



13e séance du Conseil général

Législature 2016-2020

Mardi 6 février 2018 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Maria Belo (POP)

Trente-huit Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Belo Maria, Borel Pierre-Alain, Bosshart Nicole, Boukhris Karim, Brechbühler Thierry, Brossard Carmen, Bühler Pascal, Can Oguzhan, Cassard Christian, Chantraine Hughes, Christen Jean-Denis, Deschenaux Sven, Erard Monique, Erard Nathan, Erard Sven, Fatton Marc, Favre Andy, Fivaz Blaise, Frutschi Marc, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Haldimann Cédric, Jeandroz Françoise, Jobin Patrick, Lalive Jean-Emmanuel, Locatelli Silvia, Monard Anne, Morel Yves, Moser Claude-André, Othenin-Girard Michael, Roulet Paola, Schafroth Marc, Schneeberger Marina, Spoletini Marina, Surdez Daniel, Ummel Ayfer, Ummel Christophe, Vaucher Alain

Excusé(e)s : Favre Lionel, Lièvre Assamoi Rose, Payot Daniel

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Les procès-verbaux des séances N° 9 et N° 10 sont adoptés sans modifications et avec remerciements à leur rédactrice.

Mme Maria Belo, Présidente : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Chères conseillères, chers conseillers, je vous souhaite, pour la première séance de l'année 2018, une année pleine de bonnes choses et qu'elle se passe bien, autant dans votre vie familiale que professionnelle et politique. Et que notre Ville se porte bien.

Je tiens à vous souhaiter la bienvenue à cette treizième séance, ainsi qu'à saluer sur les bancs du PLR la présence de Mme Nicole Bosshart, qui remplace M. Strub, démissionnaire, et celle de M. Hughes Chantraine sur les bancs de l'UDC, qui remplace M. Stève Cao, également démissionnaire. A tous les deux, bienvenue.

13e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 6 février 2018 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 9^e séance du Conseil général du 28 septembre 2017.
2. Adoption du procès-verbal de la 10^e séance du Conseil général du 31 octobre 2017.
3. Election à la 1^{ère} vice-présidence du bureau du Conseil général en remplacement de M. Yves Strub (PLR), démissionnaire.
4. Election d'un membre du PLR à la commission des sports, en remplacement de Mme Patricia Pacheco, démissionnaire.
5. Election d'un représentant du PLR au sein de la Commission de la bibliothèque en remplacement de M. Yves Strub, démissionnaire.
6. Election d'un représentant de l'UDC au sein de la Commission de la bibliothèque en remplacement de M. Steve Cao, démissionnaire.
7. Rapport du Conseil communal du 17 janvier 2018 à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de CHF 1'950'000.- TTC pour la réfection totale et l'agrandissement des ascenseurs de la Gare à la rue du Commerce 30 dont CHF 700'000.- d'investissement net (DUBRE).
8. Rapport du Conseil communal du 17 janvier 2018 relatif à une demande de crédit de CHF 625'000.- pour la construction d'un nouvel enclos pour les loutres cendrées, dont CHF 350'000.- d'investissement net (DICI).

9. Rapport du Conseil communal du 17 janvier 2018 relatif à la demande des crédits d'engagement suivants :
- CHF 13'814'000.- pour les Services techniques (centre 712)
 - CHF 5'470'000.- pour les Services techniques (centre 721)
 - CHF 6'880'000.- pour le Service des eaux (centre 911)
- pour la réalisation du programme 2018 - 2021 d'entretien constructif des voies de circulation, des canalisations d'eau potable et d'évacuation des eaux (DUBRE).
10. Rapport du Conseil communal du 17 janvier 2018 relatif au changement d'affectation "Chemin Fantaisie 2 et Ormes 3a-3b", bien-fonds 12201 (partiel) du cadastre de La Chaux-de-Fonds (DUBRE).
11. Motion du POP "La faculté des Lettres bientôt dans les Montagnes ?"

Maria Belo
présidente du Conseil général

Motion du POP : La faculté des Lettres bientôt dans Les Montagnes ?

Le 24 septembre 2017, les électeurs du canton de Neuchâtel refusaient la demande de crédit nécessaire à la construction du Nouvel Hôtel judiciaire (NHOJ). Si nous ne pouvons que regretter cette décision, il nous faut en prendre acte et vivre avec.

L'îlot A du quartier Le Corbusier offre un emplacement exceptionnel au centre-ville et à côté de tous les transports publics. Il nécessite donc une attention particulière de notre ville. Nous pensons qu'il est essentiel de trouver les meilleures solutions possibles pour valoriser ce secteur le plus rapidement possible. Dans les jours suivant le refus populaire du Nouvel Hôtel judiciaire (NHOJ), le Conseil communal disait à la presse qu'il verrait d'un bon œil que l'Université de Neuchâtel vienne occuper cet endroit, élément à nouveau mentionné avec « *une chaire de l'Université de Neuchâtel pourrait faire sens* » dans *L'Impartial* du 25 novembre 2017. Le POP, étant tout à fait en accord avec la position du Conseil communal, souhaite appuyer son idée et irait même jusqu'à proposer de faire monter la faculté des Lettres à La Chaux-de-Fonds sur l'îlot A. Plusieurs arguments vont dans ce sens. Le développement de Microcity, au prix d'un investissement conséquent, fait que la faculté des Sciences nous paraît justifiée en ville de Neuchâtel. Par contre, étant donné que l'infrastructure des Jeunes-Rives est vieillissante et qu'il faudra la remplacer, il nous semble que la faculté des Lettres pourrait tout à fait trouver sa place sous le soleil de nos montagnes.

Tout le monde connaît les difficultés financières de la ville. Depuis longtemps, nous nous sommes focalisés sur l'industrie qui a fait nos beaux jours. Au XXI^{ème} siècle, l'économie évolue et la production n'est plus forcément une source unique d'enrichissement. Notre ville n'est pas un pôle d'économie présentielle et encore moins d'économie résidentielle. Une faculté de l'Université serait sans conteste un véritable atout permettant la diversification de notre ville, en tout cas en termes d'économie présentielle. Dans certaines régions, nous pensons notamment au Tessin, les facultés de l'université sont disposées à des endroits différents. Ce n'est plus le temps des campus uniques, surtout pour les petites universités. Le Conseil d'État nous rabâche depuis deux législatures que nous sommes « un canton, un espace ». Soit. Mais encore faut-il le démontrer. L'amélioration des moyens de communication ferroviaire avec, nous l'espérons, une voie directe ou pour le moins l'évitement de Chambrélien permet d'envisager un tel projet. En effet, si nous reprenons l'exemple de la faculté des Sciences,

le trajet entre cette dernière et la faculté des Lettres peut aller aujourd'hui jusqu'à 19 minutes en bus selon le site des CFF ce qui serait tout à fait comparable avec le temps que prendrait la ligne directe avec de bonnes correspondances.

Quoiqu'il en soit de cette éventualité, le POP demande au Conseil communal d'étudier toutes les différentes possibilités de faire un beau projet sur l'îlot A, y compris de faire venir une partie de l'Université, à la hauteur de cet emplacement hautement stratégique. Notre ville a actuellement besoin d'aller de l'avant pour surmonter nos difficultés économiques. Nous aimerions par cette motion laisser toute latitude au Conseil communal quant aux diverses options à étudier, par exemple la possibilité de conclure un ou plusieurs partenariats publics-privés, même si nous aurions une large préférence pour un bâtiment au-moins d'envergure cantonale, nous le souhaitons, en ligne de mire la faculté des Lettres qui permettrait vraiment un plus grand équilibre entre les régions tout en démontrant par les faits que nous sommes réellement une seule agglomération urbaine. Des liens avec les *Accords de positionnement stratégique* défendus par le canton et les communes pourraient voir le jour, notamment quant au développement créatif et patrimonial des Montagnes neuchâteloises. Nous avons bien conscience que dans le cas d'un projet cantonal voire fédéral, la ville ne dispose pas de toutes les cartes en main mais elle peut tout de même jouer le rôle de moteur pour amener des idées et prendre contact avec les différents acteurs concernés afin d'étudier ce qu'il est possible de faire de l'îlot A dans un délai raisonnable.

Julien Gressot
Marina Schneeberger

Mme Maria Belo, Présidente : Je dois signaler avoir reçu une lettre de démission du Conseil général datée du 11 janvier 2018 de M. Yves Strub.

M. Alain Vaucher, PLR : Madame la Présidente, nous en demandons la lecture, s'il vous plaît.

Mme Maria Belo, Présidente :

Document destiné à la Chancellerie pour le Conseil communal et le Conseil général de La Chaux-de-Fonds, adressé à la Présidente du Conseil général, Mme Maria Belo.

Lettre de démission du Conseil général d'Yves Strub, PLR.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs du Conseil général, Mesdames et Messieurs du Conseil communal, chères concitoyennes et chers concitoyens. A compter du 31 janvier 2018, ma démission de conseiller général sera effective, selon ma seule volonté. Je quitte également les commissions communales, soit celles de la toponymie, de la bibliothèque et de la culture.

Après tant d'années au sein de cette Chambre et en présence de tant de belles personnes, le temps est venu pour mon humble retrait. A chacun et à chacune d'entre vous, ainsi qu'à l'institution de notre ville, je vous remercie pour la confiance témoignée à mon égard ; confiance que l'électeur m'a aussi accordée et que je déçois peut-être. L'honneur et la responsabilité de remplir les fonctions dévolues au parlement législatif m'ont habité et j'espère en avoir été digne. Si j'ai commis des erreurs, ce fut de bonne foi. Si j'ai blessé l'un ou l'une d'entre vous, ce fut bien involontairement.

La plus belle institution existante, celle de la démocratie républicaine, ne peut subsister que par le précieux et honnête engagement citoyen associé à une grande clairvoyance humaniste et à un pragmatisme juste et équitable. Se lier, s'associer, se promettre et signer un contrat pose le modèle de la citoyenneté contemporaine et du pouvoir moderne destiné à perdurer, mais si fragile. Les promesses consenties nous tournent vers le futur et assurent la constance dans un monde parfois anarchique et imprévisible. L'autorité ainsi constituée se caractérise essentiellement par la reconnaissance des pairs et des citoyens avec le respect pour garantie. Toute violence faite à ce paradigme engendre le mépris, dont l'arme est le rire. Aristote appelle cela « la mise en commun des paroles et des actes ». Pour Hannah Arendt, le pouvoir politique, fugace et précaire, est sommé de trouver dans le consentement instaurateur véritable, le moyen de sa pérennité et de sa légitimité.

Aucune colère, désaccord fondamental, inimitié, lassitude ou désintérêt ne motive ma décision d'abandonner la Chambre. J'y ai participé

avec un mélange d'intérêt, de curiosité, de volonté, de projets et surtout de plaisir. Au sein du groupe politique auquel j'appartiens, l'entente et la solidarité sont remarquablement vivaces, où l'amitié n'est pas un vain mot. C'est pour cela que je passe le témoin, car je vous aime tous bien. Au sein du groupe, des personnes généreuses, perspicaces et dynamiques, apportant du sang neuf, méritent de vous rejoindre et de se mesurer aux défis de notre temps. A l'automne, les feuilles vieilles tombent, laissant au tronc vigoureux faire éclore des feuilles nouvelles au printemps. Aussi, digne retraité, mes mandats au Grand Conseil et à Arc-en-Scènes, fort chronophages, absorbants et plaisants, doivent coexister avec ma riche vie familiale et notre amour de la montagne.

Pour clore, il me tient à cœur de laisser un modeste testament politique, soit l'espoir d'une sanctuarisation d'une institution phare et précieuse : Arc-en-Scènes/TPR. La sanctuarisation représente un principe applicable à d'autres institutions fondamentales. Je m'explique. Aucun membre du législatif et de l'exécutif n'ignore le difficile et controversé exercice de la planification budgétaire d'une Commune et d'un Etat, que les temps soient fastes ou non. De multiples services et leurs secteurs possèdent des revendications financières légitimes et nécessaires, quel que soit le service dont la communauté soit responsable. Lors des situations économiques de carence, l'appel à des mesures de restrictions financières draconiennes met à mal nos conseillères et nos conseillers de la Commune, indépendamment de leurs orientations politiques, avec le défi des choix budgétaires de leurs dicastères, partagés entre la réalité des comptes implacables et les aspirations humaines et sociales. Fort vivement, nous remercions déjà notre exécutif pour l'effort exemplaire et constant manifesté dans son soutien moral et financier pour la culture.

Les institutions culturelles de la Ville sont nos étendards identitaires, à la fois pérennes et mouvants, avec une dynamique de renouvellement permanent. Pour citer les plus anciennes,... amputées du Conservatoire de musique,... le Théâtre ABC, Arc-en-Scènes-TPR, Bikini Test, le Club 44, la Maison blanche, le Musée des beaux-arts, le Musée international d'horlogerie, le Musée paysan, la Plage des Six-Pompes, ainsi que toutes les sociétés et associations reconnues, marquent notre territoire et notre esprit de leur aura, irradiant d'initiatives portant notre voix hors des frontières locales. Un œil sur les médias romands et suisses, voire internationaux, révèle que les articles et les émissions favorables à La Chaux-de-Fonds concernent nos institutions culturelles, sans lesquelles notre rôle se cantonnerait à celui d'une banlieue éloignée ; car sans blasphémer, il est vain de s'affirmer la troisième ville de la Suisse romande alors que seules les agglomérations pèsent aujourd'hui de tout leur poids. Selon l'étude récente de l'Université de Neuchâtel (2015-2016) concernant l'importance urbaine, en 50 ans, La Chaux-de-Fonds passe du statut de

centre économique cantonal à celui de centre patrimonial, la ville de Neuchâtel faisant le chemin inverse, les échanges financiers s'établissant sur le Littoral.

A la manière de Sisyphe, il s'agit de rappeler sans faillir l'excellence de nos institutions culturelles, phares reconnus et soutenus par le canton. Leur qualité et leur importance progressent encore en cette dernière décennie, en dépit des aléas financiers, grâce aux choix des personnes et des missions qui les représentent. Pour prendre un exemple, le travail intelligent et talentueux de Mme Anne Bisang et de John Voisard au TPR, ainsi que Mme Lada Umstätter et collaborateurs au MBA, a redoré les blasons de leurs maisons par leurs choix artistiques et par leurs enthousiasmes contagieux. Avec une rigueur budgétaire exemplaire et un grand professionnalisme, nos amis ont fait beaucoup avec très peu, en comparaison d'institutions semblables, tout en assurant une percée remarquée dans un monde artistique fort concurrentiel.

Pour en venir à Arc-en-Scènes, durant ces 5 dernières années, la rationalisation et les réformes menées avec rigueur et volontarisme, ont permis d'assurer des budgets équilibrés, tout en présentant des saisons artistiques et musicales de grande qualité, économiques pourtant, et de remplir régulièrement les salles de spectacles ; du jamais-vu depuis des décennies. De nombreux spectateurs de Neuchâtel et du bassin lémanique et de France retrouvent le chemin de nos Montagnes. La mise en réseau des scènes, tant espérée par le Service cantonal de la culture, est activement menée par nos directions. Le Conservatoire de musique remet un pied dans notre cité, par une collaboration novatrice entre les élèves et les artistes des deux institutions. La danse renoue à nouveau avec notre ville après le foisonnement des années 1980. Anne Bisang, John Voisard et le personnel méritent notre reconnaissance.

Enfin, vivre dans nos Montagnes exige un appel qualitatif et « sexy », sans lequel la spirale infernale de la décroissance prédominera. La sollicitation du secteur privé est menée avec brio et pugnacité par les directions. L'argent de ce secteur existe de façon pléthorique et il cherche l'investissement : la séduction audacieuse reste la clef du succès. Cependant, ces appuis des sponsors et des mécènes ne se décident que si les pouvoirs publics affichent leur soutien parallèle, ces derniers restant la garantie des choix judicieux des missions et la juste ouverture vers tous les talents.

Mes radotages terminés, il me reste à vous souhaiter d'aimer votre commune avec ardeur et intelligence, de vous aimer les uns et les autres, mais sans angélisme, et percevoir que de l'humain, il ne demeure, in fine, que la musique, la littérature et la poésie – Yves Strub.

Mme Maria Belo, Présidente : Je lui demande pardon si j'ai un peu assassiné quelques-uns de ses mots. Nous avons aussi reçu les documents suivants :

- En date du 18 décembre 2017, un message de démission de M. Stève Cao ;
- en date du 29 janvier 2018, un message de démission de la commission financière de M. Lionel Favre.

Objets déposés

Motion du POP

La faculté des Lettres bientôt dans Les Montagnes ?

Le 24 septembre 2017, les électeurs du canton de Neuchâtel refusaient la demande de crédit nécessaire à la construction du Nouvel Hôtel judiciaire (NHOJ). Si nous ne pouvons que regretter cette décision, il nous faut en prendre acte et vivre avec.

L'îlot A du quartier Le Corbusier offre un emplacement exceptionnel au centre-ville et à côté de tous les transports publics. Il nécessite donc une attention particulière de notre ville. Nous pensons qu'il est essentiel de trouver les meilleures solutions possibles pour valoriser ce secteur le plus rapidement possible. Dans les jours suivant le refus populaire du Nouvel Hôtel judiciaire (NHOJ), le Conseil communal disait à la presse qu'il verrait d'un bon œil que l'Université de Neuchâtel vienne occuper cet endroit, élément à nouveau mentionné avec « une chaire de l'Université de Neuchâtel pourrait faire sens » dans L'Impartial du 25 novembre 2017. Le POP, étant tout à fait en accord avec la position du Conseil communal, souhaite appuyer son idée et irait même jusqu'à proposer de faire monter la faculté des Lettres à La Chaux-de-Fonds sur l'îlot A. Plusieurs arguments vont dans ce sens. Le développement de Microcity, au prix d'un investissement conséquent, fait que la faculté des Sciences nous paraît justifiée en ville de Neuchâtel. Par contre, étant donné que l'infrastructure des Jeunes-Rives est vieillissante et qu'il faudra la remplacer, il nous semble que la faculté des Lettres pourrait tout à fait trouver sa place sous le soleil de nos montagnes.

Tout le monde connaît les difficultés financières de la ville. Depuis longtemps, nous nous sommes focalisés sur l'industrie qui a fait nos beaux jours. Au XXI^{ème} siècle, l'économie évolue et la production n'est plus

forcément une source unique d'enrichissement. Notre ville n'est pas un pôle d'économie présentielle et encore moins d'économie résidentielle. Une faculté de l'Université serait sans conteste un véritable atout permettant la diversification de notre ville, en tout cas en termes d'économie présentielle. Dans certaines régions, nous pensons notamment au Tessin, les facultés de l'université sont disposées à des endroits différents. Ce n'est plus le temps des campus uniques, surtout pour les petites universités. Le Conseil d'État nous rabâche depuis deux législatures que nous sommes « un canton, un espace ». Soit. Mais encore faut-il le démontrer. L'amélioration des moyens de communication ferroviaire avec, nous l'espérons, une voie directe ou pour le moins l'évitement de Chambrélien permet d'envisager un tel projet. En effet, si nous reprenons l'exemple de la faculté des Sciences, le trajet entre cette dernière et la faculté des Lettres peut aller aujourd'hui jusqu'à 19 minutes en bus selon le site des CFF ce qui serait tout à fait comparable avec le temps que prendrait la ligne directe avec de bonnes correspondances.

Quoiqu'il en soit de cette éventualité, le POP demande au Conseil communal d'étudier toutes les différentes possibilités de faire un beau projet sur l'îlot A, y compris de faire venir une partie de l'Université, à la hauteur de cet emplacement hautement stratégique. Notre ville a actuellement besoin d'aller de l'avant pour surmonter nos difficultés économiques. Nous aimerions par cette motion laisser toute latitude au Conseil communal quant aux diverses options à étudier, par exemple la possibilité de conclure un ou plusieurs partenariats publics-privés, même si nous aurions une large préférence pour un bâtiment au-moins d'envergure cantonale, nous le souhaitons, en ligne de mire la faculté des Lettres qui permettrait vraiment un plus grand équilibre entre les régions tout en démontrant par les faits que nous sommes réellement une seule agglomération urbaine. Des liens avec les Accords de positionnement stratégique défendus par le canton et les communes pourraient voir le jour, notamment quant au développement créatif et patrimonial des Montagnes neuchâteloises. Nous avons bien conscience que dans le cas d'un projet cantonal voire fédéral, la ville ne dispose pas de toutes les cartes en main mais elle peut tout de même jouer le rôle de moteur pour amener des idées et prendre contact avec les différents acteurs concernés afin d'étudier ce qu'il est possible de faire de l'îlot A dans un délai raisonnable.

Pour le POP

Julien Gressot, Marina Schneeberger

Amendement du groupe UDC
relatif aux ascenseurs de la gare

*Le Conseil général
de la Ville de La Chaux-de-Fonds*

*Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission de gestion des infrastructures, de
l'urbanisme et de l'énergie*

arrête:

Article premier.- *Un crédit de CHF 1'950'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection totale des ascenseurs de la Gare à la rue du Commerce 30.*

Article 2.- *Les participations financières des CFF viendront en déduction du présent crédit.*

Article 3.- *Ce crédit figurera au compte des investissements.*

Article 4.- *L'investissement est amorti au taux de 3.3 % (30 ans).*

Article 5.- *Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.*

Article 6.- *(nouveau) L'arrêté du 7 février 2017 accordant un crédit de CHF 1'250'000.- TTC pour la réfection totale des ascenseurs de la gare à la rue du Commerce est abrogé.*

Article 6.- (devient Article 7) *Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.*

*Pour le groupe UDC
Thierry Brechbühler, Marc Schafroth*

Amendement proposé par le Conseil communal**Rapport relatif au changement d'affectation « Chemin Fantaisie 2 et Ormes 3a-3b », bien-fonds 12201 (partiel) du cadastre de La Chaux-de-Fonds**

Article premier.- Le plan d'aménagement, sanctionné par le Conseil d'Etat le 11 août 1999, est modifié par le plan ~~portant~~ relatif au changement

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

*Le président
Théo Huguenin-Elie*

*La chancelière a.i.
Sarah Steinweg Clark*

Interpellation urgente du groupe POP**Effets de l'absence de budget sur les finances de la commune**

Le 19 décembre dernier, le Grand Conseil a refusé de doter le canton d'un budget pour l'année 2018. Le lendemain, le Conseil d'Etat a signé un arrêté définissant le mode de fonctionnement de l'Etat pour le premier trimestre. Dans cet arrêté, on peut y lire (Art. 6, al. 1) :

« Les indemnités au sens de l'art. 3, al. 7, let. a) de la loi sur les subventions et émergeant à la charge des crédits budgétaires 36 "Charges de transfert" ne peuvent être versées, jusqu'au 31 mars 2018, qu'à hauteur de 20 % du budget 2018 corrigé. Sont notamment concernées les subventions aux entreprises de transports, à l'Université, aux institutions de la santé ou aux traitements des enseignants communaux ».

L'article 3, al. 3 du même arrêté stipule :

« Les dépenses qui sont fixées précisément dans une loi ou un décret ne sont pas concernées par les limitations. Ces dépenses représentent toutefois l'exception. »

Le subventionnement du traitement des enseignants communaux étant fixé par la loi sur l'organisation scolaire, le Conseil communal peut-il nous indiquer si c'est l'art. 3 ou bien l'art. 6 qui s'applique à cette subvention ?

Il s'agit, pour la commune, de montants importants puisque cela représenterait une perte d'environ 1 million pour le seul premier trimestre.

Si cette subvention fait effectivement partie des exceptions, le Conseil communal peut-il nous indiquer pourquoi elle est explicitement citée à l'article 6 ?

Plus généralement, est-ce que le Conseil communal peut nous informer sur les répercussions financières de l'absence de budget pour la commune ?

Pour le groupe POP

Karim Boukhris

Mme Maria Belo, Présidente : J'ai également déposé une liste avec deux dates retenues pour la visite du site d'HNe de La Chaux-de-Fonds. Vous vous souvenez que la Chancellerie a envoyé un Doodle à tous pour s'inscrire, et les dates retenues sont le mercredi 14 février de 19h à 21h et le mardi 20 février de 19h à 21h. J'aimerais que les conseillères et conseillers généraux privilégient si possible leur visite le 20 février, car les Loclois ont privilégié le 14 février. Chacun mettra son nom et la date qui lui convient sur cette liste, mais si possible plutôt le 20 février. Merci.

Je vous signale encore que l'ordre du jour a subi une modification. En effet, il faut ajouter le point suivant :

6 bis Election d'un représentant UDC au sein de la commission financière en remplacement de M. Lionel Favre, démissionnaire.

Elections au Bureau

En remplacement de Yves Strub (PLR) à la vice-présidence du Bureau du Conseil général : Alain Vaucher.

En remplacement de Alain Vaucher (PLR) au poste de scrutateur du Bureau du Conseil général : Nicole Bosshart.

Mme Maria Belo, Présidente : Avant de passer au point 4, j'invite M. Vaucher à prendre la place de premier vice-président et Mme Bosshart à prendre ses nouvelles fonctions.

Elections dans les commissions

En remplacement de Patricia Pacheco (PLR) à la Commission des sports : Claude-André Moser.

En remplacement de Yves Strub (PLR) à la Commission de la bibliothèque : Stéphanie Vogel.

En remplacement de Stève Cao (UDC) à la Commission de la bibliothèque : Lionel Favre.

En remplacement de Lionel Favre (UDC) à la Commission financière : Thierry Brechbühler.

Rapport du Conseil communal

**à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de
CHF 1'950'000.- TTC pour la réfection totale et l'agrandissement
des ascenseurs de la Gare à la rue du Commerce 30 dont CHF
700'000.- d'investissement net**

(du 17 janvier 2018)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

En date du 7 février 2017, le Conseil communal sollicitait auprès de votre autorité un crédit de CHF 1'250'000.- pour la réfection totale des ascenseurs de la Gare. Le 1^{er} juin, le Conseil communal informait votre Conseil du report d'une année de cet investissement inscrit au budget 2017. Ce courrier, qui exposait les raisons du choix du Conseil communal, fut adressé aux Conseillers généraux le lendemain de la séance de la commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN) qui s'est tenue le 31 mai 2017. Dès lors, si vous souhaitez des informations plus étayées, nous vous proposons de vous référer non seulement au rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de CHF 1'250'000.- TTC pour la réfection totale des ascenseurs de la Gare à la rue du Commerce 30 du 18 janvier 2017, mais également au courrier susmentionné (annexes 1 et 2).

Histoire d'un report

Si au moment de la présentation du premier rapport à votre autorité, soit en février 2017, le projet avait été dûment soumis aux CFF (notamment à la branche Infrastructures) afin qu'ils puissent se prononcer sur les aspects techniques et donner toutes les autorisations idoines, il est apparu une difficulté lorsque la Ville, dans les semaines qui ont suivi, a sollicité une participation de CFF Infrastructures au financement du projet. En effet, la condition essentielle à la prise en considération financière du projet par CFF Infrastructures est le respect de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand).

Or, cette loi a donné lieu à plusieurs ordonnances d'application dont celle sur les transports publics (OTHand) et celle sur le logement et les locaux construits, reprise sous la forme d'une norme SIA (SIA 500-2009 Bâtiment, génie civil ou SN 521 500). Ces deux documents divergent quant aux dimensions de longueur et largeur intérieures d'une cabine d'ascenseur.

La différence principale de longueur repose sur une réalité fondamentale :

- le moyen de transport public doit pouvoir être accessible aisément à une personne en fauteuil roulant motorisé tant à l'entrée qu'à la sortie. La Disposition d'Exécution de l'Ordonnance sur les Chemins de Fer (DE-OCF) demande donc une profondeur de cabine de 210 cm et au minimum 180 cm;
- la norme SIA 500-2009 préconise une dimension de longueur minimum de 140 cm, partant du fait que l'utilisation d'un matériel encombrant par la personne handicapée n'est plus nécessaire une fois atteint le hall d'entrée de son lieu de travail ou logement.

De fait, la cote minimum stipulée par la DE-OCF devait être respectée pour que nos ascenseurs puissent être considérés par les CFF Infrastructures comme "installation de transport public" et qu'ainsi CFF Infrastructures puissent participer au financement. Aussi, au terme d'une négociation empreinte d'un excellent esprit de collaboration, CFF Infrastructures ont accepté de subventionner la

réfection des ascenseurs selon les normes décrites ci-dessus à hauteur de CHF 1'000'000.-; ce montant venant s'ajouter à la subvention par CFF Immobilier de CHF 250'000.-.

Le nouveau projet

Afin de vérifier si de telles exigences pouvaient trouver place dans cette rénovation projetée, CFF Infrastructures ont admis la nécessité d'une étude complémentaire et ont accepté de la financer. Un mandat fut donc confié au Service des bâtiments et du logement (SBL) en collaboration avec un bureau d'ingénieurs civils de la place.

Cette étude, entreprise durant le mois d'avril 2017, a abouti à une proposition aux mandants d'une solution réaliste d'un ouvrage remanié répondant au nouveau cahier des charges. Ce nouveau projet consiste en la démolition totale de la face nord de l'ouvrage sur les 20 mètres de hauteur puis la construction d'un nouveau mur de soutènement 70 cm plus au nord. La réflexion concernant les mouvements de terre du talus a été essentielle. Le procédé de mise en œuvre retenu est inspiré de la construction de piles de pont. Il s'agit d'édifier une "paroi berlinoise". Ce procédé permet de réduire considérablement l'emprise et le volume du terrassement tout en assurant la stabilité du talus. La proximité des lignes de contact de la voie 7 exigera le respect de mesures de sécurité édictées par les CFF.

Ce nouveau projet architectural développé au SBL avec l'appui du bureau d'ingénieurs civils GVB est accompagné d'une évaluation des coûts concluant à un montant total de réalisation de CHF1'950'000.-.

De surcroît, il est nécessaire de déposer une nouvelle demande de permis de construire.

Planification et organisation

La convention n° 26'877 du 10 octobre 1980, liée à la prolongation du passage inférieur et à la création d'un bâtiment avec escalier et ascenseurs, a été adaptée par les CFF et approuvée par la Ville. L'avenant n°1 à ladite convention définit et stipule le cadre, l'organisation et la contribution des CFF au projet. Il est à noter que la propriété du passage inférieur reviendra aux CFF, tandis que les

ascenseurs et escalier restent celle de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Ce document a été signé par les deux parties le 23 novembre 2017 (annexe 3).

Si le permis de construire est délivré au début du printemps 2018, les travaux, sauf imprévu (opposition ou recours selon la loi sur les marchés publics), pourraient débuter en mai pour remise en service de l'installation à la fin de l'année. Achèvement complet prévu pour le printemps 2019 selon les conditions météorologiques.

Estimation du Coût des travaux

L'estimation du coût des travaux au stade de l'avant-projet est basée sur des calculs confirmés par des spécialistes. Selon la norme SIA 102-2003 le degré de précision est de +/- 20% pour les lots génie civil et de +/-10% pour ceux du bâtiment.

CFC	Description	Montant total TTC (CHF)
CFC 1	Travaux préparatoires	
113	<i>Installation chantier, échafaudages</i>	127'970.-
113	<i>Protections haut de talus</i>	7'560.-
117	<i>Démolition sciages</i>	115'560.-
164	<i>Terrassement blindage fouille</i>	146'880.-
172	<i>Etanchement d'ouvrage</i>	26'200.-
CFC 2	Gros Œuvre	
211	<i>Maçonnerie</i>	116'100.-
215	<i>Façade revêtement</i>	104'200.-
215	<i>Echafaudages intérieurs et extérieurs</i>	36'000.-
221	<i>Portes et fenêtres</i>	49'000.-
213	<i>Renforcement construction métallique</i>	40'000.-
225	<i>Réfection toiture</i>	30'700.-
227	<i>Façade traitement avant revêt. bois</i>	21'500.-
290	<i>Honoraires et frais (voir cfc 5)</i>	0.-

CFC 2	Second œuvre	
230	<i>Installations électriques</i>	188'400.-
240	<i>Ventilation</i>	22'000.-
250	<i>Installations sanitaires</i>	41'900.-
272	<i>Ouvrages métalliques avec vitrage</i>	133'000.-
281	<i>Revêtement de sol</i>	29'000.-
282	<i>Revêtement des faces intérieures</i>	48'000.-
CFC 3	Ascenseurs	212'000.-
CFC 4	Aménagement extérieur	20'000.-
CFC 5	Honoraires + frais	
591	<i>Honoraires architecte (interne SBL)</i>	82'800.-
592	<i>Honoraires ingénieur civil (externe)</i>	118'800.-
599	<i>Divers frais</i>	10'500.-
CFC 6	Réserve amiante – PCB – Plomb	10'000.-
CFC 7	Divers et imprévus (env 10%)	150'280.-
CFC 9	Intervention artistique	61'650.-
Total TTC		1'950'000.-

Objectifs principaux de la rénovation

Les objectifs d'amélioration recherchés ne diffèrent pas du projet précédent, soit :

- sécurité du lieu;
- accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aux cyclistes et aux poussettes;
- entretien du bâtiment;
- esthétique générale;
- gestion de l'énergie.

Gestion de la connexion pendant les travaux

L'organisation des travaux dans le bâtiment existant engendrera une période de fermeture totale au public pour sa sécurité et celle des intervenants. L'estimation est de 8 à 9 mois pour une durée totale du chantier de 10 à 12 mois.

Parking CFF: le couvert à voitures actuel sur la rue du Commerce sera temporairement inaccessible à la clientèle CFF ainsi que les véhicules Mobility qui y sont parqués. Une solution de remplacement sur le site de l'îlot A du quartier le Corbusier est à l'étude.

Subventions

La participation financière et le plan de paiement font partie intégrante de l'avenant à la convention n° 26'877 : *"CFF s'engage à verser à la Commune de la Chaux-de-Fonds la somme forfaitaire de CHF 1'250'000.- entre la fin décembre 2018 (CHF 1'000'000.-) et fin décembre 2019 au plus tard (CHF 250'000.-)."*

Charges de fonctionnement

Les futurs frais de fonctionnement devraient permettre une économie annuelle de CHF 10'000.- environ, hors amortissement. Les postes concernés sont ceux des contrats d'entretien technique, la consommation électrique et le nettoyage quotidien facilité.

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législation

Ce projet est explicitement exposé dans le rapport relatif à la stratégie globale 2016-2020 au chapitre 6, §3.

Conséquences sur les finances

Les dépenses totales s'élèvent à CHF 1'950'000.-. Viendront en déduction de ce crédit, CHF 1'250'000.- représentant la participation des CFF. Le coût net pris en compte pour le calcul de la charge financière annuelle est de CHF 700'000.-. Ces montants sont inscrits dans le budget 2018 des investissements.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 3.3 % (30 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.5 % sur la moitié de l'investissement.

Amortissement : CHF 700'000.- x 3.3 % :	CHF	23'100.-
Intérêts 2.5 % sur la moitié des dépenses nettes estimées à charge de la Ville :	CHF	8'750.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	31'850.-

Conséquences sur les ressources humaines

Les prestations d'architecte pour le développement du projet, la demande de permis de construire ainsi que la surveillance de chantier seront assurés par le SBL sans conséquence sur l'effectif. Il n'y a pas d'incidence sur les prestations de conciergerie.

Collaboration intercommunale

Néant

Eléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Cette réfection constitue une contribution à l'amélioration des déplacements pour la mobilité douce. Le projet est intégré dans et autour du bâtiment existant et évite ainsi la démolition et la reconstruction de l'objet, réduisant les énergies grises néfastes à l'environnement. Les nouveaux équipements sont à basse consommation électrique. L'éclairage artificiel sera également à basse consommation (LED).

b) Aspect social

Cette rénovation favorisera les échanges des citoyens et rendra plus accessibles les lieux et établissements publics entre le sud et le nord. En outre, cette infrastructure est durablement conforme à la LHand.

c) Aspect économique

Les travaux seront mis en soumission selon la réglementation des marchés publics. La réfection du bâtiment favorisera l'accessibilité aux commerces du centre-ville. Une réduction des frais de fonctionnement est espérée.

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie, lors de sa séance du 16 janvier 2018, qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président La chancelière a.i.

Théo Huguenin-Elie Sarah Steinweg Clark

Annexes :

- Annexe 1 : Rapport du CC au CG du 18 janvier 2017
- Annexe 2 : Courrier au CG du 1^{er} juin 2017
- Annexe 3 : Convention CFF du 23 novembre 2017
- Annexe 4 : Vue aérienne
- Annexe 5 : Plan entrée rue du Commerce
- Annexe 6 : Plan paliers 3-4
- Annexe 7 : Plan accès sous voies
- Annexe 8 : Coupe

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission de gestion des infrastructures, de
l'urbanisme et de l'énergie

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 1'950'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection totale des ascenseurs de la Gare à la rue du Commerce 30.

Article 2.- Les participations financières des CFF viendront en déduction du présent crédit.

Article 3.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 4.- L'investissement est amorti au taux de 3.3 % (30 ans).

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
La présidente	Le secrétaire
Maria Belo	Sven Erard

Mme Maria Belo, Présidente : Je vous rappelle que ce point sera traité en débat court. A qui puis-je donner la parole ? M. Brechbühler pour l'UDC.

M. Thierry Brechbühler, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme le dit si bien La Fontaine, il ne sert à rien de courir, il faut partir à temps.

Ce nouveau rapport sur les ascenseurs de la gare version 2018 a été accueilli avec un large sourire par les membres du groupe UDC.

Nous n'allons pas refaire ici le débat de l'an passé quant à la nécessité de rénover ceux-ci, mais nous saluons le fait qu'ils soient adaptés à la LHand grâce à une révision de leur position et une participation financière en relation avec les exigences de CFF Infrastructures et CFF Immobilier.

Les travaux supplémentaires engendreront certes un délai de fermeture du site plus long qu'initialement prévu, mais le résultat final sera en conformité avec les normes actuelles.

Ascenseurs ou descenseurs, le groupe UDC adoptera l'arrêté mais déposera néanmoins un amendement de formalité demandant l'abrogation de l'arrêté du 7 février 2017 relatif au crédit de CHF 1'250'000.- adopté par notre Conseil. Merci de votre attention.

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Reculer pour mieux sauter ou, en d'autres termes, mieux pour moins cher à charge de notre collectivité. Il va de soi que le PLR ne peut que se réjouir de ce fait et acceptera ce rapport.

Comme le débat a déjà eu lieu lors du Conseil général du 7 février 2017 où nous avons accepté à l'unanimité la demande de crédit de CHF 1'250'000.-, nous n'allons pas le refaire. Nous regrettons toutefois que les exigences de la LHand n'aient pas été détectées lors de l'étude préalable, ce qui aurait permis aujourd'hui déjà de disposer de cette nouvelle infrastructure.

Des ascenseurs plus profonds, 2m10 – nous précisons cette dimension car les annexes 5 à 8 au rapport sont muettes sur ce point – sont un gage de sécurité supplémentaire pour les utilisateurs.

Cette réalisation se situe sur un axe nord-sud clef de notre ville. Elle constitue une occasion à ne rater sous aucun prétexte d'enterrer l'image catastrophique que dégage l'installation actuelle par la création d'un passage convivial répondant aux critères de sécurité et de salubrité. Pour ce faire, outre le recours à des caméras, nous demandons qu'au terme de la réalisation, les patrouilles de police soient intensifiées. C'est à nos yeux le prix à payer pour dissuader les contrevenants et pour redonner envie et confiance aux utilisateurs.

Enfin nous pensons qu'une solution devra être trouvée pour doter la place de la gare de WC publics, ce qui évitera bien des désagréments. Merci de votre attention.

M. Blaise Fivaz, PDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, merci aux auteurs pour cet excellent rapport.

Nous y relevons avec une agréable surprise que le projet se veut encore plus ambitieux avec un coût inférieur aux prévisions. En effet, le montant pour la Ville se voit diminué de quelques CHF 300'000.- et à cela s'ajoute une économie d'environ CHF 10'000.- annuellement pour l'entretien. Nous espérons que notre Conseil communal aura souvent d'aussi bonnes nouvelles à nous communiquer.

Le constat est sans appel. Cette infrastructure a atteint la limite de la salubrité et elle génère un réel sentiment d'insécurité. En outre, que dire de la cage d'escaliers qui est lugubre et dégage des relents fort désagréables voire insoutenables pour les sens olfactifs ? Pour emprunter quotidiennement ces ascenseurs, je constate qu'un grand nombre de personnes de tous âges usent de ce raccourci fort pratique pour atteindre rapidement le centre-ville et j'entends souvent les mêmes remarques : *« Quelle odeur ! », « Resterons-nous bloqués dans l'ascenseur ? »*, etc.

Cela dit, pour mémoire, Le Conseil général, dans sa séance du 29 novembre 2017, a accepté un crédit de CHF 570'000.- pour la réalisation de classes dans le quartier Le Corbusier, classes qui seront en partie occupées par de jeunes élèves en provenance des quartiers sud. Ces écoliers devront emprunter les ascenseurs de la gare. Par ailleurs, avec le réaménagement de la place de la Gare, de nombreux usagers motorisés ont pris l'habitude de déposer ou de prendre en charge des passagers depuis la rue du Commerce. Les moniteurs d'auto-école pratiquent de la même façon. Dès lors, nous nous trouvons dans une logique de continuité. Il s'agit ni plus ni moins, osons le dire, du trait d'union piétonnier sud-nord et vice-versa, ceci en lieu et place de la passerelle.

De surcroît, l'accueil plus confortable des personnes à mobilité réduite donne un signe fort en faveur de ces usagers, auxquels on ne pense pas toujours, et y intégrer la possibilité d'utiliser ce cheminement pour les cyclistes est intéressant, car descendre la rue du Commerce pour se trouver dans le sous voie et dans le mini-giratoire Musées/Midi n'est pas dénué de risques.

La réfection totale générera certainement un accroissement de la fréquentation de ces installations et apportera sans doute une bien meilleure image qu'actuellement.

Aussi et vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, le PDC acceptera ce crédit. Merci.

Mme Anne Monard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. CHF 1'250'000.- aujourd'hui contre CHF 250'000.- il y a une année : c'est le montant des subventions accordées au projet des ascenseurs reliant le sud au nord de la Ville. Pourquoi cette différence ? Un petit détail qui compte : la notion de transports publics a changé la donne. Les CFF Infrastructures considèrent ces ascenseurs comme transports publics, menant les usagers d'un point A à un point B. Cette nuance subtile a permis de modifier le projet, d'être mieux adapté aux normes LHand et de diminuer les coûts pour notre Commune.

Le premier projet était déjà très bien, mais celui-ci est encore mieux. Le travail fourni conjointement avec les architectes et les CFF est remarquable en tous points. Les Verts vous remercient pour ce travail.

Suite à ce revirement de situation, nous nous demandons si pour chaque projet, pour chaque achat dans les services, une réflexion approfondie est vraiment menée pour toucher le maximum des subventions. C'est vrai que le problème des subventions est complexe, la preuve par ce projet. Même les CFF n'ont pas proposé, lors du premier projet, cette solution actuelle. Les Verts demandent donc à nos conseillers communaux, à nos chefs de service de se poser la question lors de chaque achat important : « *Est-ce que l'on pourrait toucher des subventions ?* » car il est bien évident que ce n'est pas aux organismes de subventionnement de faire le premier pas. Jeunesse, culture, écoles, environnement, écologie, ambulances, énergies, etc. On pourrait même ajouter dans les rapports présentés au Conseil général un paragraphe Subventions.

Trois questions encore pour ce rapport : côté sud, à l'extérieur, est-ce que le projet a changé ou est-il identique à l'ancien ? Cette question est spécifique par rapport au parking des cycles initialement prévu. Notre deuxième question concerne les heures de fermeture. Dans un premier temps, pourrait-on maintenir les heures de fermeture et si tout se passe bien, imaginer, pourquoi pas, une ouverture 24h/24, avec tout de même une ronde de nuit ? Troisième question, qui décidera de la fermeture des grilles du sous voie si les CFF deviennent propriétaires jusqu'aux ascenseurs ?

Vous l'avez compris, les Verts accepteront ce rapport. Merci.

Mme Paola Roulet, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le POP se réjouit des économies réalisées par la Ville grâce au soutien des CFF. Économies qui mettent en évidence l'intérêt de ne pas agir dans l'urgence lorsque des travaux sont à prévoir pour notre cité et de prendre le temps d'étudier plus à fond, avant de présenter un rapport au Conseil général, les différentes subventions possibles qui pourraient permettre de faire baisser les coûts, comme c'est le cas pour le projet de nouvel ascenseur qui nous occupe ce soir.

Le POP est également soulagé et content que les CFF aient enfin délié les fils de leur bourse, tant il sait que les négociations ne sont pas toujours faciles avec cette institution. De voir que la persévérance amène des résultats est encourageant.

Pour ce qui concerne l'aspect pratique du chantier à venir, et comme le début des travaux a dû être repoussé, nous nous inquiétons qu'en cas de fortes neiges les conditions d'accès à la gare à pied par la rue du Commerce deviennent compliquées, spécialement pour les personnes à mobilité réduite. Un meilleur déneigement de cette rue a-t-il été prévu en cas de fortes précipitations ?

Le POP acceptera ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Qui a dit que la taille ne comptait pas ? Ce ne sont en tout cas pas les CFF, soumis à la LHand et ses diverses ordonnances d'application.

Nous nous retrouvons donc, une année et un jour plus tard, dans cette même salle, avec un projet qui a pris l'ascenseur, passant de CHF 1'250'000.- à CHF 1'950'000.- et ce, pour 70 cm.

Au premier abord, cela ressemble assez peu à une bonne affaire et encore moins à une bonne nouvelle, mais c'est sans compter sur l'efficacité du Conseil communal, régulièrement encouragé par notre Conseil à négocier avec nos partenaires comme des fauves. En effet, nous apprenons à la lecture du rapport que la participation des CFF Infrastructures et Immobilier passera de CHF 250'000.- à CHF 1'250'000.-. C'est plutôt une belle opération. Et comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule, la participation de la Ville, elle, prendra un descenseur pour passer de CHF 1'000'000.- à CHF 700'000.-.

Donc que de bonnes nouvelles, me direz-vous. Presque, car si la taille n'est pas un problème, c'est la durée du chantier qui risque quant à elle de faire grincer quelques dents, faisant passer le blocage de l'accès de six à neuf mois. A ce titre, nous encourageons vivement le Conseil communal à être aussi efficace dans la mise en place d'une signalétique claire qu'il l'a été dans ses négociations avec les CFF.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste, qui félicite le Conseil communal pour son efficacité, soutiendra le rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. D'abord, je tiens à vous remercier pour l'accueil favorable que vous avez réservé à ce rapport.

Permettez-moi d'être bref, dans la mesure où l'essentiel sur le sujet a été dit il y a, effectivement M. Othenin-Girard, presque une année, soit le

7 février 2017. Et que je n'ai rien à retrancher, finalement, à l'analyse experte qui a été présentée par M. Fivaz.

J'aimerais toutefois mettre l'accent sur trois aspects positifs qui ont découlé de l'excellente collaboration qui s'est établie sur ce dossier entre le Conseil communal et CFF Infrastructures, après, pourtant, il est vrai et vous l'aurez compris à demi-mot, des débuts de négociations plutôt compliqués.

Le premier aspect positif, évidemment, c'est le coût pour la Ville, réduit de CHF 1'000'000.- à CHF 700'000.-.

Le second aspect positif, c'est que dans le même temps, les ascenseurs sont nettement plus qualitatifs, plus pratiques et plus confortables puisque, je le confirme pour le groupe PLR, les deux cabines auront une longueur de 2m10 et une largeur de 1m30, conformément, j'insiste, à la disposition d'exécution de l'ordonnance sur les chemins de fers, dite DEOCF, contre précédemment une longueur de 1m50 et une largeur de 1m40 pour la cabine la plus grande, conformément, cette fois, j'insiste, aux dispositions de la LHand.

Cela nécessite quelques explications, parce que quelques-uns parmi vous n'ont pas saisi la mécanique. En fait, il faut noter que si le Service des bâtiments et du logement n'a pas suivi la DEOCF, cette disposition de l'exécution de l'ordonnance sur les chemins de fers, c'est d'une part parce que celle-ci n'est pas coercitive, elle n'est pas obligatoire, à l'inverse de la LHand, et d'autre part parce que les CFF Infrastructures avaient validé notre projet, tout comme ProInfirmis d'ailleurs. Donc en d'autres termes, notre premier projet était conforme à la LHand qui est coercitive, mais n'était pas conforme à la DEOCF, qui n'est pas coercitive mais qu'appliquent systématiquement les CFF dans les gares. La question était de savoir si ces ascenseurs font partie intégrante de la gare ou ne font pas partie intégrante de la gare. Au final, les CFF ont reconnu ces ascenseurs comme faisant partie intégrante de la gare, donc ils pouvaient allouer une subvention supplémentaire, mais il fallait les mettre aux normes non pas seulement LHand, mais aux normes DEOCF. Voilà l'explication.

Troisième aspect positif, les CFF ont accepté de reprendre à leur charge, une fois refait, le couloir menant des accès au quai 7 jusqu'aux portes des ascenseurs.

A ce sujet, les Verts ont posé une question portant sur les heures de fermeture. La possibilité de laisser le passage ouvert toute la nuit pourra effectivement être envisagé si aucun problème particulier de vandalisme nocturne n'est constaté. Et puis il est vrai qu'aujourd'hui, le dernier train arrive très tard en gare de La Chaux-de-Fonds – il vient de Bienne et arrive à 00h34 – et que le premier train part déjà à 4h42 en direction de Bienne. Donc les heures de fermeture sont de fait extrêmement réduites, à environ trois heures et demie, donc la réflexion méritera, comme vous l'avez souligné, d'être menée.

Quant au sous voie, il n'est pas prévu que ce soit les CFF qui déterminent désormais les heures de fermeture et d'ouverture, étant donné qu'elles devront naturellement correspondre à celles d'ouverture et de fermeture des ascenseurs. Pour le moins, ce serait mieux.

RIRES

Sinon, dans sa logique de sécurité, dans sa logique de confort, dans sa logique d'esthétique, le projet prévu aujourd'hui est exactement le même que le précédent, c'est pourquoi aucun photomontage ne vous a été livré. Je réponds ainsi à une question des Verts.

Et sur les aménagements extérieurs, y compris le parc éventuel à vélos, qui est plutôt prévu de l'autre côté de la route, on avait eu l'occasion d'en débattre il y a une année, ils doivent être précisément définis.

Les Verts toujours ont posé une question au Conseil communal sur la réflexion quant aux subventions. Evidemment, le Conseil communal cherche constamment à trouver des subventions pour alléger les investissements qu'il vous présente, que ce soit par le projet d'agglomération, que ce soit ici par les CFF, que ce soit par la nouvelle politique régionale ou autres. Nous sommes constamment, notamment avec de très nombreuses demandes auprès de l'Etat, qui n'ont pas toujours du succès, à la recherche de subventions. Alors pourquoi ne pas ajouter un paragraphe régulier dans nos rapports, qui s'intitulerait Subventions ? Ce serait possible, il s'agira que le Conseil communal en fasse le débat et l'analyse.

Pour le POP et le groupe socialiste, qui s'inquiètent de la longue fermeture des ascenseurs. C'est vrai, entre neuf et dix mois, de mai à décembre, c'est long. Et bien une signalétique soignée sera mise en place, Antoine Guilhen, l'architecte communal, chef du Service bâtiments et logement, nous écoute avec beaucoup d'attention et il prend des notes.

Et puis quant aux mois de novembre et décembre, où il pourrait y avoir de la neige, nous en avons discuté avec Marc Arlettaz. Une attention particulière sera portée par le Service des espaces publics à la qualité du cheminement, mais nous aimerions ajouter, finalement, comme à chaque fois. Je crois avoir ainsi répondu à toutes vos questions.

Amendement du groupe UDC
relatif aux ascenseurs de la gare

*Le Conseil général
de la Ville de La Chaux-de-Fonds*

*Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission de gestion des infrastructures, de
l'urbanisme et de l'énergie*

arrête:

Article premier.- *Un crédit de CHF 1'950'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection totale des ascenseurs de la Gare à la rue du Commerce 30.*

Article 2.- *Les participations financières des CFF viendront en déduction du présent crédit.*

Article 3.- *Ce crédit figurera au compte des investissements.*

Article 4.- *L'investissement est amorti au taux de 3.3 % (30 ans).*

Article 5.- *Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.*

Article 6.- (nouveau) *L'arrêté du 7 février 2017 accordant un crédit de CHF 1'250'000.- TTC pour la réfection totale des ascenseurs de la gare à la rue du Commerce est abrogé.*

Article 6.- (devient Article 7) *Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.*

*Pour le groupe UDC
Thierry Brechbühler, Marc Schafroth*

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Avec un train de retard, il faut dire que c'est allé très vite.

Simplement pour vos expliquer pourquoi l'abrogation de cet arrêté ancien n'était pas proposée par le Conseil communal : parce que le Conseil communal faisait l'analyse juridique selon laquelle l'acceptation de ce nouvel arrêté impliquait de fait l'abrogation de l'arrêté ancien, mais ça ajoute à la clarté des débats, donc *a posteriori*, nous pouvons nous rallier à l'amendement qui a été déposé par le groupe UDC.

RIRES

L'amendement est accepté par 36 voix sans opposition.

L'arrêté est accepté par 37 voix sans opposition.

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 625'000.- pour la construction d'un nouvel enclos pour les loutres cendrées, dont CHF 350'000.- d'investissement net

(du 17 janvier 2018)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame le présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Contexte

Historique

Grâce au soutien financier de l'association des Amis du Bois du Petit-Château, un enclos est construit en 1990 pour abriter des loutres d'Europe (*Lutra lutra*). Cet espace comporte deux bassins avec deux îlots centraux et un bâtiment de taille modeste.

En 2009, deux loutres cendrées (*Aonyx cinereus*), saisies chez un particulier qui les détenait illégalement, sont accueillies à la demande du Service de la faune, des forêts et de la nature. Dans l'urgence, et afin d'éviter leur euthanasie, elles sont placées dans l'enclos des loutres d'Europe qui est alors partagé en deux.

L'accueil est prévu pour une courte durée et des démarches sont entreprises auprès d'autres institutions zoologiques susceptibles de prendre en charge ces deux animaux, mais sans succès.

S'ensuit un énorme élan populaire pour ces deux loutres cendrées avec des répercussions dans les médias loin à la ronde. Sans possibilité de

placer les animaux, et vu l'engouement populaire pour cette espèce, une récolte de fonds est lancée pour permettre la construction d'un enclos au Zoo de La Chaux-de-Fonds devisé, sans étude précise, à CHF 200'000.-. Suite à l'établissement d'un projet détaillé et chiffré pour la réalisation de cet enclos spécifique et nécessitant un important déploiement technique, il ressort que cette première estimation était largement sous-évaluée.

En 2010, les loutres cendrées donnent naissance à deux loutrons mâles nommés *Ikan* et *Thambi*; les médias en font largement écho. Un agrandissement de la partie terrestre est alors réalisé pour répondre aux normes de l'Ordonnance fédérale sur la protection des animaux (OPAn) ; malgré ces améliorations, les loutres cendrées n'ont toujours pas d'accès à un bâtiment chauffé.

En 2014, les deux loutres cendrées d'origine décèdent à trois mois d'intervalle et un des loutrons tombe gravement malade; il est sauvé in extremis par le *Tierspital* de Zürich. A ce jour, les vétérinaires ne connaissent toujours pas l'origine du décès des deux adultes, malgré les nombreuses analyses effectuées.

Depuis 2016 et suite à la disparition du couple dominant, les deux mâles de loutres cendrées ne peuvent plus être détenus ensemble pour des raisons d'agressivité. Ce problème supplémentaire ainsi que l'utilisation des bassins par les loutres cendrées la journée et par la loutre d'Europe la nuit aggrave les conditions de détention et complique singulièrement le travail des soigneurs.

Finalement, pour répondre en partie aux exigences de l'OPAn, une femelle de loutre cendrée en provenance d'Autriche arrive en mai 2017 pour former un couple avec l'un des deux mâles. Le deuxième individu restant seul, ce qui contrevient aux normes citées plus haut. Si, malheureusement, aucune solution de placement n'est actuellement disponible, la réalisation d'un nouvel enclos pourrait permettre la réunion de tous les membres du groupe.

Les espèces

Les loutres font partie de la famille des mustélidés; elles sont apparentées aux fouines, hermines, belettes et blaireaux notamment. Il existe 13 espèces de loutres dans le monde.

a) La loutre d'Europe

Abondamment chassée, la loutre d'Europe est finalement protégée en Suisse en 1952. Cette protection survient toutefois trop tard : l'espèce

disparaît de Suisse en 1989. La dernière observation a d'ailleurs été réalisée sur les bords du lac de Neuchâtel. Depuis 2009, la loutre fait une réapparition remarquée dans plusieurs cantons et, par exemple, un piège photographique livre régulièrement des images de toute une famille entre Thoune et Berne.

Son comportement est très différent de celui de la loutre cendrée. Solitaire, elle ne côtoie ses congénères que durant la période de reproduction et seules les femelles s'occupent de l'élevage des jeunes.

Elle fait partie d'un programme de reproduction au niveau européen, l'*European endangered species program*, pour maintenir une diversité génétique de l'espèce. Le Zoo de La Chaux-de-Fonds a la chance de participer à cette campagne, ce qui lui confère une responsabilité toute particulière. Malheureusement, seul un individu subsiste actuellement au Bois du Petit-Château, ce qui contrevient aux normes de l'OPAn. Un deuxième individu devra donc être accueilli au plus vite.

La loutre d'Europe est listée en Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), soit parmi les espèces menacées d'extinction immédiate à cause du commerce. Cette espèce figure également à l'Annexe II de la Convention de Berne, soit dans la liste qui lui confère le statut d'espèce animale strictement protégée.

b) La loutre cendrée

La loutre cendrée est l'une des cinq espèces de loutres asiatiques. Malgré sa vaste répartition géographique en Asie, l'espèce est sur le déclin, voire en voie d'extinction dans de nombreuses régions.

Son organisation sociale est très différente de celle de la loutre européenne. Il s'agit d'une espèce grégaire souvent rencontrée en groupe de 5 à 8 individus. Les deux parents s'occupent des jeunes, puis, quelques semaines plus tard, les frères et sœurs des portées précédentes aident à l'élevage. Cette organisation fait que cette espèce est très joueuse, ce qui la rend très attractive pour les visiteurs d'un zoo.

Par ailleurs, les loutres cendrées ont des pattes avant qui rappellent des mains, avec une palmure incomplète. Celles-ci leur permet de jongler avec des pierres (ou des boules de neiges dans le contexte chaux-de-fonnier) avec une grande dextérité qui enthousiasme le public !

En Asie, les loutres sont très menacées notamment par le commerce de la fourrure; la loutre cendrée a ainsi disparu dans de nombreuses régions. Elles sont de plus les victimes d'un commerce illégal pour en faire des animaux de compagnie. Les loutrons destinés à ce commerce sont prélevés dans la nature après l'abattage des adultes de leur groupe.

La loutre cendrée est listée en Annexe II de la CITES et comme vulnérable par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Enjeux

Rôle pédagogique

Espèces emblématiques du Zoo de La Chaux-de-Fonds, les loutres (d'Europe et cendrée) ont la cote auprès des visiteurs, particulièrement la loutre cendrée. De par sa renommée, elle est souvent utilisée dans les médias pour illustrer des informations sur ces espèces. Sa grande popularité auprès des visiteurs est liée à son comportement très sociable et joueur et à sa grande activité diurne.

Les résultats de la récolte de fonds destinée à leur nouvel enclos démontrent l'engouement pour cette espèce. La Société des Amis du Bois du Petit-Château, qui récolte les dons, s'est engagée à verser un minimum de CHF 200'000.- pour ce projet.

La présentation de deux espèces de loutres est extrêmement intéressante pour le public d'un point de vue pédagogique et didactique tout en étant particulièrement ludique.

Les loutres permettent de communiquer sur les menaces pesant sur les milieux humides (pollution des eaux) et la disparition des espèces liées à ces milieux ainsi que le trafic illégal des animaux sauvages (en 4^e position après les drogues, les contrefaçons et la traite d'êtres humains).

Une grande partie de l'information au public prévue autour de cet enclos sera dédiée au trafic illégal des espèces menacées, qui concerne également de nombreuses espèces de reptiles et d'amphibiens présentes au vivarium.

Il est aussi prévu de consacrer un espace sur cette problématique démontrant toute la pertinence de réunir sur un même site les deux secteurs des institutions zoologiques tel que présenté dans un deuxième rapport soumis à votre Autorité et concernant l'Ancien Stand.

Des exigences légales

Malgré les améliorations, pour les animaux et les soigneurs, apportées ces dernières années à l'espace de vie des deux espèces de loutres du Zoo de La Chaux-de-Fonds, la situation n'est toujours pas conforme aux normes de l'OPAn : les animaux n'ont pas tous accès en permanence à des bassins, les surfaces terrestres pour les loutres cendrées sont insuffisantes et une partie du groupe de loutres cendrées (le mâle solitaire ou le couple) doit être confiné à l'intérieur du bâtiment durant la nuit.

Le projet

Le plan d'aménagement, terminé en juillet 2017 présente une vision à long terme de ce vers quoi le Zoo de La Chaux-de-Fonds se dirige. Il permet de développer une cohérence dans le choix des espèces et la façon de les présenter.

L'espace consacré aux loutres, et plus particulièrement la construction d'un nouvel enclos pour les loutres cendrées, est la première phase de ce plan d'aménagement qui se poursuivra, notamment, par la reprise de la zone centrale du parc. Par ailleurs, cette construction est rendue urgente par la nécessaire mise aux normes selon l'OPAn ayant une échéance en septembre 2018.

Le nouvel enclos pour les loutres cendrées est prévu sur la parcelle actuellement occupée par les sangliers et la mare artificielle de l'enclos des chèvres qui accueille en été les tortues terrestres.

La démolition de l'enclos des sangliers est un avantage supplémentaire du projet : sa surface entièrement bétonnée n'est absolument pas conforme aux besoins des animaux et ne respecte plus les normes en vigueur. Le plan d'aménagement prévoit, à terme, le déménagement des sangliers sur une autre parcelle du Zoo, mais les animaux seront temporairement logés dans l'actuel enclos des porcs laineux qui va être consolidé à moindre frais pour les accueillir.

Les tortues terrestres seront déménagées dans un enclos mitoyen ne nécessitant qu'un aménagement paysager léger.

Enfin, cette réalisation permettra de traiter, pour ce secteur, la problématique du réseau d'eau défaillant.

Une mise aux normes obligatoires

Selon l'OPAN, les structures minimales pour abriter des loutres cendrées sont de :

- 20 m² pour l'enclos extérieur pour 2 individus (+ 3 m² par animal supplémentaire);
- 6 m² pour l'enclos intérieur pour 2 individus (+ 2 m² par animal supplémentaire);
- 10 m² et 0,5 m de profondeur pour le bassin pour 2 individus (+ 2 m² par animal supplémentaire).

L'enclos doit en outre posséder des écrans permettant aux animaux de se dissimuler, des possibilités d'évitement et de retrait ainsi qu'un observatoire (partie surélevée).

De plus, l'OPAN stipule encore que la construction d'enclos doit systématiquement prendre en compte les dernières connaissances en matière de détention et ne pas se contenter des minimums légaux.

La taille minimale d'un enclos pour les loutres cendrées (partie terrestre et aquatique) recommandée par l'European Association of Zoos and Aquaria (EAZA) est de 60 m² pour 2 à 4 individus et de 93 m² pour plus de 4 individus, exigences auxquelles nous répondrons pas ce projet.

Paramètres de l'enclos

Les conditions environnementales d'un enclos doivent répondre aux exigences biologiques de l'espèce. Elles sont d'une grande importance pour un accueil favorable de loutres en captivité et pour autoriser leur détention. Ces facteurs, énoncés ci-après, sont décrits par l'EAZA.

a) Facteurs biologiques

L'aménagement doit répondre aux besoins physiques, sociaux, comportementaux et psychologiques des animaux. Pour ce faire, les enclos doivent se rapprocher le plus possible de leur environnement naturel.

Les loutres sont des mammifères terrestres qui nagent; il s'agit d'animaux semi-aquatiques, et non pas aquatiques. De ce fait, la partie terrestre constitue la zone la plus importante (près de 6 fois la partie aquatique) d'un enclos. Des loutres en bonne santé et détenues dans des enclos adéquats préfèrent nettement cette zone. Les animaux y pratiquent la recherche de nourriture, l'exercice, le jeu ainsi que le toilettage et utilisent alors tout

l'espace à leur disposition. Ces comportements sont indispensables à leur bien-être physique et psychologique. Ils permettent aux animaux de mieux réagir face à des situations nouvelles ou inhabituelles (diminution du stress). Ces activités terrestres sont également très appréciées par le public.

L'utilisation de différentes espèces de plantes, de troncs évidés, de tas de bois et de vieilles souches augmente la complexité visuelle de l'enclos et offre aux loutres de multiples possibilités d'activités. Le substrat doit être diversifié (herbe, sable, terre, cailloux, rochers, feuilles, écorces) et les aménagements permettre aux animaux de se retirer de la vue du public. Comme pour toute espèce, un renouvellement périodique de l'aménagement devrait être effectué afin de stimuler les animaux. L'accès aux enclos doit de ce fait être facilité.

La partie aquatique doit inclure des zones de différentes profondeurs et quelques portions de rive qui permettent un accès aisé à l'eau. Les loutres privilégient les zones moins profondes. Les rives doivent être bordées de troncs, rochers, et d'éléments conférant de l'ombre. Les loutres ne doivent pas être forcées à nager de manière continue près d'une fenêtre de vision pour éviter des comportements stéréotypés.

b) Factures abiotiques

Les facteurs suivants sont indispensables :

- Température de l'eau : entre 18 et 29°C. Une température de 29°C incite les animaux à davantage se baigner, ce qui améliore leur santé.
- Température de l'air : entre 22 et 24°C. Si les animaux ont un accès à un enclos intérieur chauffé, ils peuvent tolérer des températures externes de 10 à 15°C.
- Taux d'humidité : entre 30 et 70 % pour les enclos intérieurs. Les lieux de repos et les boxes de reproduction doivent être correctement ventilés et situés de façon à ne pas être continuellement humides.
- Lumière : un cycle de 12h doit être respecté à l'intérieur. Une lumière naturelle est recommandée.
- Qualité de l'eau : les concentrations en bactéries et en algues nécessitent un suivi régulier. Il est recommandé de procéder à des analyses d'eau deux fois par semaine pour contrôler la charge

bactérienne. Un système de filtration adapté doit être utilisé dans les bassins fermés (par filtrations biologique, mécanique et/ou chimique). Différentes méthodes sont utilisées pour lutter contre la prolifération d'algues (UV, nettoyage régulier des bassins). La surface de l'eau doit être également nettoyée quotidiennement au filet par les gardiens pour retirer les restes de nourriture et autres débris. Une source supplémentaire d'eau fraîche potable doit être disponible en permanence pour les animaux.

- Qualité de l'air : une ventilation des parties intérieures doit être prévue pour éviter les éventuels risques de transmission de maladies du public ainsi que les problèmes d'odeurs.

Charges d'entretien du nouvel enclos

Le choix de la géothermie garantira une production d'énergie économique. L'utilisation d'un système de traitement de l'eau adéquat, commun aux deux enclos, réduira les besoins de nettoyage des bassins et la consommation d'eau. De plus, ce nouvel enclos évitera les nombreuses manipulations actuelles assurant un accès aux bassins à chacune des espèces.

Cette réalisation n'engendrera pas de besoin supplémentaire en ressources humaines, ni pour l'entretien, ni pour le fonctionnement.

Construction

Emplacement

La réflexion des planificateurs amène à l'utilisation rationnelle des déclivités naturelles du site. Ainsi, tant le bassin intérieur que la cascade extérieure profiteront avantageusement de la topographie comme le montre clairement les plans en annexe. Cette configuration permettra au visiteur de profiter de plusieurs angles d'observation situés sur le périmètre de l'enclos.

La proximité des enclos des deux espèces de loutres permettra de réaliser un système fermé de circulation d'eau entre les deux enclos extérieurs et de mutualiser la nouvelle installation de filtration. Cette réalisation comblera une lacune dans l'équipement des bassins des loutres d'Europe qui ne dispose ni de système de pompage, ni de filtration. Elle permettra donc de diminuer la consommation d'eau de ce secteur et facilitera le travail des soigneurs qui pourront espacer leurs interventions sur ces bassins.

Technique

Le projet issu du programme exposé plus haut se concrétise en un ensemble comprenant une construction fermée donnant sur un enclos extérieur paysagé. Le public pourra se trouver en contact visuel avec les loutres selon la zone qu'elles occuperont. Un édifice fermé à haute isolation thermique abritera un bassin intérieur chauffé entre 20 et 25°C et sa "plage" éclairée naturellement par des percements de dimensions diverses. Ce volume est connecté avec un espace de service dévolu à l'activité des soigneurs. Un contrôle complet du climat intérieur permettra de procurer des conditions optimales et économes en énergie de l'air et de l'eau. Un local technique indépendant abritera les appareils tels que pompes, filtres, échangeurs.

La production de chaleur sera assurée par une pompe à chaleur (PAC) de type géothermique qui puisera l'énergie du sol au moyen de six forages verticaux de 60m de profondeur.

L'enveloppe du bâtiment est pensée comme un ensemble monolithe en béton isolant posé sur un socle lui-même isolé du sol. Ainsi, cette conception étanche à l'air ne souffrira que de très peu de déperditions et demandera peu d'énergie complémentaire pour assurer les critères énoncés au paragraphe "Facteurs abiotiques". Les performances de cette construction seront au niveau du label Minergie © tel qu'exigé par la Loi sur l'énergie (LCEn).

Planning

- A. Procédure de demande d'autorisation : 3 à 4 mois;
- B. Appel d'offres : 1,5 à 2 mois;
- C. Projet d'exécution : 1 à 1,5 mois;
- D. Démolition enclos sanglier et divers clôtures : 1 mois;
- E. Réalisation de l'ouvrage : 5 à 6 mois, y compris les aménagements extérieurs.

Nous devons tenir compte de certaines particularités du site accueillant des animaux et ouvert au public, tels que les émissions de bruit envers les animaux, la protection des visiteurs, les accès au chantier par de gros engins de manutention, etc.



Estimation du coût des travaux

L'estimation du coût des travaux au stade de l'avant-projet est basée sur des calculs confirmés par des spécialistes et peut être garantie avec une précision de +/- 15 %. Elle est basée sur des données statistiques de chantiers récents et certains calculs d'entreprises que nous avons sollicitées. Tous les montants sont en CHF et TTC.

Chapitre	Descriptif	Coût estimatif
Travaux préparatoires	Démolitions, raccordements et installations de chantier	50'000.-
Gros-œuvre	Maçonnerie en béton armé auto isolant, terrassement, échafaudage; fenêtres isolantes, étanchéité	177'000.-
Aménagements intérieurs	Menuiserie, constructions métalliques; peintures intérieures, revêtements de sol, murs en carrelage	20'000.-
Installation hydraulique	Circuit hydraulique et filtrations diverses des bassins intérieur et extérieur	35'000.-

Chauffage, ventilation, sanitaire et électricité	PAC géothermique, production eau chaude, ventilation	75'000.-
Honoraires, mandataires spécialisés	Géomètre, ingénieurs spécialisés	22'000.-
Frais secondaires	Taxes, gabarits, repro. documents	2'000.-
Divers et imprévus		29'000.-
Aménagements extérieurs	Murs, cascade, espaces verts, clôtures	205'000.-
<i>Total travaux</i>		<i>615'000.-</i>
Matériel d'exploitation		10'000.-
Total général		625'000.-

Plans

- Annexe 1 : plan de situation
- Annexe 2 : plan et coupe
- Annexe 3 : façades

Soutiens et financement complémentaires

Comme indiqué, la somme de CHF 200'000.- a d'ores et déjà été promise par la Société des Amis du Bois du Petit Château. La récolte de fonds sera relancée et devrait permettre d'enrichir le projet, notamment d'un point de vue pédagogique.

En outre, le Fonds *Parc Zoologique – Vivarium* était doté, à fin novembre 2017, de plus de CHF 270'000.-. Ce fonds, alimenté par les dons, a été créé pour garantir le remplacement du cheptel, notamment en cas d'épizootie et pour participer au développement du Zoo. Le remplacement du cheptel pouvant être valorisé à une centaine de milliers de francs, un prélèvement de CHF 75'000.- est prévu pour financer ce nouvel enclos.

Compte tenu de ces éléments, les dépenses nettes s'élèvent donc à CHF 350'000.-.

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législature

La réalisation de cet enclos est explicitement prévue dans le paragraphe 6.8.1 *Entretien des lieux et infrastructures* aux pages 84 et 85 du rapport de stratégie globale.

Conséquences sur les finances

Les dépenses d'investissement s'élèvent à CHF 625'000.-. De ce montant, viendra en déduction la somme de CHF 200'000.-, récoltée par la Société des Amis du Bois du Petit-Château et un prélèvement au fonds *Parc Zoologique – Vivarium* de CHF 75'000.-. Les dépenses nettes s'élèvent ainsi à CHF 350'000.-. Le budget 2018 prévoit un crédit d'engagement et budgétaire de CHF 650'000.- et des recettes d'investissements de CHF 250'000.-.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 4 %.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.5 % sur la moitié des dépenses nettes, soit CHF 175'000.-.

Amortissements: CHF 350'000.- x 4% :	CHF	14'000.-
--------------------------------------	-----	----------

Intérêts 2.5 % sur la moitié des dépenses nettes estimées à la charge de la Ville :	CHF	4'375.-
---	-----	---------

Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	18'375.-
--	------------	-----------------

Conséquences sur les ressources humaines

Malgré cette construction nouvelle, les gains d'efficience réalisés (diminution du nombre de transferts d'animaux d'un enclos à l'autre et l'amélioration du traitement de l'eau notamment) permettront à l'équipe du Zoo d'assumer les tâches liées avec l'effectif actuel.

Les prestations d'architecte pour constituer le dossier de permis de construire, la préparation du chantier et son suivi seront assumées par le Service des bâtiments et du logement (SBL) en 2018.

Collaboration intercommunale

Néant.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Un effort particulier est consenti pour atteindre l'autonomie quasi complète de ces installations. L'investissement conséquent dans une pompe à chaleur devrait assurer une consommation minimale d'énergie extérieure.

b) Aspect social

Les quatre missions des zoos selon l'EAZA sont : la conservation, la pédagogie, la recherche et le délasserment. Un zoo de la taille de celui de La Chaux-de-Fonds doit placer l'éducation en tête de ses missions. Les zoos modernes ont un rôle primordial à jouer dans la sensibilisation à la protection des espèces et de leurs milieux naturels. Présenter la loutre cendrée, une espèce classée comme "vulnérable" selon l'UICN, dans des conditions optimales aura un impact fort auprès du public et permettra de l'informer sur la disparition des espèces et des milieux naturels ainsi que sur le trafic illégal des espèces menacées. Un trafic dont est victime la loutre cendrée mais qui touche également de nombreuses espèces présentes au vivarium. Un lien sur cette thématique est envisagé au sein du vivarium et dans l'étude du projet de requalification de l'Ancien Stand.

c) Aspect économique

Cette réalisation profitera essentiellement à l'économie locale en mettant en concurrence des PME du bâtiment et d'autres mandataires. Les procédures d'attribution de marché seront de type "gré à gré" pour la grande majorité d'entre elles.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

La saga de *Chico et Lula*, les deux premières loutres cendrées du Zoo de La Chaux-de-Fonds, a été relayée par tous les médias nationaux et a eu des répercussions mêmes internationales. La réalisation d'un enclos dédié à cette espèce aura très probablement le même retentissement et démontrera l'engagement de la Ville pour le développement durable et la sensibilisation aux questions liées à la protection de l'environnement.

Préavis de la Commission des institutions zoologiques

La Commission a été consultée tout au long de l'élaboration de ce projet. Lors de sa séance du 11 janvier 2018, la Commission des institutions zoologiques a accepté ce rapport à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président La chancelière a.i.

Théo Huguenin-Elie Sarah Steinweg Clark

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 625'000.- est accordé au Conseil communal pour la construction d'un nouvel enclos pour les loutres cendrées.

Article 2.- La somme récoltée par la Société des Amis du Bois du Petit-Château et la dissolution partielle du Fonds *Parc zoologique – vivarium* viendront en déduction du présent crédit.

Article 3.- Ce crédit figurera à raison de CHF 625'000.- TTC au compte des investissements du Zoo du Bois du Petit-Château.

Article 4.- L'investissement mentionné sera amorti au taux annuel de 4 % (25 ans).

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
La présidente	Le secrétaire
Maria Belo	Sven Erard

Mme Maria Belo, Présidente : Je vous rappelle que ce point sera traité en débat long. M. Frutschi, pour le PLR.

M. Marc Frutschi, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le PLR a lu avec attention le présent rapport, qui donne suite au formidable engouement populaire suscité par les loutres.

Cependant, le coût du projet a totalement refroidi notre enthousiasme. La loutre cendrée est une espèce d'origine tropicale qui nécessite un abri chauffé avec piscine intérieure, qui coûte évidemment cher. Ceci est un profond changement dans la philosophie de notre zoo, qui était jusqu'ici de montrer des espèces indigènes adaptées à notre climat et qui peuvent être détenues de manière simple.

La cote des loutres date d'avant 2009, soit avant l'arrivée des loutres cendrées. Les loutres européennes faisaient déjà la joie des visiteurs. Alors que l'on projette de construire un enclos chauffé pour la loutre cendrée, le zoo fait partie d'un programme de maintien de la diversité génétique de la loutre d'Europe. Cela nous donne l'impression que l'on court deux lièvres à la fois.

Le rapport nous apprend que la loutre cendrée peut tolérer des températures minimales de 10 à 15 degrés. Par conséquent, elles ne peuvent pas sortir pendant de longues périodes. Malgré le luxe de l'aménagement intérieur, on ne peut donc pas parler ici de détention conforme aux besoins de l'espèce. *A contrario*, il y a de nombreuses espèces animales résistantes au froid mais qui supportent assez mal les températures supérieures à 35 degrés que l'on rencontre de plus en plus fréquemment sur le plateau suisse. Je pense notamment aux animaux à fourrure et à certains ruminants, pour qui le climat frais de La Chaux-de-Fonds est tout à fait adapté. Notre zoo a donc une véritable carte à jouer pour ces espèces face aux autres zoos, qui sont pour la plupart situés sur le plateau suisse.

Il y a certes l'aspect émotionnel, mais devons-nous dépenser tant d'argent sous le coup d'une émotion ? Oui, absolument, si on a les moyens. Mais ce n'est pas le cas.

L'OPAn, ordonnance sur la protection des animaux, est un ensemble de règlements extrêmement compliqué qui renchérit singulièrement toute détention animale. Autre problème, ces ordonnances subissent à tout moment des révisions. J'ai vécu moi-même une situation où le béton n'était pas encore sec que l'écurie n'était déjà plus aux normes.

D'où ma question, justement, sur l'utilité de construire en béton, méthode coûteuse et pas du tout évolutive. La moindre modification (une fenêtre, une porte supplémentaire, le passage d'une gaine) coûtera extrêmement cher et tout agrandissement en cas de modification du nombre ou de la taille des animaux sera impossible. Les matériaux

traditionnels tels que le bois ou la brique sont plus souples d'utilisation et plus esthétiques.

Pour une construction qui se veut écologique, il faut aussi prendre en compte l'énergie grise très importante qu'il y a derrière le béton. Je vous laisse chiffrer, c'est trop compliqué, je n'ai pas assez de chiffres. Mais juste deux choses : en général, pour la construction d'une maison moyenne, l'énergie pour la construire est équivalent à l'énergie pour la chauffer pendant quarante ans. Et pour un mur porteur, le béton armé utilise cinq fois plus d'énergie que la brique silico-calcaire.

Parlons du chauffage. Un chauffage uniquement pour l'enclos des loutres engendre des coûts d'investissement, mais également des frais d'entretien, totalement démesurés pour trois animaux. Il vaudrait mieux se relier au chauffage de l'Ancien Stand et ensuite étudier une solution globale avec le vivarium. Comme il semble que le chauffage de l'Ancien Stand soit également à refaire, ce sera l'occasion de trouver une solution plus respectueuse de l'environnement, notamment grâce à l'isolation, des panneaux solaires, une pompe à chaleur ou du chauffage à bois, à voir.

Avant de nous prononcer sur ce rapport, nous avons besoin d'une vision d'ensemble. Le Bois du Petit-Château, à terme, est à refaire plus ou moins complètement. Cela, nous l'admettons. Mais les conseillers généraux doivent savoir quel sont les investissements prévus au minimum pour les cinq prochaines années. Nous aimerions savoir quelles espèces animales le parc entend présenter, car comme les besoins en surface par animal augmentent, il faudra faire des choix. Nous aimerions entendre que les besoins et la production de chauffage et d'eau chaude pour l'ensemble du parc ont été évalués. Nous aimerions lire dans le rapport que le système de récupération et de filtration de l'eau des bassins et cascades, qui est absolument nécessaire, est d'ores et déjà dimensionné pour satisfaire l'ensemble des besoins du site. Les frais d'entretien et d'électricité pour le chauffage et la circulation, pour la filtration de l'eau doivent figurer dans le rapport, je ne les ai pas vus. Nous aimerions entendre que lors des terrassements, les canalisations nécessaires aux futurs enclos seront posées. Enfin, nous aimerions savoir si le parc entend rester gratuit.

Après réponse satisfaisante à ces questions, le PLR pourra accepter une première tranche d'investissement.

Si nous respectons profondément les Amis du Bois du Petit-Château, qui ont mis la main au porte-monnaie, nous nous devons aussi de respecter une certaine équité avec les Amis de la culture et des clubs sportifs, qui ont tous vu les aides communales diminuer. En attendant, nous proposons au Conseil communal de retirer ce rapport et de revenir lors d'une prochaine séance.

Il y a certes le problème du délai de mise en conformité pour septembre 2018, mais je rappelle que ça fait quand même neuf ans que

ces loutres sont là, elles pourront bien patienter quelques mois encore. Merci de votre attention.

M. Sven Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Après lecture de ce rapport, que le groupe des Verts estime précis et complet malgré quelques coquilles, il ressort que si le zoo désire conserver des loutres cendrées, des aménagements conséquents sont nécessaires. En effet, à la fois car les normes de l'OPAn évoluent, mais également car les conditions de vie des animaux, parfois confinés dans un enclos couvert, ne sont plus acceptables.

Un élan de sympathie populaire est également à noter par la réussite d'une collecte de fonds qui permettra à la société des Amis du Bois du Petit-Château de participer à ce projet à la hauteur d'un minimum de CHF 200'000.-. De plus, une ponction dans le fonds Parc zoologique permettra d'alléger la facture pour la Ville d'environ CHF 75'000.-.

Il reste néanmoins CHF 350'000.- à financer et il est légitime de se poser la question de la pertinence d'un tel investissement en période de disette budgétaire. Il est également justifié de se poser la question quant à une telle somme dépensée pour assurer la détention de trois animaux, peut-être davantage à futur, alors que des coupes dans le domaine du social et de la culture sont régulièrement nécessaires pour alléger le budget. Il est enfin légitime de se poser la question quant aux buts de la présence de loutres asiatiques dans un parc souhaitant promouvoir les espèces locales.

Le groupe des Verts est néanmoins convaincu que le maintien de la présence de ces mustélidés, un peu plus joyeux, drôles et sociaux que leurs cousins européens continuera à faire le plaisir des petits et des grands et donc profitera aux citoyens de notre cité qui viendront voir cette nouvelle installation.

Le parc, en général, pourra bénéficier de l'aura de sympathie d'un plus large public, attiré par ces animaux en particulier. Les répercussions médiatiques qui ne manqueront pas pourront également bénéficier aux autres projets en cours ou en devenir de cet endroit. De multiples occasions peut-être de médiatiser le projet de requalification de l'Ancien Stand pour y accueillir le MHNC et la possibilité, peut-être, de lancer un appel de fonds à plus large échelle pour cela ? Peut-être faudra-t-il envisager de ressortir le mammoth rose ? A ce propos, le Conseil communal peut-il nous donner une date pour le passage devant notre autorité de ce rapport à venir dont il est question en bas de la page 4 ?

Le plan d'aménagement, vision à long terme du devenir du parc zoologique terminé en juillet 2017 déjà, nous est-il précisé en page 5, verrait ainsi sa première phase enfin mise en œuvre. Poursuite ultérieure avec la reprise de la zone centrale et plus tard encore, de tout le reste.

D'autres enclos, qui ne répondent plus aux normes, seraient ainsi réagencés et au final, c'est tout le parc qui se verra repensé et la problématique récurrente du réseau d'eau au moins en partie résolue, voire totalement. Dans quel délai et à quel coût, mystère, et c'est un regret que nous formulons ici de ne pas avoir la vision globale, l'entier du programme à prévoir, bref, une planification, au moins pour connaître même grossièrement l'ampleur de la chose et ses priorités, un chiffrage plus précis pouvant encore attendre.

Mais nous comprenons bien la relative urgence pour cette demande de crédit. En effet, si le financement de ce nouvel enclos devait être refusé ce soir, qu'advient-il des animaux ? Prenons-nous le risque de les voir euthanasiés en automne 2018 alors même qu'il s'agit d'une espèce en voie d'extinction ?

Notre parc zoologique a aussi une vocation pédagogique et ce projet de nouvel enclos sera, s'il se réalise, un outil de communication quant aux espèces menacées d'extinction, à la préservation de leurs milieux naturels ainsi que sur leur commerce illégal.

Afin de faire mieux passer la pilule, voire même tout le traitement, puisque des phases ultérieures sont d'ores et déjà annoncées, nous demandons au Conseil communal d'explorer vraiment toutes les pistes permettant de soutenir financièrement cette institution si chère aux habitants de notre ville : recherche de subventions, de sponsors, rendre les tirelires plus visibles qu'actuellement, une petite buvette ouverte les jours de beau temps et peut-être même des horodateurs pour le parking du haut comme du bas. Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive.

Je vous remercie de votre attention.

M. Blaise Fivaz, PDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule, le PDC tient à faire part de sa satisfaction quant à l'attention portée au bien-être des animaux qui peuplent notre parc animalier. Il nous paraît important de léguer à nos enfants et petits-enfants un endroit où il fait bon se promener et dans lequel les animaux sont traités avec respect. L'entretien de notre zoo est important.

Le rapport du Conseil communal, indépendamment des questions financières, est très intéressant et nous remercions ses auteurs. En effet, après sa lecture, nous en savons plus sur le mode de vie et d'habitat des loutres cendrées et des loutres d'Europe. J'ose le dire, pour ma part, j'ai amélioré ma culture générale en la matière.

Si nous remercions la société des Amis du Bois du Petit-Château qui est très active et qui apportera son soutien par l'apport d'une somme de CHF 200'000.-, nous nous posons tout de même la question de savoir s'il ne s'agit pas d'une manière détournée pour obtenir rapidement satisfaction.

Par ailleurs, le Conseil communal peut-il nous confirmer que la cascade de changements générés par ce nouvel espace, soit déplacement des sangliers, des tortues terrestres, la mare artificielle de l'enclos des chèvres etc., entre dans le cadre de ce crédit ou à tout le moins dans le budget courant ? Dans le cas contraire, à combien se chiffrent ces aménagements dits légers et feront-ils l'objet d'une autre demande de crédit ?

Enfin, le PDC ose le dire, il est déçu et reste sur sa faim. En effet, il aurait préféré débattre sur un rapport complet, dans lequel figurerait le coût financier et les plans d'aménagements de la restauration du zoo, de la rénovation du vivarium ainsi que de celle de l'Ancien Stand en vue de l'accueil du Musée d'histoire naturelle. Ainsi le Conseil communal aurait démontré qu'il avait une vision à long terme avec un cadre financier relativement bien défini.

Cela dit, et compte tenu de la nécessité de réaliser au plus vite l'enclos des loutres, il acceptera ce crédit. Merci de votre attention.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le zoo du Bois du Petit-Château, endroit emblématique de notre ville, est un lieu de rencontre, de détente, de découverte, d'amusement. Il est didactique et pédagogique. Le groupe UDC y est attaché.

Les espèces animalières sont, pour une grande partie, visibles dans nos régions. Il n'en demeure pas moins que d'autres espèces sont difficiles, voire impossibles, à rencontrer en liberté. La loutre, animal à qui est dévolu ce rapport, est une espèce difficilement observable en toute liberté et pour la loutre cendrée dite asiatique, c'est tout simplement impossible. Le fait d'en posséder au parc zoologique est un grand avantage.

Grâce ou à cause d'une détention illégale, nous nous retrouvons face à une situation de sauvetage et de sauvegarde de deux loutres cendrées qui viennent rejoindre nos loutres d'Europe. Malheureusement, ces deux espèces ne s'entendent pas et la mesure provisoire devient lourde à gérer. Une solution doit être trouvée et c'est la construction d'un enclos qui se profile.

La loutre, animal joueur et amuseur, sensibilise les visiteurs du zoo. Elles deviennent une attraction, comme le furent les ours lors de leur arrivée et de la naissance des trois petits oursons. Souvenons-nous, quelle ne fut pas la colère de la population en apprenant que ces trois petites boules de poils devaient quitter le zoo. Deux sont partis et le troisième fut euthanasié. Colère et mépris étaient sur les lèvres des citoyens et cela est totalement compréhensible.

Mais revenons aux loutres. Aujourd'hui, il nous est demandé un crédit net de CHF 350'000.- pour la construction d'un nouvel enclos pour les loutres cendrées. Une somme atteinte grâce aux CHF 200'000.- récoltés par la société des Amis du Bois du Petit-Château et un prélèvement de CHF 75'000.- au fonds du Parc zoologique et vivarium.

Certes, CHF 350'000.- est une somme non négligeable et nous devons en discuter. Que voulons-nous en réalité ? Nous séparer de ces petites bêtes ou alors leur offrir un espace digne de ce nom et nécessaire afin de répondre aux exigences de l'OPAn, et ainsi participer au programme de reproduction et de réintégration de ces animaux ? Pour notre groupe, l'idée d'abattre purement et simplement ces loutres n'est pas concevable.

Comparaison n'est pas toujours raison, mais des investissements nettement plus onéreux ont été faits ces dernières années sur des structures qui attirent nettement moins de visiteurs que le zoo du Bois du Petit-Château.

Le groupe UDC acceptera le rapport présenté ce soir et remercie les équipes qui ont permis de le présenter quand bien même ils sont mis à mal et le courage pourrait leur manquer après les nombreux revers accumulés ces dernières années, tant sur le projet zoo-musée que sur la remise en état des infrastructures du zoo. Nous estimons que ce premier pas est important et nécessaire.

Finalement, le groupe UDC espère voir arriver très rapidement une suite, tout autant nécessaire et indispensable. Il est temps de faire preuve de respect vis-à-vis de cette institution où une grande partie de citoyens et même d'élus ont passé d'agréables et inoubliables moments de détente et d'amusement.

Avant de terminer, permettez-moi un coup de gueule envers la presse. Il devient très désagréable, voire indécent, que le débat se fasse avant le Conseil général par voie de presse, que des médias nous appellent pour connaître notre position et ce que l'on pense des sujets qui seront débattus ici. Ceci n'apporte rien, si ce n'est le risque d'un débat biaisé. Nous devons pouvoir débattre de manière libre et la primeur de nos interventions est réservée à notre séance de Conseil.

Mme Ayfer Ummel, POP : Madame la Présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux. Le zoo du Bois du Petit-Château abrite environ 240 animaux, 150 oiseaux et un vivarium. De plus, des places de pique-nique et des places de jeux pour les enfants rendent ce lieu attractif pour la population chaux-de-fonnière et ses visiteurs. Il est dès lors nécessaire d'entretenir ce lieu et de promouvoir son développement.

La conservation des espèces menacées est une mission importante pour le Bois du Petit-Château. Actuellement, les loutres font partie de ce

programme et la première construction d'un bassin pour les loutres est mise en service en 1990 déjà.

Aujourd'hui, la construction d'un nouvel enclos pour cette espèce est devenue essentielle. En voici quelques raisons. Un, le nouvel aménagement permettra de répondre aux normes de l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux en ce qui concerne les loutres. L'installation actuelle contrevient à cette ordonnance. Deux, les loutres cendrées, avec leur bonne humeur et leur charme, rendront le Bois du Petit-Château encore plus attractif pour les visiteurs. Trois, cette construction facilitera le travail des soigneurs, qui vont travailler dans de meilleures conditions. Quatre, cela permettra également aux loutres de vivre dans un endroit agréable et adapté. La taille, la température de l'eau, le taux de l'humidité de ce futur nouvel enclos sont bien pensés et adaptés aux besoins des animaux. Cinq, cette architecture donnera aussi la possibilité d'augmenter le nombre d'individus de cette espèce. Six, le public sera plus facilement au contact visuel avec les animaux. Sept, avec CHF 200'000.- promis par la société des Amis du Bois du Petit-Château et CHF 75'000.- prélevés dans le fonds Parc zoologique-vivarium, une bonne partie des coûts est déjà couverte.

En fonction de ce qui vient d'être dit, le parti ouvrier populaire soutient le projet de construction d'un nouvel enclos pour les loutres. Il pense aussi que cette démarche permettra de sensibiliser la population aux problèmes liés au trafic international et à la détention illégale d'animaux sauvages chez les particuliers et que ce projet participe à l'entretien et au développement du parc zoologique. Merci à tous.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En prenant connaissance de l'ordre du jour de la séance de ce soir, notre première réaction a été de chercher le rapport qui manquait.

En effet, comme les autres groupes l'ont dit, nous nous attendions à trouver un rapport sur le réaménagement global du Bois du Petit-Château avant de traiter précisément du nouvel enclos des loutres. Nous nous étions d'ailleurs déjà manifestés lors de l'élaboration du budget en nous étonnant de ne pas trouver d'investissement relatif au bâtiment de l'Ancien Stand et uniquement celui de l'enclos des loutres. On nous avait alors rassurés en nous annonçant que le rapport concernant le crédit pour les loutres serait accompagné d'une vision globale et nous imaginions alors trouver à la rentrée un rapport sur la réaffectation du bâtiment de l'Ancien Stand permettant d'accueillir le MHNC qui devra, au printemps 2019 déjà, quitter le bâtiment de la grande Poste.

Notre première réaction a donc été la surprise et la méfiance envers un rapport qui arrive seul et *a priori* sans cohérence.

Le rapport est certes intéressant mais très technique et sans cette fameuse vision d'avenir sur le Bois du P'tit attendue ainsi que sur la planification financière nécessaire à sa remise en valeur. Nous nous sommes donc dits : mais comment juger de l'opportunité de rénover l'enclos des loutres si nous ne savons pas : un, quelles espèces seront conservées et quelles autres ne le seront pas dans le cadre de la mise aux normes pour la protection des animaux ; deux, quelles synergies sont-elles possibles entre les bâtiments pour diminuer les coûts ; et trois, quelle partie du Bois du Petit-Château pourrait à terme devenir payante, à quel tarif et finalement, pour quels visiteurs ?

La première question est centrale. Quelles espèces le Bois du Petit-Château conservera-t-il à l'avenir ? Après réflexion, notre groupe imagine déjà trouver quelques pistes de réponses. En effet, nous sommes tous conscients de la nécessité de faire des choix. Ainsi, nous imaginons bien la probabilité que la Ville renonce à conserver ou à reprendre des ours, tant les conditions minimales requises et compréhensibles pour abriter cette espèce sont contraignantes et hors de la portée de la Ville. L'exemple de notre capitale nationale et de ses deux enclos, l'un près de la fosse historique et l'autre au Tierpark, sont là pour nous rappeler à la raison si besoin.

Parallèlement, après avoir sollicité avec succès l'aide de centaines, voire de milliers, de citoyens avec une levée de fonds de CHF 200'000.-, il ne serait tout simplement pas correct de nier cet exceptionnel engouement populaire pour les loutres cendrées.

Ces loutres sont, ou plutôt seront, à nouveau l'attraction phare de notre parc animalier et, au vu des choix que j'évoquais, certainement le nouveau point central pour le futur du zoo. Quiconque a déjà vu ces loutres à l'œuvre sous les yeux des grands et petits enfants comprendra l'engouement précité et le faible nombre de voix qui s'élève contre elles, malgré le prix conséquent du projet.

Pour nous, la conservation des loutres européennes et cendrées dans un projet didactique et commun doit figurer dans la vision globale du Bois du Petit-Château, c'est pourquoi même en l'absence de ce rapport global, nous soutenons ce projet sur le principe. Pour le surplus, nous estimons que le Conseil général n'est pas forcément le lieu adéquat pour mener un débat de fond sur la liste des espèces du futur parc, car nous n'imaginons pas nous mettre d'accord en plénum sur le choix des espèces à conserver ou non.

Ces considérations nous amènent au prix, justement. Il est comparé à celui d'une villa, ce qui est vrai. Il faut toutefois se résoudre au fait que la mise aux normes des enclos pour les animaux ne peut plus se faire à coup de dizaines de milliers de francs par-ci, par-là et de simples barrières et dalles de béton. Non, il faut maintenant parfois du chauffage, souvent de l'éclairage, des aménagements durables et modulables imaginés et étudiés

par des professionnels, ainsi que des locaux de soin dignes de ce nom. Il serait naïf et irresponsable de le nier.

Certains pensent aussi que l'emplacement permettrait d'envisager une mise en commun des chauffages des bâtiments et qu'il faut donc attendre. Nous sommes d'accord avec cette remarque et nous demandons à ce que cette variante soit étudiée dans le cadre de la réalisation du projet afin de ne pas passer à côté de synergies importantes.

Il en va de même des matériaux utilisés et des critères Minergie appliqués. Si nous saluons la volonté de créer un bâtiment à hauts standards énergétiques, nous sommes étonnés que cela soit obligatoire et que le béton ait été privilégié. En effet, un bâtiment pour des loutres est-il vraiment soumis aux mêmes critères énergétiques que pour les humains et des matériaux plus modulables en cas de volonté de modifier la structure ne sont-ils pas envisageables au lieu du béton ?

Au-delà de ces remarques, le prix qui est finalement à charge de la Ville, soit CHF 325'000.-, nous semble en valoir la peine pour la future attraction centrale de notre bien-aimé Bois du Petit-Château. Ainsi, indépendamment du projet global, nous pouvons soutenir ce premier projet de mise à niveau d'un enclos aux normes OPAn.

Finalement, quant à l'emplacement, il nous paraît, lui aussi, central, puisqu'il est proche du bâtiment de l'Ancien Stand et du vivarium et qu'il permet d'imaginer une interaction entre le futur musée, le vivarium et la cafétéria.

Dans le cadre de ces futures rénovations, il faudra se poser la question de l'entrée et de parkings payants du musée et/ou du vivarium pour une partie ou la totalité des visiteurs.

Finalement, le projet permettra d'enfin voir ces fameuses loutres si rigolotes, et cela dans le plus grand parc à loutres de Suisse. Ce sera une attraction exceptionnelle pour un Bois du Petit-Château exceptionnel, avec 100'000 visiteurs par an. Après le toboggan des Mélèzes et ses trois pistes, l'engouement est à nouveau là, avec CHF 200'000.- de dons pour ce projet. Il permettra de faire venir du monde et, à terme, il ne coûtera pas plus cher en termes de charges de fonctionnement.

Quant à cette fameuse vision globale que nous attendons toutes et tous, elle devra ménager le budget culturel et sportif de notre Commune, qui a subi de lourdes coupes ces dernières années. Un très grand effort devra être fait pour amener les coûts de fonctionnement à un niveau acceptable. L'occasion pour notre groupe d'affirmer précisément que nous souhaitons que ces questions soient étudiées et exposées dans le rapport global qui devra donc comporter l'analyse des aspects financiers et associer tous les services et entités concernés.

Sans encore en connaître précisément les contours, nous pouvons déjà affirmer que le projet global et le déménagement du Musée d'histoire

naturelle sur le site constituant, avec l'enclos des loutres notamment, un des principaux investissements auquel la Ville consentira en termes d'importance stratégique, mais aussi financière.

Pour donner toutes ses chances à un projet très attendu par la population, nous invitons donc le Conseil communal à soumettre les rapports sur la vision globale ainsi que sur la rénovation du Musée d'histoire naturelle dans l'Ancien Stand à l'ordre du jour de la commission financière afin qu'ils y soient présentés et discutés avant d'être votés en plénum. Cette commission pourrait ainsi amener une deuxième analyse complémentaire à l'expertise indispensable qu'apportera la commission des institutions zoologiques.

En conclusion, pour nous, ce projet n'est ni la première pierre ni un grain de sable dans le projet global, mais tout simplement une nécessité afin que le Bois du Petit-Château entame son essentielle cure de jouvence. C'est la raison pour laquelle, en attente de la vision globale mais aussi conscient de l'urgence commandée par cette réfection, le groupe socialiste soutiendra ce rapport. Merci de votre attention.

Mme Maria Belo, Présidente : Merci. Vu l'heure avancée, nous allons faire une pause avant que le Conseil communal réponde à toutes les questions.

PAUSE

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule, je vous remercie pour votre enthousiasme pour le plus grand parc à loutres de Suisse, c'est ça que j'ai bien compris, et j'essayerai de répondre aussi aux groupes un peu plus sceptiques.

Ce projet marque à la fois un début, un premier pas, comme ça a été évoqué par l'UDC, mais aussi une fin. Et permettez-moi peut-être, à cette occasion, de commencer par la fin, pour vous démontrer toute l'importance et l'urgence de répondre à ce projet, malgré une certaine frustration que j'entends chez beaucoup. Mais je crois que cette frustration, issue de quinze ans de débats sur ces questions, issue de projets reportés fait qu'aujourd'hui on essaye d'avancer au plus vite, avec des équipes vraiment limitées, que je remercie d'ailleurs en fond de salle. Mais avancer au plus vite sans faire d'erreurs, en tenant compte des difficultés financières, fait qu'aujourd'hui, on arrive avec une urgence : ce projet, et que le projet global que vous attendez tous viendra au plus vite.

Un projet, une nécessité d'avancer, de ne pas attendre davantage. Cela vient du fait que finalement, cela marque vraiment la dernière étape de la mise aux normes de l'OPAn, dont vous avez pu lire que l'échéance se situe en septembre 2018. Donc vraiment, cet enclos marque

l'aboutissement de cette mise aux normes et puis permettra évidemment de répondre à la problématique des deux espèces de loutres, mais aussi de régler d'autres problèmes. Et ça me permettra de répondre directement au PDC, de répondre à d'autres problèmes que sont les sangliers et les enclos environnants.

Un enclos des sangliers qui sera détruit et qui est symptomatique de l'évolution de ces normes à la fois légales, et c'est bien sûr important, beaucoup l'ont souligné, mais aussi sociétales. Et de ce point de vue-là, l'enclos des sangliers le représente bien. On passe ainsi d'une vision anthropocentrique, avec des sangliers qui doivent servir l'homme, qui sont évidemment mis dans un enclos d'élevage, à une vision aujourd'hui plus globale de l'animal et de la nature, qu'on peut résumer dans une sorte de vision écologique ou d'écocentrique, qui vise vraiment à resituer l'animal dans son contexte naturel et dans une sorte de respect des équilibres.

Cette évolution de notre rapport à l'animal est aussi évidente avec l'ours, que le parti socialiste a évoqué et dont nous sommes tous convaincus que s'il répond aux normes – c'est aussi important de le dire, quand je disais que l'enclos des loutres était la dernière mise aux normes, c'est vrai – à futur, on est tous d'accord qu'il ne répond plus à ces autres normes auxquelles nous avons souhaité être attentifs, ces normes sociétales.

Pour nous, il ne s'agissait pas d'entrer dans une discussion de quelle espèce sera conservée. Le débat a été fait, l'analyse a été faite par les équipes. Il ne s'agissait pas de venir devant le Conseil général pour débattre de quelle espèce était plus emblématique ou quelle espèce on voulait conserver. Je crois que c'est vraiment de la responsabilité des équipes du zoo et que ce sont des points que l'on reprend avec la commission des institutions zoologiques et c'est vraiment important à nos yeux.

Avec ce projet, on répond à ces doubles normes, et évidemment qu'on a anticipé, pour répondre à certaines questions du PLR. On répond à la fois aux normes, mais on a également prévu des espaces un peu plus grands, c'est ce qu'on fait dans ce genre de cas, pour éviter les prochaines normes. Je crois que ce qu'on fait, on essaye de vraiment bien le faire et d'anticiper les problématiques futures.

Après ce premier point, auquel je rajouterais quand même que si on ne fait pas cet enclos, comment est-ce qu'on répond également à toutes ces personnes qui ont fait des dons ? Je crois que c'est aussi un problème, quand on sait que la mise aux normes doit être faite pour septembre 2018, comment est-ce qu'on répond aux personnes qui ont fait des dons pour CHF 200'000.- ? C'est quand même un chiffre important, et c'est aussi une façon de reconnaître cet effort qui a été fait pour les loutres.

Venons-en donc à cette première pierre d'un futur pôle nature au Bois du Petit-Château. De ce point de vue, cet enclos s'insère parfaitement dans le plan directeur du zoo. Vous avez pu lire qu'il a été rendu à l'été dernier, tel qu'imaginé, une fois encore, par nos équipes et aussi par certains spécialistes du domaine. Ce guide, cette ligne directrice, ce plan directeur doit nous permettre de construire de façon raisonnée et planifier l'avenir de notre zoo. Il s'agit, dans les grandes lignes – pour ne pas tout détailler, il ne s'agissait pas non plus de revenir avec chaque détail – de conserver et de préserver la grande qualité paysagère du lieu, je crois qu'on y est tous sensibles. Il s'agira de la revaloriser. Il s'agira aussi bien sûr de penser au bien-être des animaux et à l'organisation de ces espèces, avec les surfaces, les liens pédagogiques qui peuvent aussi se jouer entre les enclos. Il y a aussi encore, dans ce plan directeur, une réflexion sur la flore de la région et aussi, d'une façon générale, de représenter de manière didactique et exemplative ces espèces rencontrées dans notre région. De ce point de vue-là, il n'y a pas une volonté de développer les espèces exotiques, je crois qu'aujourd'hui on a les nôtres, on a aussi le vivarium. Il s'agit vraiment, de façon globale, de se concentrer sur les espèces locales, pour avoir une sorte de lieu de préfiguration, de sensibilisation à la nature du Jura dans son ensemble. Donc vraiment, là j'espère pouvoir rassurer le PLR avec notre volonté de s'inscrire dans une vision locale.

Ce plan idéal, élaboré pour les vingt ou vingt-cinq ans à venir, pourra se réaliser par étapes, je crois que c'est vraiment important, et en fonction des capacités financières de notre ville. Aujourd'hui, si vous acceptez ce rapport, il n'y aura plus – c'est important, j'ai entendu des craintes sur plusieurs bancs, peut-être qu'on aurait dû davantage le préciser – d'urgence dans les mois ou années à venir. Il s'agira de solidifier et de stabiliser la montagne des bouquetins et quelques autres éléments tels que quelques volières qu'il s'agira d'agrandir. Vous savez que le Bois du P'tit est vétuste sur plusieurs points. Il n'y aura plus d'urgence, avec cette mise aux normes on répond aux besoins de notre Bois du P'tit. Je crois qu'ensuite, il s'agira de réfléchir à comment est-ce qu'on s'inscrit dans la durée, quelles sont les planifications et les investissements qu'il faudra faire. Mais en tout cas, il n'y a pas d'urgence ni de crainte à avoir dans l'immédiat.

La question de l'eau a été évoquée par de nombreux groupes. Evidemment, c'est un problème. Mais il s'agira, à notre sens, d'y répondre en répondant étape par étape en fonction des aménagements consentis. Ainsi, comme je l'ai dit, il s'agira vraiment d'aller vers ce plan futur, vers cette ligne directrice, et puis finalement de choisir à quelle vitesse – peut-être que ce sont nos finances qui choisiront à notre place – on veut aller vers ce plan idéal. Il s'agira peut-être d'avancer quand même un peu plus vite qu'on l'a fait ces dernières années, puisque le dernier grand investissement remonte à vingt-cinq ans, pour les ours.

Des réflexions qu'il faudra mener. Il a été évoqué la question de l'ours : dans notre idée, la prochaine grande étape sera quand même cette zone centrale, mais on peut la reporter en tout cas de quelques années. L'idée, c'est vraiment d'accueillir la zone centrale de notre région, avec une idée de la découvrir davantage dans son biotope et peut-être de la découvrir avec des zones un peu plus cachées et autres.

Ainsi donc, j'espère que vous l'aurez compris, on répond tant aux exigences attendues aujourd'hui et on s'inscrit aussi dans un projet d'avenir modulable selon les ambitions et les possibilités de notre ville, ce qui est important.

L'autre grande question, avant de répondre à vos questions, est bien sûr celle du projet global, qui touche, comme certains l'ont dit, à l'avenir des collections du Musée d'histoire naturelle dans l'Ancien Stand. Cette question-là va venir, on a un peu de retard pour un projet idéal, mais en même temps on avance sur ces questions. Et ce que j'aimerais dire, c'est que la rénovation de cet enclos des loutres, la création de cet enclos, ne remet aucunement en cause l'ensemble. On peut réaliser ce projet et ensuite réaliser toutes sortes d'autres projets, parce que ça s'inscrit dans la vision globale.

A quelle date ? Les Verts ont évoqué cela, des échéances ont été évoquées par le parti socialiste, avec une fin de bail au printemps 2019. De notre part, il y a une volonté d'avancer rapidement, mais il s'agit aussi de bien penser l'avenir de ce lieu cher aux Chaux-de-Fonniers. Donc la réponse, c'est : au plus vite.

A présent, la question du prix, évoquée de façon importante. Evidemment, cet enclos n'est pas à proprement parler bon marché, mais compte tenu des exigences qu'on se doit de respecter par rapport aux espèces et à leur détention, cela nous semble quand même un bon compromis. On a utilisé l'étalon de la villa, on n'est évidemment pas dans le palais, on n'est pas dans le cabanon, mais on est dans quelque chose qui, à mon sens, représente un compromis. Et puis, surtout, pour l'emblème de notre zoo. Ma foi, pour cette espèce emblématique, on peut espérer un investissement de cette importance. Je ne vais pas revenir sur les emblèmes des autres zoos, mais à titre de comparaison, je crois que Zurich, c'est CHF 57'000'000.- pour leur emblème des éléphants, ou CHF 30'000'000.-. On est dans d'autres mondes. Si on prend des zoos plus à notre échelle, on se rend compte que le zoo de Goldau, pour ses loutres d'Europe, donc sans toutes les problématiques de chauffage, a un enclos de CHF 1'200'000.- pour une surface à peine plus grande mais assez équivalente. Tous les autres exemples qu'on a montrent que notre enclos est vraiment raisonnable, modeste même par rapport à ce qui se fait dans d'autres zoos. Evidemment, si on souhaite mettre des chèvres, ça reste

des choix. On peut imaginer des espèces moins chères, mais en même temps, ça reste très raisonnable.

Pour les coûts d'entretien, les loutres sont finalement à mi-chemin, aussi de ce point de vue-là. C'est une espèce qui ne coûte pas trop cher. Et puis comme je l'ai dit, il s'agit vraiment d'utiliser le potentiel émotionnel suscité par ces animaux pour attirer du public vers notre zoo, je crois que c'est aussi un point important qui a été évoqué par quelques groupes, mais aussi attirer le public vers des questions plus larges de protection et de sensibilisation à la nature. Et ça, je pense que c'est quelque chose de très positif, qu'on peut utiliser malgré leur caractère exotique. On peut aussi travailler, comme certains groupes l'ont dit, sur toute la question du trafic.

Certains ont posé de nombreuses questions par rapport aux normes Minergie ou aux questions de pompe à chaleur. Je crois que c'est important de rappeler que les normes Minergie ne sont pas là pour faire des objets de luxe. C'est vraiment très important, mon collègue Théo Huguenin-Elie vous le redira assurément pour d'autres projets. Mais il s'agit de faire des économies à long terme. Donc je crois qu'il s'agit de ne pas confondre les normes Minergie avec une volonté de créer un hôtel luxueux pour loutres, mais vraiment de penser à l'avenir et d'avoir une vision climatique, environnementale à futur. Et je pense que dans ce sens-là, ça s'inscrit parfaitement dans notre volonté de développer un pôle sensible à l'environnement sur le Bois du Petit-Château. Je pense que c'est aussi un signal positif à voir. On a évoqué les problèmes d'eau, personne ne peut être satisfait de la situation de l'eau dans le Bois du P'tit. Mais je crois qu'aujourd'hui, il s'agit aussi de prendre conscience qu'on ne peut plus continuer comme ça et que ce qu'on construit est durable et économique pour l'avenir. Et là, je finirai sur ce point-là, c'est une responsabilité que nous avons en tant que collectivité publique.

D'autres ont parlé un petit peu de la pertinence, ça a aussi été évoqué, d'avoir deux espèces. Alors là, je ne vais pas rappeler tout ce qu'il y a dans le rapport, je crois qu'il y a vraiment un intérêt d'avoir ces deux espèces. Il y a un grand potentiel dans le symbole de l'impact qu'a eu l'homme sur ces loutres européennes, après avoir chassé et fait disparaître ces animaux. On participe aussi à un programme de sauvegarde. Et puis ces loutres cendrées peuvent s'appuyer sur tout un message émotionnel, mais aussi sur la nécessité de protéger les espèces et leur milieu naturel.

Ensuite, je crois que présenter ces deux espèces, c'est aussi important quand on parle des choix qui ont été faits, de quelle ou quelle espèce on décide de présenter à l'avenir dans notre zoo. D'avoir ces deux espèces permet aussi des interactions, des réflexions pédagogiques sur les différences de comportement et autres. Et là, nos responsables ont toutes sortes d'idées que, j'espère, on aura le plaisir de découvrir prochainement.

Sinon, dans les deux-trois petites questions, beaucoup ont évoqué trois loutres. La volonté, c'est en tout cas de doubler ce nombre pour avoir des interactions, donc d'arriver à six loutres. C'était une petite question qui a fait surface par-ci ou par-là. Donc ça baisse le coût par loutre, si certains se sont amusés à ça.

RIRES

Je ne suis pas sûr que ça devienne vraiment rentable, mais ça, c'est une autre question !

Ensuite, j'en viens à des questions plus techniques. Sur ces questions, je vous invite à les reposer si je n'ai pas répondu. Vraiment, il s'agit de comprendre que c'est un rapport sur lequel on travaille depuis en tout cas une année, tant avec les équipes du Bois du Petit-Château, qu'avec le Service des bâtiments et du logement, qu'avec des mandataires extérieurs, etc. Ce n'est pas un projet réalisé à la va-vite. Alors il y a des questions pertinentes, mais ces questions ont été posées. Je prends un exemple, c'est la question d'un chauffage unique. C'est une question pertinente, et on se l'est posée. Et puis finalement, notre mandataire a conclu, après analyse, qu'il s'agissait de privilégier des installations indépendantes, qui apparaissaient plus souples. Je fais confiance aux analyses. Ces questions ont été posées, c'est important de les poser, et aujourd'hui la réponse paraît adéquate. Pour la question du béton, je crois que c'est aussi à la fois être un petit peu plus serré, avec des difficultés de réaménagement, mais en même temps le béton a été choisi pour son inertie, qui est pertinente par rapport aux économies d'énergie. Donc je crois vraiment que le projet est cohérent, pertinent et qu'il a été bien réfléchi par nos équipes.

Ensuite, les recherches de subventions ont été évoquées par les Verts. Oui, je crois que c'est en tout cas un point important. Toute la campagne qui a été menée pour les loutres, on devra aussi la mener pour d'autres espèces. Et tout ce que vous avez évoqué, jusqu'aux horodateurs et caissettes, feront partie de nos réflexions à futur.

Je regarde encore les autres questions... Le parti socialiste, il me semble avoir répondu de façon générale dans les questions, mais vous évoquez de soumettre le futur rapport à la commission financière. Je pense qu'on peut entrer en matière et on le fera volontiers. Notre volonté est vraiment de bien réfléchir à l'ensemble des implications de ce projet global, avoir une vision cohérente, et ensuite de partager cette vision avec le plus grand nombre, avec la commission financière, avec la commission des institutions zoologiques. Donc de ce point de vue-là, on peut répondre de façon positive à votre demande.

Voilà, j'espère ne pas avoir oublié trop de questions. En tout cas, je vous fais vraiment confiance pour me les reposer. Et j'espère ainsi vous avoir convaincu qu'aujourd'hui ce projet répond vraiment à la mise aux normes, répond à un besoin, et est finalement une première pierre du Bois du P'tit qu'on souhaite pour l'avenir. Merci.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'allais demander une interruption de séance, mais je vois que quelqu'un a levé la main. Donc s'il y a des prises de parole, c'est peut-être mieux de faire l'interruption de séance après.

M. Cédric Haldimann, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons un regret à la lecture du rapport, qui était à mon avis partagé par plusieurs groupes, et j'ai l'impression qu'on n'a pas vraiment répondu à ce regret-là, qui était qu'il manquait une vision globale avant de faire passer ce rapport.

Et dans la vision globale, ce n'est pas une question de savoir si l'enclos des loutres permettra la construction à futur d'un autre enclos plus loin, c'est vraiment de savoir qu'est-ce qu'il faut faire dans ce Bois du Petit-Château, qu'est-ce que nous devons mettre aux normes, quels sont les investissements à futur. Et ensuite, savoir quelles sont les priorités dans ce Bois du Petit-Château. Et c'est dans ce sens-là qu'il nous manquait une vision d'ensemble, pas forcément un plan d'aménagement pour savoir si cet enclos permettra de construire un enclos, ou d'en agrandir un autre. Mais vraiment pour qu'on puisse, nous, le législatif, faire un choix sur ce qui est, à notre avis, prioritaire. Merci.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous l'avons relevé, les investissements auxquels la Ville consentira pour le Bois du Petit-Château seront d'une importance stratégique et financière primordiale pour la Ville.

S'il n'y a pas d'urgence à entendre le Conseil communal sur la rénovation des autres enclos, ce qui nous rassure, il nous semble qu'il y en a quand même une pour le MHNC, ne serait-ce que pour négocier une éventuelle prolongation du bail du bâtiment de la Poste. Or, en nous promettant le rapport au plus vite, le Conseil communal ne nous dit pas vraiment quand ces rapports seront présentés au Conseil général, ou plus simplement aux commissions concernées. Alors bien sûr, il y a probablement du travail à faire pour examiner les problématiques financières, de stationnement, comme on l'a évoqué et je ne vais pas y revenir, pour que le Conseil général puisse ensuite faire un vrai choix éclairé et non à l'aveugle sur ces fameuses priorités qui viennent d'être évoquées.

Par conséquent, nous souhaitons tout de même savoir, sans vouloir mettre une pression excessive, si le Conseil communal peut nous esquisser un semblant de calendrier pour le traitement de ces dossiers ? Est-ce que ce sera au printemps, en été ou en automne ? En 2018 ou pas ? Puisque si pour nous l'enclos des loutres est la priorité, nous l'avons dit, nous soutenons ce rapport, nous aimerions, en votant ce rapport, être rassurés sur nos prochaines échéances concernant le Bois du Petit-Château puisque nous ne souhaitons pas voter ce rapport des loutres et ensuite attendre encore des mois pour connaître la suite. Merci pour votre réponse.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Merci. Sur cette vision globale, je crois que la priorité est l'enclos des loutres. Evidemment, ça ne vous satisfera pas, puisque vous aimeriez savoir ce qui vient après.

Aujourd'hui, notre priorité est d'avoir cette vision globale de ce Bois du Petit-Château, avec une partie centrale qui représentera l'avenir. Mais en même temps, on pourra y aller par étapes. Donc à un moment donné, quand arrivera le moment de refaire tel ou tel enclos, on essayera de le penser dans cette vision globale. Est-ce qu'il faudrait, aujourd'hui, imaginer les CHF 15'000'000.- à CHF 20'000'000.- d'ici vingt-cinq ans qui devront être consentis sur le Bois du Petit-Château et puis dire que chaque année, c'est CHF 500'000.- qui sont investis ? Je crois qu'aujourd'hui, il s'agit de bien penser les projets. Vos interventions montrent la nécessité que les projets soient bien aboutis.

Donc pour nous, c'est assez difficile de planifier qu'à ce moment-là, il s'agira de bénéficier aussi de circonstances. Aujourd'hui, on déplace les sangliers. Finalement, on a les cochons laineux qui ont disparu. C'est assez triste, mais ça fait partie. Et on essaye de réaménager en fonction de cela.

Donc on a une vision globale qui est très claire de ce dont on a envie pour l'avenir de ce zoo, avec des loutres qui sont un des emblèmes importants de ce zoo. Et ensuite, une volonté de faire, par étapes, ce plan directeur et ce futur projet du Bois du Petit-Château.

Je peux m'engager à essayer de réfléchir, et je pense que c'est important ce que vous dites, qu'on essaye d'évaluer financièrement quelles seront les prochaines étapes. Et ça, je pense que c'est vraiment un point sur lequel je peux m'engager, qu'on travaillera avec les institutions zoologiques et ensuite avec la commission. Ça, je pense que c'est quand même un point important pour essayer d'aller dans votre sens.

Par rapport à l'urgence du MHNC et à la fin du bail évoqué par le parti socialiste, je crois qu'aujourd'hui, si on veut aller de l'avant, beaucoup de groupes ont dit qu'ils souhaitaient aller de l'avant avec ce projet, que c'était

un projet qui tenait à cœur des Chaux-de-Fonniers. Donc si on veut pouvoir l'inscrire au budget 2019, il s'agit d'être dans ces délais-là. On a vu les difficultés qu'on a connu cette année, et puis, en tout cas, on fera tout pour être avant septembre afin de pouvoir l'inscrire au budget 2019. Et puis ensuite, il s'agira vraiment de voir avec la Poste pour la question du bail, pour essayer d'avoir un prolongement le cas échéant. Merci.

M. Cédric Haldimann, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je veux bien croire que vous ayez une vision globale, et j'ose espérer que vous l'avez avant de nous présenter ce rapport, mais nous, on ne l'a pas. Et c'est un peu ça qui nous dérange, c'est que nous n'avons pas cette vision globale, mais que nous devons voter ce rapport sur l'enclos des loutres. Personnellement, on ne sait pas si faire un chauffage exclusivement pour l'enclos est raisonnable ou, si sur ce qui devra être fait ces prochaines années, on ne ferait pas mieux de faire un grand chauffage central à l'Ancien Stand qui va alimenter tout le Bois du Petit-Château. Ou alors est-ce que vraiment, une centrale par enclos est raisonnable. Mais comme on n'a pas cette vision d'ensemble, malheureusement, nous ne pouvons pas nous positionner. Merci.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Je comprends bien que vous souhaiteriez avoir une vision globale. Je ne pourrai pas répondre plus que ce que j'ai fait, mais peut-être, d'une certaine manière, je pense qu'on doit aussi travailler dans la confiance. Signer un chèque en blanc, peut-être que c'est ce que vous avez l'impression de faire, mais ce sont des choses qui sont travaillées, avec la commission des institutions zoologiques.

Ce sont des choses qui se font avec les commissions, et on leur soumet les questions. Quand vous parlez du chauffage, ce sont des questions qui sont aussi venues devant la commission. Ce sont des questions qu'on a posées. Et si on n'avait pas posé ces questions, vous seriez légitimé à ne pas les accepter. Et c'est peut-être un oubli de ne pas avoir davantage axé là-dessus, mais ce sont des choses qu'on a fait. C'est un rapport qu'on a présenté à la commission.

Après, ce qui est toujours difficile, c'est qu'on n'a pas voulu entrer dans un débat sur quelle espèce choisir, est-ce qu'il serait mieux de faire ci ou ça ? C'est quand même un sujet très polémique, ou sujet à polémique.

Et de ce point de vue-là, on a dit qu'on essaie de vous montrer la vision globale, on entre dans le détail avec les commissions, et puis ensuite on vous demande d'une certaine manière de faire confiance. Mais après, évidemment que les rapports reviennent vers vous. On ne va pas les passer sans vous demander approbation.

M. Oguzhan Can, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je pense aussi qu'il faut un peu contextualiser les circonstances, dans la mesure où le zoo s'est vu grandir dans un autre projet qui s'appelait le zoo-musée, qui a été revu, suite aux circonstances financières. Et que le Conseil communal est confronté à une situation plus ou moins complexe, que dans cette situation-là, il faudrait aménager les éléments de façon durable et que le Conseil communal a besoin de ce temps. Je comprends aussi ce contexte de ce point de vue-là.

Et au-delà de cela, je pense qu'il y a un élément très important dans ce rapport, c'est la somme récoltée auprès du privé. C'est un exemple de partenariat public-privé, un autre exemple a été réalisé, il s'agissait du toboggan des Mélèzes, et pour la suite des projets, c'est aussi une façon d'encourager ce partenariat que de voter ce rapport. Je vous remercie.

SUSPENSION DE SEANCE (5 minutes)

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR reste sur les arguments de départ. Il est rassuré d'entendre de la part du Conseil communal que les informations qu'il demande existent et que le Conseil communal a une vision. Mais ça ne nous suffit pas de savoir que cette vision existe, nous aimerions pouvoir mettre ce rapport dans la perspective d'un tout. Et nous avons besoin d'avoir connaissance de ce tout pour nous prononcer.

Nous maintenons notre demande de retrait du rapport par le Conseil communal. Nous combattons donc l'entrée en matière.

Mme Maria Belo, Présidente : Donc nous allons voter. Ceux qui sont en faveur de l'entrée en matière le manifestent en levant la main.

L'entrée en matière est acceptée par 25 voix contre 8.

L'arrêté est accepté par 28 voix sans opposition (9 abstentions).

Rapport du Conseil communal

relatif à la demande des crédits d'engagement suivants :

- CHF 13'814'000.- pour les Services techniques (centre 712)
- CHF 5'470'000.- pour les Services techniques (centre 721)
- CHF 6'880'000.- pour le Service des eaux (centre 911)

pour la réalisation du programme 2018 – 2021 d'entretien constructif des voies de circulation, des canalisations d'eau potable et d'évacuation des eaux.

(du 17 janvier 2018)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Les routes et les canalisations sont des composantes essentielles du patrimoine communal, qu'il est important d'entretenir pour que toutes les activités puissent se dérouler normalement. L'entretien de ce patrimoine, qu'il soit courant ou constructif, vise à prolonger la durée de vie de ses parties constitutives et répond dès lors pleinement aux objectifs du développement durable.

Jusqu'en 2014, votre Conseil a octroyé annuellement des crédits à cet effet, certains connus sous le vocable "Viteos-TP" pour tous les travaux nécessitant une coordination entre les Services techniques (TP) et le Service des eaux, géré par Viteos, et d'autres alloués pour l'entretien constructif des routes et canalisations communales sans intervention sur le réseau d'eau potable. De 2005 à 2014, ces deux types de crédits ont

représenté CHF 4,73 millions octroyés en moyenne annuelle pour l'entretien constructif des routes, de la signalisation et des canalisations.

En septembre 2014, une modification importante a été introduite dans le processus par l'octroi d'un crédit pluriannuel pour les travaux prévus entre 2015 et 2017. Par rapport à la planification annuelle, outre une vision plus cohérente et globale de la gestion du patrimoine pour les autorités politiques et les services concernés, les avantages relevés sont les suivants :

- la préparation de telles demandes de crédit impose aux Services techniques et à Viteos de développer une planification roulante sur 3 à 5 ans de l'entretien constructif des routes et des canalisations. Les autorités peuvent ainsi élaborer une politique d'investissement incorporant une vision à moyen terme des ressources financières nécessaires pour maintenir la valeur patrimoniale des réseaux;
- dans l'ensemble, le processus politique aboutissant à l'octroi des ressources financières pour l'entretien constructif des routes et des canalisations sous-jacentes est simplifié. Les Services techniques peuvent ainsi porter une plus grande attention à l'évolution de l'état du patrimoine, fondement de la planification roulante.

Le tableau suivant résume, par Service, les dépenses effectives par rapport à la dotation initiale du crédit d'engagement 2015-2017 :

Montants en CHF	Services techniques	Service des eaux
Crédit initial 2015-2017	12'600'000.-	5'642'000.-
Dépenses 2015	1'651'083.-	1'238'673.-
Dépenses 2016	1'252'746.-	971'016.-
Dépenses 2017 (prévision)	850'830.-	3 trimestres 491'003.-
Dépenses 2015-2017	3'754'659.-	(2'700'692.-)
- routes	1'728'462.-	
- canalisations	1'067'853.-	
- trottoirs privés et publics adjacents aux chaussées renouvelées	958'344.-	

En raison des difficultés financières auxquelles la Ville a été confrontée à partir de 2015, les investissements ont été revus à la baisse de manière importante, ce qui explique l'écart entre le crédit d'engagement et les dépenses effectives. Cependant, il faut aussi prendre en considération au montant total le crédit spécifique de CHF 4'144'000.- octroyé par votre Conseil pour la réfection du pont du Manège et des rues du Crêt et du Manège.

A noter également que le crédit d'engagement 2015 – 2017 ne comprenait aucun montant pour des aménagements alors que le programme 2018 – 2021 les intègre.

Pour la législature en cours, le Conseil communal souhaite poursuivre la politique initiée en 2014 en proposant à votre Conseil d'octroyer un nouveau crédit pluriannuel pour l'entretien constructif des routes et canalisations. Bien qu'importantes, les sommes demandées correspondent aux investissements nécessaires pour le maintien des réseaux considérés. Alors que le précédent crédit portait sur une période de trois ans, il paraît opportun d'avoir une planification quadriennale correspondant à la législature. Dès lors, ce sont les travaux prévus pour la période de 2018 à 2021 qui vous sont présentés ci-dessous.

Enfin, il est opportun de rappeler que ce crédit d'engagement fixe le montant plafond que le Conseil communal propose de dépenser au cours des quatre prochaines années pour l'entretien constructif des réseaux concernés. Les crédits budgétaires accompagnant le budget en seront la déclinaison et permettront, au besoin, d'opérer les ajustements nécessaires.

Maintien de la valeur patrimoniale

Services techniques

La valeur de remplacement du patrimoine routier communal, sans les trottoirs publics, est estimée à quelque CHF 164,4 millions (voir annexes). Pour maintenir cette valeur, entre CHF 3,5 et 4 millions devraient être investis annuellement, dépendant de la durée de vie de la couche de roulement.

Cette estimation part de l'hypothèse que l'entier du réseau routier communal est construit selon les normes actuellement en vigueur. Or, une part du réseau routier ne repose pas sur une couche de fondation

correspondant à ces standards. Pour ces tronçons, constitués essentiellement de routes de desserte, la capacité portante de la fondation est insuffisante par rapport aux charges de trafic qu'elle doit supporter, engendrant parfois des déformations excessives dans les couches supérieures en revêtement bitumineux.

Ces prochaines années, un effort de rattrapage doit donc être consenti pour assainir les couches de fondation des routes de desserte. Les chantiers proposés dans ce rapport en tiennent déjà compte.

Quant à la valeur patrimoniale du réseau d'évacuation des eaux, elle est en cours d'analyse et figurera dans le plan général d'évacuation des eaux, qui sera présenté à votre Conseil dans le courant 2018.

Service des eaux

Investissements octroyés et dépensés sur les 10 dernières années

À titre d'information, vous trouverez ci-après les montants octroyés depuis 2005 par le Conseil général pour l'entretien du réseau d'eau, ainsi que les dépenses correspondantes :

Année	Crédits budgétaires [CHF]	Dépenses [CHF]
2016	⁽³⁾ 2'789'000.-	1'482'029.-
2015	⁽²⁾ 2'370'000.-	1'777'751.-
2014	2'201'000.-	1'256'255.-
2013	2'473'000.-	979'748.-
2012	2'251'000.-	1'176'882.-
2011	1'245'00.-	640'652.-
2010	1'251'000.-	976'768.-
2009	1'270'000.-	1'204'301.-
2008	⁽¹⁾ 1'277'000.-	1'331'924.-
2007	1'555'000.-	1'023'240.-

¹⁾ Crédits y compris "Équipement Eplatures grises" 620'000.-, dédié à des extensions en fonction d'implantations d'entreprises

²⁾ Crédits y compris "Place de la Gare" 250'000.-

- 3) Crédits y compris "Amélioration défense incendie ZI Crêt-du-Loche" 500'000.-, travaux pas encore complètement réalisés

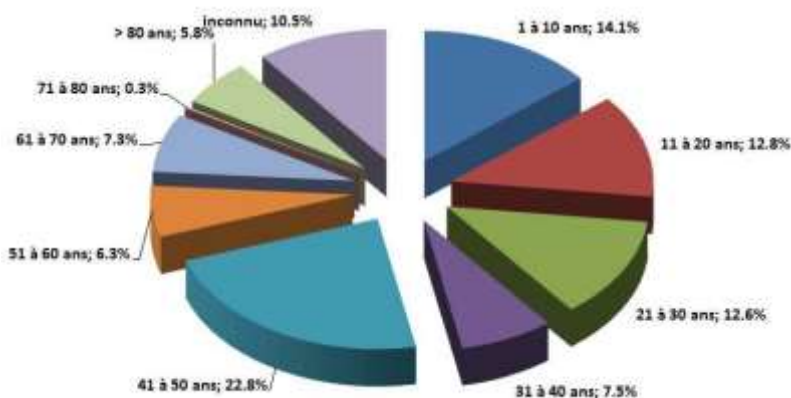
Remarque : certains crédits n'ont pas été entièrement dépensés durant l'année civile dans laquelle ils ont été octroyés. Quant aux dépenses présentées ci-dessus, il s'agit des montants effectivement investis durant l'année civile mentionnée en tête de ligne.

Valeur de remplacement du réseau d'eau

Les coûts de génie civil ayant augmenté, une nouvelle valorisation du réseau a été établie à fin 2016. Pour les canalisations d'eau, comprenant les conduites de transport, de distribution et de branchement, la valeur de remplacement a été évaluée à CHF 272'700'000.- pour une longueur totale de canalisations de 321 kilomètres. À noter que l'augmentation de la longueur des conduites est due à la numérisation d'une partie des conduites des Gorges de l'Areuse.

Age des équipements (répartition temporelle)

La durée moyenne d'exploitation des conduites de transport, de distribution et des branchements est de 80 ans. La saisie de toutes les canalisations dans une base de donnée est en cours, avec l'âge de chaque tronçon de conduite de distribution, branchement, transport et adduction. Une première analyse, effectuée avec les données de début 2017, est représentée ci-après sous forme graphique. Il est à noter qu'une partie des conduites n'a pas pu être datée précisément et qu'il manque des conduites dans les Gorges de l'Areuse qui seront prochainement relevées.



Répartition par tranche de 10 ans de l'ensemble des conduites

Investissement optimal pour le long terme

Comme toute la saisie des canalisations n'a pas encore été faite, il est préférable d'attendre avant d'annoncer des chiffres d'investissement pour le moyen à long terme.

Investissement optimal pour le court terme

Ainsi, pour les 4 prochaines années, nous gardons comme investissement optimum le montant de CHF 2'000'000.- par an pour toutes les conduites (branchements et distribution). Pour 2018, le montant demandé est nettement inférieur aux autres années, en raison des reports de chantiers 2016 et 2017. Un élément qui n'est pas pris en compte pour l'investissement optimum est le remplacement de conduites n'ayant pas atteint leur limite d'âge, qu'il est nécessaire de remplacer suite à de nombreuses fuites, dont les causes sont généralement les suivantes :

- la pose de la conduite sur des cales en bois qui, en présence d'un matériau de remblayage acide, peuvent occasionner de la corrosion;
- les matériaux excavés ont servi tel quel pour le remblayage, directement sur la conduite, particulièrement au début de l'usage de la fonte ductile (1965 à 1975).

Les montants demandés incluent la part génie civil, le matériel et la main-d'œuvre.

En conclusion, pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021, les investissements pour l'entretien se montent respectivement à CHF 710'000.-, CHF 2'000'000.-, CHF 2'020'000.- et CHF 2'150'000.-. Ils représentent un renouvellement annuel respectivement de 0.26 % (380 ans), 0.73 % (136 ans), 0,74 % (135 ans) et 0.79 % (127 ans) de la valeur à neuf 2016 des canalisations d'eau.

Considérations générales sur la nature des chantiers

Routes

Les tronçons concernés par les travaux entrepris conjointement par les Services techniques et Viteos sont d'abord examinés visuellement pour évaluer l'état de la route et des trottoirs. La portance de la chaussée est ensuite analysée au moyen d'un déflectographe.

En fonction du résultat des investigations et de l'emprise des terrassements, différents cas peuvent se présenter quant à l'ampleur des interventions :

- uniquement la pose d'une nouvelle couche de roulement si les couches inférieures sont jugées saines et offrent une durée de vie résiduelle d'au moins 10 ans;
- renouvellement de toutes les couches d'enrobé bitumineux lorsqu'elles sont détériorées;
- reconstruction de l'intégralité de la chaussée lorsque la capacité portante de la fondation s'avère insuffisante.

Evacuation des eaux

Sur les tronçons concernés, l'état du réseau d'évacuation des eaux est préalablement évalué par un contrôle télévisuel. Une reconstruction est envisagée lorsque :

- le collecteur est sous-dimensionné pour les débits d'eau qui doivent y transiter;
- sa durée de vie résiduelle est estimée à moins de 15-20 ans.

Si nécessaire, l'entretien constructif des chambres de visite ainsi que la réfection, le remplacement ou la rehausse des regards sont planifiés. Lorsque cela s'avère nécessaire, de nouvelles chambres de visite sont aménagées sur le collecteur existant pour faciliter son auscultation et son entretien. Le réseau collecteur de la ville présente en effet la particularité d'avoir de nombreux branchements borgnes.

Trottoirs

L'entretien ou l'assainissement des trottoirs et de leurs bordures aux abords des chantiers n'est entrepris que lorsque la chaussée est renouvelée ou reconstruite. Si nécessaire, les bordures au droit des passages pour piétons sont abaissées.

Chantiers divers

Services techniques (712 et 721)

Il s'agit d'interventions ponctuelles dans un périmètre restreint, en complément de travaux menés par d'autres services ou des tiers.

Service des eaux (911)

En font partie le remplacement et la normalisation de divers branchements d'eau touchés par les travaux décrits ci-dessous, ainsi que le remplacement impératif des branchements découverts lors des travaux exécutés par d'autres services.

Description des chantiers

Travaux 2018

Chemin de la Combeta

Services techniques (721)

Assainissement de la canalisation d'eaux mixtes, longueur 155 m	CHF TTC	350'000.-
---	----------------	------------------

Rue des Crêtets

Du boulevard de la Liberté à la rue de Morgarten

Services techniques (712)

Assainissement de la chaussée (4'250 m ²) et assainissement de trottoirs (1'500 m ²)	CHF TTC	785'000.-
--	----------------	------------------

Adaptation de la signalisation horizontale et verticale	CHF TTC	15'000.-
---	----------------	-----------------

Service des eaux (911)	CHF HT	315'000.-
-------------------------------	---------------	------------------

Intervention entre les rues St-Gothard et Morgarten, longueur 300 mètres
Remplacement de la conduite, en fonte grise DN 200 datant de 1900 chemisée par la méthode Phoenix en 1985, par de la fonte ductile de DN 250
Reprise de 6 branchements et remplacement d'une hydrante

Rues du Crêt et du Manège

De la rue du Grenier à la rue de l'Étoile

Services techniques (712)

Assainissement de la voie sud (1'100 m ²) et des trottoirs (1'400 m ²)	CHF TTC	350'000.-
--	---------	-----------

Adaptation de la signalisation horizontale et verticale	CHF TTC	15'000.-
---	---------	----------

Services techniques (721)

Assainissement de la canalisation d'eaux mixtes (400 m)	CHF TTC	420'000.-
---	---------	-----------

Arpenteurs, trottoir

Du boulevard de la Liberté au chemin de Jolimont

Services techniques (712)

Elargissement du trottoir (120 m ²)	CHF TTC	35'000.-
---	---------	----------

Adaptation de la signalisation horizontale et verticale	CHF TTC	5'000.-
---	---------	---------

Avenir-Fontaine 2^e étape

De la rue de la Serre à la rue du Parc

Services techniques (712)

Assainissement et réaménagement de la chaussée, des trottoirs et de la surface piétonne (900 m ²)	CHF TTC	440'000.-
---	---------	-----------

Adaptation de la signalisation horizontale et verticale	CHF TTC	10'000.-
---	---------	----------

Place de l'Hôtel-de-Ville, secteur nord-ouest**Services techniques (712)**

Correction du périmètre et réaménagement de la place (130 m ²). Correction du trottoir en ouest (90 m ²)	CHF TTC	145'000.-
--	---------	-----------

Adaptation de la signalisation horizontale et	CHF TTC	10'000.-
---	---------	----------

verticale

Services techniques (721)

Assainissement d'une chambre du réseau d'eaux mixtes	CHF TTC	5'000.-
--	---------	---------

Rue des Sagnes

De la rue du Versoix à la rue du Sentier, longueur 85 m

Service techniques (712)

Réaménagement des espaces verts	CHF TTC	50'000.-
---------------------------------	---------	----------

Adaptation de la signalisation horizontale et verticale	CHF TTC	5'000.-
---	---------	---------

Service des eaux (911)

La conduite de DN 100, en fonte grise datant de 1915 avec 1 fuite réparée, sera remplacée par une conduite en polyéthylène DE 160 Reprise de 7 branchements	CHF HT	120'000.-
--	--------	-----------

Rue Saint-Hubert

De la rue de la Ronde à la rue du Collège, longueur 65 m

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite, en fonte grise datant de 1895 de DN 150, avec 2 fuites réparées, par de la fonte DN 150 Reprise de 3 branchements	CHF HT	62'000.-
---	--------	----------

Chantiers divers

Services techniques (712)	CHF TTC	100'000.-
----------------------------------	---------	-----------

Service des eaux (911)	CHF HT	213'000.-
-------------------------------	--------	-----------

Travaux 2019**Rue du Rocher**

De la rue de la Boucherie à la rue du Manège

Services techniques (712)

Assainissement de la chaussée (1'100 m ² en revêtement et 1'100 m ² en pavés)	CHF TTC	735'000.-
---	---------	-----------

Adaptation de la signalisation horizontale et verticale	CHF TTC	15'000.-
---	---------	----------

Services techniques (721)

Assainissement des canalisations d'eaux mixtes (250 m)	CHF TTC	250'000.-
--	---------	-----------

Rues de la Serre et du Cygne

De la rue du Docteur-Coullery à la rue du Modulor

Services techniques (712)

Réaménagement des deux chaussées (2'100 m ²) et des trottoirs (400 m ²)	CHF TTC	680'000.-
---	---------	-----------

Adaptation de la signalisation horizontale et verticale	CHF TTC	20'000.-
---	---------	----------

Services techniques (721)

Assainissement des canalisations d'eaux mixtes (70 m)	CHF TTC	90'000.-
---	---------	----------

Avenir-Fontaine 3^e étape

De la rue du Parc à la rue de la Paix

Services techniques (712)

Assainissement et réaménagement de la chaussée et des trottoirs et de la surface piétonne (1'100 m ²)	CHF TTC	490'000.-
---	---------	-----------

Adaptation de la signalisation horizontale et verticale	CHF TTC	10'000.-
---	---------	----------

RC 1320 1^{ère} étape

Du Grand-Pont à la rue de Morgarten

Services techniques (712)Assainissement des trottoirs (1'500 m²) CHF TTC 400'000.-Adaptation de la signalisation horizontale et
verticale ainsi que des boucles de détection
de la signalisation lumineuse CHF TTC 50'000.-**Services techniques (721)**Assainissement des canalisations d'eaux mixtes
(150 m) CHF TTC 190'000.-**Service des eaux (911)**Remplacement de la conduite, en fonte grise
DN 250 de 1900 chemisée en 1999, par une
conduite en fonte ductile DN 250 CHF HT 225'000.-
Remplacement d'une hydrante et reprise de
5 branchements**Rues de la Balance et du Versoix**

De la place de l'Hôtel-de-Ville à la rue de Bel-Air

Services techniques (712)Participation à l'aménagement de la chaussée
(900 m²) et des trottoirs (1'400 m²) CHF TTC 430'000.-Adaptation de la signalisation horizontale et
verticale CHF TTC 20'000.-**Services techniques (721)**Assainissement de la canalisation d'eaux
mixtes (110 m) CHF TTC 350'000.-

Rue de la Fusion

De la rue du Doubs à la rue du Nord

Services techniques (712)

Assainissement de la chaussée (560 m²) et des trottoirs (340 m²) **CHF TTC** **195'000.-**

Adaptation de la signalisation horizontale et verticale **CHF TTC** **5'000.-**

Rue de Bellevue

De la rue du Général-Dufour à la rue de Bellevue 34, longueur 150 m

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite d'eau, DN 150 en fonte grise datant de 1966 avec 3 fuites réparées, par une conduite en fonte ductile DN 150. Remplacement également d'une hydrante et reprise de 4 branchements **CHF HT** **136'000.-**

Chemin du Couvent

Du chemin du Couvent 40 à la rue des Jonquilles, longueur 195 m

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite d'eau, DN 100 en fonte grise (1966- 1972) et en acier (1935) avec 10 fuites réparées, par une conduite en polyéthylène DE 160 **CHF HT** **187'000.-**
Remplacement également d'une hydrante et reprise de 9 branchements

Rue de la Combe-Grieurin

De la rue de Pouillerel à la rue des Armes-Réunies, longueur 155 m

Services techniques (721)

Assainissement de la canalisation d'eaux mixtes (60 m) **CHF TTC** **75'000.-**

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite, en fonte grise DN 100 datant de 1915, par une conduite en polyéthylène de diamètre 160 Reprise de 4 branchements et remplacement de 2 hydrantes	CHF HT	135'000.-
---	---------------	------------------

Rue de l'Helvétie

De la rue de l'Helvétie 46 au passage des Naturalistes, longueur 220 m

Services techniques (712)

Assainissement de la chaussée (2'300 m ²) et des trottoirs (1'000 m ²)	CHF TTC	410'000.-
Adaptation de la signalisation horizontale et verticale	CHF TTC	10'000.-

Services techniques (721)

Assainissement de la canalisation d'eaux mixtes (60 m)	CHF TTC	80'000.-
--	----------------	-----------------

Service des eaux (911)

La conduite de DN 200 en fonte ductile date de 1971 avec 1 fuite réparée. Il s'agit ici du début de la fonte ductile qui a été posée sur des cales en bois qui peut provoquer des corrosions locales et qui a été remblayée avec des remblais inappropriés. Elle sera remplacée par une conduite en fonte ductile DN 200 Remplacement de 2 hydrantes et reprise de 5 branchements	CHF HT	215'000.-
--	---------------	------------------

Rue de la Jardinière

De la rue Volta à la rue des Entilles, longueur 85 m

Services techniques (721)

Assainissement de la canalisation d'eaux mixtes (105 m)	CHF TTC	130'000.-
---	----------------	------------------

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite d'eau, DN 100 en fonte grise de 1915 avec 2 fuites réparées, par une conduite en polyéthylène DE 160 Reprise de 2 branchements	CHF HT	73'000.-
---	--------	----------

Avenue Léopold-Robert

De la rue du Modulor à la rue des Armes-Réunis

Services techniques (712)

Assainissement de la voie nord de la chaussée (3'900 m ²) et des trottoirs (1'800 m ²)	CHF TTC	1'520'000.-
Adaptation de la signalisation horizontale et des boucles de détection de la signalisation lumineuse	CHF TTC	180'000.-

Services techniques (721)

Assainissement des canalisations d'eaux mixtes (230 m) et d'eaux pluviales (310 m)	CHF TTC	770'000.-
--	---------	-----------

Rue de Morgarten

De la rue du Locle à la voie CFF côté nord, longueur 90 m

Services techniques (712)

Elargissement de la route et aménagement d'un nouveau trottoir (140 m ²)	CHF TTC	120'000.-
--	---------	-----------

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite, en fonte grise DN 250 datant des années 1930 chemisée en 1985 avec un système Phoenix, par une conduite en fonte ductile DN 250 Reprise de 2 branchements	CHF HT	98'000.-
---	--------	----------

Rue des Olives

Du chemin du Couvent à la rue des Tunnels, longueur 300 m

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite d'eau, en acier DN 100 de 1935 avec 3 fuites réparées, par une conduite en polyéthylène DE 160	CHF HT	290'000.-
Remplacement d'une hydrante et reprise de 11 branchements		

Rue du Parc

De la rue du Maire-Sandoz à la rue Ami-Girard, longueur 125 m

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite, en fonte grise de DN 100 datant des années 1915 avec 2 fuites réparées, par une conduite en polyéthylène DE 160	CHF HT	115'000.-
Remplacement de 4 branchements et d'une hydrante		

Rue des Sorbiers

De la rue des Sorbiers 21 à la rue Célestin-Nicolet, longueur 190 m

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite d'eau, en acier DN 100 de 1915 avec 3 fuites réparées, par une conduite en polyéthylène DE 160	CHF HT	200'000.-
Remplacement de 2 hydrantes et reprise de 8 branchements.		

Chantiers divers

Services techniques (712)	CHF TTC	100'000.-
Services techniques (721)	CHF TTC	45'000.-
Service des eaux (911)	CHF HT	326'000.-

Travaux 2020**Rue du Midi et liaison Roulage-Musées**

De la rue des Musées à l'avenue Léopold-Robert

Services techniques (712)

Assainissement de la chaussée (1'500 m ²) et des trottoirs (800 m ²)	CHF TTC	720'000.-
--	----------------	------------------

Adaptation de la signalisation horizontale et des boucles de détection de la signalisation lumineuse	CHF TTC	40'000.-
--	----------------	-----------------

Services techniques (721)

Assainissement des canalisations d'eaux mixtes (50 m)	CHF TTC	70'000.-
---	----------------	-----------------

Les Allées

Des Allées 35 au boulevard de la Liberté et des Allées 16 au chemin du Couvent 4, longueur 255 m

Service des eaux (911)

Remplacement d'un tronçon en acier DN 100 de 1958 et d'un tronçon en acier DN 80 de 1935 avec 5 fuites réparées, par une conduite en polyéthylène de diamètre DE 160	CHF HT	278'000.-
--	---------------	------------------

Remplacement de 3 hydrantes et reprise de 15 branchements

Rue des Combettes

De la rue de Bel-Air à la rue des Combettes 23, longueur 190 m

Services techniques (721)

Assainissement de la canalisation d'eaux mixtes (130 m)	CHF TTC	165'000.-
---	----------------	------------------

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite, en fonte grise DN 100 datant de 1915, par une conduite en polyéthylène de diamètre 160 Reprise de 11 branchements et remplacement de 2 hydrantes	CHF HT	200'000.-
--	---------------	------------------

Rue de l'Hôtel-de-Ville

De la place de l'Hôtel-de-Ville à la rue de Gibraltar

Services techniques (712)

Assainissement de la chaussée (3'600 m ²) et des trottoirs (2'100 m ²)	CHF TTC	1'720'000.-
--	----------------	--------------------

Adaptation de la signalisation horizontale et verticale	CHF TTC	30'000.-
---	----------------	-----------------

Services techniques (721)

Assainissement des canalisations d'eaux mixtes (200 m)	CHF TTC	250'000.-
--	----------------	------------------

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite de la rue de l'Hôtel-de-Ville 30 à 54 (275 m), en fonte grise DN 200 datant des années 1956 avec 1 fuite réparée, par une conduite en fonte ductile de DN 200 Remplacement de 15 branchements et de 3 hydrantes	CHF HT	340'000.-
--	---------------	------------------

Rue Jardinière

De la rue des Armes-Réunies à la rue de l'Abeille, longueur 100 m

Services techniques (721)

Assainissement des canalisations d'eaux mixtes (50 m)	CHF TTC	70'000.-
---	----------------	-----------------

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite, en fonte grise DN 100 datant des années 1915 avec 1 fuite réparée, par une conduite en polyéthylène de diamètre 160 Reprise de 6 branchements et de 2 hydrantes	CHF HT	107'000.-
---	---------------	------------------

RC 1320 2^e étape

De la rue de Morgarten au passage de la Bonne-Fontaine

Services techniques (712)

Participation au réaménagement des carrefours et assainissement des trottoirs (4'200 m ²)	CHF TTC	600'000.-
Adaptation de la signalisation horizontale et verticale ainsi que des boucles de détection de la signalisation lumineuse	CHF TTC	50'000.-

Services techniques (721)

Assainissement des canalisations d'eaux mixtes (550 m).	CHF TTC	700'000.-
---	----------------	------------------

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite de la rue de Morgarten à l'avenue des Forges (300 m), en fonte grise DN 250 de 1900 chemisée en 1999, par une conduite en fonte ductile de DN 250 Remplacement de 2 hydrantes et reprise de 4 branchements	CHF HT	305'000.-
---	---------------	------------------

Rue des Rochettes

De la rue de Biaufond à la rue de la Printanière

Services techniques (712)

Assainissement partiel de la chaussée (500 m ²)	CHF TTC	50'000.-
Adaptation de la signalisation horizontale et verticale	CHF TTC	2'000.-

Quartier de l'Esplanade

De la rue de l'Etoile à l'ouest du quartier de l'Esplanade

Services techniques (712)

Aménagement d'un chemin piétonnier (500 m ²)	CHF TTC	200'000.-
Adaptation de la signalisation horizontale et verticale.	CHF TTC	2'000.-

Rue Louis-Agassiz

De la rue du Tertre à la rue du Succès, longueur 75 m

Services techniques (721)

Assainissement des canalisations d'eaux mixtes (80 m)	CHF TTC	110'000.-
---	----------------	------------------

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite, en fonte grise DN 200 de 1915, par une conduite en fonte ductile de DN 200	CHF HT	65'000.-
Remplacement de 2 hydrantes et reprise de 4 branchements		

Rue de l'Eperon

De la rue du Pont à la rue Fritz-Courvoisier, longueur 85 m

Service des eaux (911)

La conduite de DN 100 en fonte grise datant de 1915 sera remplacée par une conduite en polyéthylène de diamètre 160	CHF HT	75'000.-
Remplacement d'une hydrante et reprise de 2 branchements		

Rue du Mont-d'Amin

De la rue du Général-Dufour à la rue du Mont-d'Amin 14, longueur 210 m

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite, en fonte grise DN 150 datant de 1959 avec 1 fuite réparée, par du polyéthylène DE 160 Reprise de 11 branchements, remplacement de 1 hydrante	CHF HT	217'000.-
---	---------------	------------------

Chantiers divers

Services techniques (712)	CHF TTC	100'000.-
Services techniques (721)	CHF TTC	50'000.-
Service des eaux (911)	CHF HT	433'000.-

Travaux 2021**Rues du Parc et Ami-Girard**

Parc : de la rue Ami-Girard à la rue de Pouillerel, longueur 215 m
Ami-Girard : de la rue de la Serre à la rue du Progrès, longueur 140 m

Services techniques (721)

Assainissement des canalisations d'eaux mixtes (170 m)	CHF TTC	220'000.-
---	----------------	------------------

Service des eaux (911)

Ami-Girard : la conduite de DN 200 en fonte grise date des années 1915, elle sera remplacée par une conduite en fonte ductile de DN 200 Parc : la conduite en fonte grise DN 100 date de 1935 avec 2 fuites réparées. Elle sera remplacée par une conduite en polyéthylène DE 160 Remplacement de 3 bornes hydrantes et reprise de 4 branchements.	CHF HT	315'000.-
---	---------------	------------------

Rue de Bel-Air

De la rue de la Charrière à la rue du Doubs, longueur 240 m

Services techniques (721)

Assainissement des canalisations d'eaux mixtes (280 m)	CHF TTC	350'000.-
---	----------------	------------------

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite, en fonte ductile DN 250 de 1973 avec 5 fuites réparées, par une conduite en fonte ductile de DN 250 Remplacement d'une hydrante et reprise de 9 branchements	CHF HT	270'000.-
---	---------------	------------------

RC 1320 3^e étape

Du passage de la Bonne-Fontaine au chemin du Grillon

Services techniques (712)

Participation au réaménagement des carrefours et assainissement des trottoirs (4'200 m ²)	CHF TTC	600'000.-
--	----------------	------------------

Adaptation de la signalisation horizontale et verticale	CHF TTC	30'000.-
--	----------------	-----------------

Services techniques (721)

Assainissement des canalisations d'eaux mixtes (550 m)	CHF TTC	410'000.-
---	----------------	------------------

Service des eaux

Remplacement de la conduite en fonte ductile DN200 de 1976 avec des cales en bois ayant générées déjà 3 fuites, par une conduite en fonte ductile de DN 200 Reprise de 2 hydrantes et de 3 branchements	CHF HT	225'000.-
---	---------------	------------------

Rue du Docteur-Coullery

De l'avenue Léopold-Robert à la rue Numa-Droz

Services techniques (712)

Assainissement de la chaussée (1'900 m ²) et des trottoirs (1'100 m ²)	CHF TTC	1'450'000.-
--	---------	-------------

Adaptation de la signalisation horizontale et verticale ainsi que des boucles de détection de la signalisation lumineuse	CHF TTC	50'000.-
--	---------	----------

Services techniques (721)

Assainissement des canalisations d'eaux mixtes (50 m)	CHF HT	60'000.-
---	--------	----------

Rue des Arpenteurs

Du chemin de Jolimont à la rue Abraham-Robert

Services techniques (712)

Assainissement de la chaussée (1'900 m ²) et des trottoirs (1'800 m ²)	CHF TTC	700'000.-
--	---------	-----------

Adaptation de la signalisation horizontale et verticale	CHF TTC	10'000.-
---	---------	----------

Services techniques (721)

Assainissement des canalisations d'eaux mixtes (150 m)	CHF TTC	210'000.-
--	---------	-----------

Rue de la Confédération

De la rue de la Confédération 13 à la rue de l'Helvétie, longueur 230 m

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite de DN 100 en fonte ductile qui date de 1971 avec 6 fuites réparées. Il s'agit ici du début de la fonte ductile qui a été posée sur des cales en bois qui peut provoquer des corrosions locales et qui a été remblayée avec des remblais inappropriés. Elles sera remplacée par une conduite en polyéthylène DE 160	CHF HT	235'000.-
Remplacement de 2 hydrantes et reprise de 7 branchements		

Chemin de Pouillerel

Du chemin de Pouillerel 1 jusqu'à la rue de Plaisance et du chemin de Pouillerel 6 jusqu'au réservoir de Pouillerel, longueur 335 m

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite, en acier DN 150 de 1935 avec 5 fuites réparées, par une conduite en fonte ductile de DN 200	CHF HT	345'000.-
Remplacement de 3 hydrantes et reprise de 4 branchements		

Stavay-Mollondin

De la rue du Bois-Gentil jusqu'à la rue du Crêt-Rossel, longueur 240 m

Service des eaux (911)

Remplacement de la conduite, en fonte ductile DN 150 de 1915, par une conduite en fonte ductile de DN 200	CHF HT	255'000.-
Remplacement d'une hydrante et reprise de 8 branchements		

Bois-Noir

De la rue du Bois-Noir 1 à 34, longueur 345 m

Service des eaux

Conduite en fonte grise DN 150 datant des années 1953, avec 4 fuites réparées, remplacée par une conduite en polyéthylène DE 160	CHF HT	245'000.-
Remplacement de 5 hydrantes et reprise de 2 branchements		

Chantiers divers

Services techniques (712)	CHF TTC	105'000.-
Services techniques (721)	CHF TTC	50'000.-
Service des eaux (911)	CHF HT	260'000.-

Synthèse

Travaux 2018	Services techniques		Service eaux
	(¹) 712	(¹) 721	911
	CHF TTC	CHF TTC	CHF HT
Combeta	0.-	350'000.-	0.-
Crêtets	800'000.-	0.-	315'000.-
Crêt et Manège	365'000.-	420'000.-	0.-
Arpenteurs	40'000.-	0.-	0.-
Avenir-Fontaine 2 ^e étape	450'000.-	0.-	0.-
Place de l'Hôtel-de-Ville	155'000.-	5'000.-	0.-
Sagnes	55'000.-	0.-	120'000.-
St-Hubert	0.-	0.-	62'000.-
Divers	100'000.-	0.-	213'000.-
Total 2018	1'965'000.-	775'000.-	(²) 710'000.-

- 1) A noter que dans le budget des investissements 2018, les montants évoqués ci-dessus apparaissent sous le chiffre 701 Services techniques (cf. pages 175, 185 et 187). Désormais, ces montants apparaîtront toujours sous 712 Constructions nouvelles et entretien et sous 721 Réseau séparatif.
- 2) En 2018, pour le Service des eaux, d'autres chantiers viendront compléter la liste pour lesquels les crédits ont déjà été demandés les années précédentes : La Sombaille, La Chaux-de-Fonds Est (Crêt-Manège), amélioration de la défense incendie au Crêt-du Locle secteur giratoire Combe-à-l'Ours – giratoire du Grillon. C'est pourquoi le montant demandé est inférieur aux années suivantes.

Dans le budget 2018 des investissements figurent les montants suivants :

	Crédits d'engagement	Crédits budgétaire
Services techniques 712	14'550'000.-	1'965'000.-
Services techniques 721	4'000'000.-	775'000.-
Service des eaux 911	710'000.-	710'000.-

A noter, pour le Service des eaux, que :

- le crédit d'engagement mentionné au budget 2018 concerne uniquement les dépenses budgétaires 2018;
- les crédits budgétaires 2018 ne seront pas utilisés tel que prévu dans le budget mais de manière globale.

Travaux 2019	Services techniques		Service eaux
	712	721	911
	CHF TTC	CHF TTC	CHF HT
Rocher	750'000.-	250'000.-	0.-
Cygne et Serre	700'000.-	90'000.-	0.-
Avenir-Fontaine 3^e ét.	500'000.-	0.-	0.-
RC 1320 1^{ère} étape	450'000.-	190'000.-	225'000.-
Balance-Versoix	450'000.-	350'000.-	0.-
Fusion	200'000.-	0.-	0.-
Bellevue	0.-	0.-	136'000.-
Ch. du Couvent	0.-	0.-	187'000.-
Cbe Grieurin	0.-	75'000.-	135'000.-
Helvétie	420'000.-	80'000.-	215'000.-
Jardinière	0.-	130'000.-	73'000.-
Léopold-Robert	1'700'000.-	770'000.-	0.-
Morgarten, nord	120'000.-	0.-	98'000.-
Rue des Olives	0.-	0.-	290'000.-

Parc	0.-	0.-	115'000.-
Sorbiers	0.-	0.-	200'000.-
Divers	100'000.-	45'000.-	326'000.-
Total 2019	5'390'000.-	1'980'000.-	2'000'000.-

Travaux 2020	Services techniques		Service eaux
	712	721	911
	CHF TTC	CHF TTC	CHF HT
Midi et liaison Roulage	760'000.-	70'000.-	0.-
Les Allées	0.-	0.-	278'000.-
Les Combettes	0.-	165'000.-	200'000.-
Hôtel-de-Ville	1'750'000.-	250'000.-	340'000.-
Jardinière	0.-	70'000.-	107'000.-
RC 1320 2e étape	650'000.-	700'000.-	305'000.-
Rochettes	52'000.-	0.-	0.-
Esplanade chemin	202'000.-	0.-	0.-
Louis-Agassiz	0.-	110'000.-	65'000.-
Éperon	0.-	0.-	75'000.-
Mont-d'Amin	0.-	0.-	217'000.-
Divers	100'000.-	50'000.-	433'000.-
Total 2020	3'514'000.-	1'415'000.-	2'020'000.-

Travaux 2021	Services techniques		Service eaux
	712	721	911
	CHF TTC	CHF TTC	CHF HT
Ami-Girard / Parc	0.-	220'000.-	315'000.-
Bel-Air	0.-	350'000.-	270'000.-
RC 1320 3e étape	630'000.-	410'000.-	225'000.-
Docteur-Coullery	1'500'000.-	60'000.-	0.-
Arpenteurs	710'000.-	210'000.-	0.-
Confédération	0.-	0.-	235'000.-
Chemin de Pouillerel	0.-	0.-	345'000.-
Stavay-Mollondin	0.-	0.-	255'000.-
Bois-Noir	0.-	0.-	245'000.-
Divers	105'000.-	50'000.-	260'000.-
Total 2021	2'945'000.-	1'300'000.-	2'150'000.-

Récapitulation 2018 – 2021

Services techniques Centre 712	CHF TTC	CHF
2018	1'965'000.-	
2019	5'390'000.-	
2020	3'514'000.-	
2021	2'945'000.-	13'814'000.-
Centre 721		
2018	775'000.-	
2019	1'980'000.-	
2020	1'415'000.-	
2021	1'300'000.-	5'470'000.-
Total Services techniques		19'284'000.-

Services des eaux Centre 911	CHF HT	
2018	710'000.-	
2019	2'000'000.-	
2020	2020'000.-	
2021	2'150'000.-	6'880'000.-
TOTAL 2018-2021		26'164'000.-

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie de législature

Le crédit d'engagement pluriannuel pour l'entretien constructif des routes et des canalisations est mentionné dans le rapport de stratégie pour la législature 2016-2020 comme étant un outil de gestion politique du patrimoine (p. 80).

Conséquences sur les finances

Les dépenses d'investissement s'élèvent à CHF 26'164'000.- au total. Une partie de ces investissements sont autofinancés, soit CHF 5'470'000.- par la taxe d'épuration (Services techniques – centre 721) et CHF 6'880'000.- par le prix de l'eau (Service de l'eau – centre 911).

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement de 2% pour toutes les parties de l'investissement, soit les parties Services techniques (712), Services techniques (721) et Services des eaux (911).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.5 % sur la moitié de l'investissement.

	CHF	CHF
Services techniques (centre 712)	13'814'000.00	
Amortissement sur 50 ans (2%)		276'280.00
Intérêts 2.5% sur la moitié de l'investissement		172'675.00
Charge annuelle moyenne de:		448'955.00
Services techniques (centre 721)	5'470'000.00	
Amortissement sur 50 ans (2%)		109'400.00
Intérêts 2.5% sur la moitié de l'investissement		68'375.00
Charge annuelle moyenne de:		177'775.00
Service des eaux (centre 911)	6'880'000.00	
Amortissement sur 50 ans (2%)		137'600.00
Intérêts 2.5% sur la moitié de l'investissement		86'000.00
Charge annuelle moyenne de:		223'600.00
Charge annuelle moyenne totale de		850'330.00

Aménagements urbains

Les chantiers listés ci-dessus ont fait l'objet d'une coordination avec le Service d'urbanisme. Lorsque des aménagements sont prévus, leurs coûts estimatifs figurent dans les montants annoncés. Pour la plupart des projets, une étude de détail devra encore être réalisée pour définir les caractéristiques techniques des aménagements.

Pour les chantiers où n'intervient que le Service des eaux, aucune mesure d'aménagement n'est envisagée puisqu'il ne s'agit que de fouilles linéaires de faible largeur.

Conséquences sur les ressources humaines

Les prestations pour l'élaboration des plans d'exécution, la mise en soumission et la surveillance des travaux seront faites par les Services techniques et Viteos dans le cadre normal de leurs activités.

Collaboration intercommunale

Vu la nature locale des travaux, aucune collaboration n'est envisagée avec d'autres communes. Cependant, lorsque cela s'avère nécessaire, Viteos planifie ses chantiers dans notre commune en coordination avec ceux envisagés dans les communes voisines.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Les travaux d'entretien sur le réseau des canalisations visent, pour l'eau potable, une réduction des fuites et, pour l'évacuation des eaux, une limitation des écoulements dans les milieux naturels résultant des défauts d'étanchéité des canalisations.

b) Aspect social

Dans le cadre de ces travaux, une attention sera portée à l'entretien des trottoirs publics ou privés pour offrir aux piétons des cheminements adaptés et sûrs.

Depuis quelques années, les services de la Ville mettent un soin particulier à informer correctement la population et les usagers des voies de circulation sur la nature et la durée des chantiers.

c) Aspect économique

Les travaux seront mis en soumission selon la réglementation des marchés publics.

L'entretien régulier des infrastructures contribue à en préserver leur valeur patrimoniale.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

De manière générale, l'entretien de ses infrastructures permet à la Ville d'offrir une image positive.

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie lors de sa séance du 16 janvier 2018, qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents.

En raison de l'obligation de fournir l'effort nécessaire pour maintenir la valeur patrimoniale de nos voies de circulation et de nos réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à voter les arrêtés suivants.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président La chancelière a.i.

Théo Huguenin-Elie Sarah Steinweg Clark

Annexes

1. Valeur patrimoniale et coût annuel de l'entretien constructif des routes communales urbaines
2. Situation des chantiers 2018 à 2021 (4 pages)

Arrêté No 1

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 13'814'000.- est accordé au Conseil communal pour la réalisation du programme 2018-2021 des chantiers d'entretien constructif des voies de circulation.

Article 2 – Ce crédit figurera au chapitre 712 "Constructions nouvelles" du compte des investissements.

Article 3 – Un crédit d'engagement de CHF 5'470'000.- est accordé au Conseil communal pour la réalisation du programme 2018-2021 des chantiers d'entretien constructif des canalisations d'évacuation des eaux.

Article 4 – Ce crédit figurera au chapitre 721 "Réseau séparatif" du compte des investissements.

Article 5 – Un crédit d'engagement de CHF 6'880'000.- est accordé au Conseil communal pour la réalisation du programme 2018-2021 des chantiers d'entretien constructif des canalisations d'eau potable.

Article 6 – Ce crédit figurera au chapitre 911 "Service des eaux" du compte des investissements.

Article 7 – Ces crédits seront amortis au taux de 2% (50 ans).

Article 8 – Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution desdits travaux.

Article 9 – Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 10 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Maria Belo

Le secrétaire

Sven Erard

Arrêté No 2

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Au centre financier 911, le crédit budgétaire 2018 concernant la réalisation du programme 2018 - 2021 d'entretien constructif des canalisations d'eau potable, pour un montant total de CHF 710'000.-, sera utilisé globalement pour la remise en état dudit réseau.

Article 2 – L'investissement mentionné sera amorti conformément au crédit d'engagement pour la réalisation du programme 2018 - 2021 d'entretien constructif des voies de circulation ainsi que des canalisations pour l'eau potable et l'évacuation des eaux.

Article 3 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Maria Belo

Le secrétaire

Sven Erard

Mme Maria Belo, Présidente : Je vous rappelle que ce point sera traité en débat long. A qui puis-je donner la parole ? M. Borel, pour le groupe socialiste.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est avec beaucoup d'intérêt que notre groupe a pris connaissance du rapport qui nous est proposé ce soir.

Tout d'abord, nous aimerions relever la qualité du rapport en lui-même. En effet, celui-ci est clair, précis, détaillé, sans pour autant être trop technique. Ainsi, nous avons parfaitement pu saisir tous les enjeux que comporte un tel rapport.

S'il n'est pas question ici d'entrer dans le détail zone par zone, nous avons pu apprécier d'aller au fond des choses en commission et de recevoir des réponses étayées à nos questions. Dès lors, sans être des spécialistes, nous avons pu nous faire une bonne idée de l'ampleur des travaux. Nous pouvons nous réjouir aussi du fait que les différents travaux font l'objet d'une véritable stratégie en fonction de l'ancienneté, de l'état de l'infrastructure, de la coordination avec les autres travaux, et finalement, le développement de la Ville, et qu'il ne s'agit pas juste de réparer par ici et de rafistoler par-là.

Le fait de pouvoir disposer d'un plan quadriennal est non seulement utile pour les différents services techniques, mais il permet aussi pour les élus de disposer d'une véritable vision d'ensemble de l'état actuel de la Ville, des travaux à venir, des priorités. Et, ce qui n'est pas le moins intéressant ni le moins important, d'imaginer les budgets qu'il faudra y consacrer.

Déjà pratiqué une fois sur trois ans à La Chaux-de-Fonds et régulièrement utilisé par l'Etat, il nous semble que la forme du rapport quadriennal est à plébisciter et donc à maintenir dans la durée. Ainsi, non seulement on entre en conformité avec les exigences des marchés publics, mais aussi, on donne une souplesse au Conseil communal qui peut très rapidement lancer telle ou telle solution en fonction des opportunités. Cet outil, qui pourrait paraître contraignant puisqu'il oblige à se projeter quatre ans à l'avance, n'interdit pas au Conseil communal de venir devant le législatif pour des travaux qui n'auraient pas été prévus et qui tout à coup s'imposent en fonction d'événements inattendus. C'est dans cette optique que nous comprenons aussi que les travaux qui font partie du présent rapport sont bel et bien des intentions et que tous ne seront pas forcément réalisés.

Au chapitre des sujets de satisfaction, nous sommes aussi heureux d'être enfin sortis de la logique de ce que nous pouvions appeler les « rapports tuyaux » pour inclure désormais non seulement des réaménagements de trottoirs ou de la signalisation, mais également des

espaces verts ou des chemins piétonniers, ce que notre groupe demande depuis longtemps.

Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera le rapport. Je vous remercie.

Mme Marina Schneeberger, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Voilà un rapport qui arrive comme un chat au milieu d'un jeu de quilles.

De gros investissements sont demandés et l'argent n'est pas là. CHF 13'000'000.-, ce n'est pas rien. Mais les voies de communication, tout comme les canalisations qui se trouvent dessous, sont essentielles à notre mode de vie ainsi qu'au développement de notre ville. Les travaux, qui n'ont pu être réalisés depuis 2015 en raison des problèmes financiers de la Ville, doivent et devront être faits de toute façon.

Ce plan quadriennal réparti de manière réfléchie ces travaux entre les différents services et a le mérite de la clarté. Faut-il encore qu'il soit respecté. Les souvenirs d'essais calamiteux de nouveaux bitumes, de trous creusés dans la chaussée quelques semaines après la réfection de celles-ci, restent encrés dans les mémoires chaudes-de-fonnières.

Les chiffres sont têtus. Il faudrait, pour maintenir notre patrimoine routier, investir annuellement entre CHF 3'500'000.- et CHF 4'000'000.-. Et comme une part non négligeable de ces routes a une capacité portante insuffisante, il faudra rattraper.

L'augmentation du trafic routier nous coûte cher, très très cher. Pour aider à assainir nos finances communales, pourquoi ne pas interdire certaines routes à la circulation routière ?

Les canalisations d'eau, quant à elles, ont depuis bien longtemps subi les affres du non-entretien. Leur mauvaise pose dans les années 60 ont hâté la dégradation des tuyaux et la charge d'entretien nous incombe déjà maintenant. Mais heureusement, certaines ont atteint l'âge vénérable de cent ans. Espérons que celles que l'on pose aujourd'hui dureront aussi longtemps.

Pour conclure, il est significatif de remarquer que pour les routes, les investissements sont rarement contestés et discutés. Peu de questions sont posées. Mais dès que les investissements concernant la culture sont au budget, les discussions et interpellations vont bon train.

Le groupe POP va accepter ce rapport et en remercie ses auteurs. Merci pour votre attention.

M. Cédric Haldimann, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a pris connaissance du rapport relatif à la demande des crédits d'engagement pour les Services techniques et le Service des eaux. Il remercie les auteurs de ce rapport complet qui, de manière transparente, expose les chantiers à venir et donne un aperçu à

moyen terme de ce que nous devons entreprendre pour préserver une partie de notre patrimoine. Il relève les investissements nécessaires pour toute collectivité d'un centre urbain.

Si nous approuvons le contenu du rapport et la manière de planification sur quatre ans, nous tenons à demander à l'ensemble des autorités de rester vigilantes sur les investissements de manière globale.

En effet, au vu de la situation financière actuelle et des prévisions pour les quatre prochaines années, qui nous ont été présentées lors de la séance du budget 2018, un frein à l'endettement devra nécessairement être respecté au moins jusqu'en 2021. Ceci implique que l'investissement non autofinancé de près de CHF 14'000'000.- accepté aujourd'hui impliquera une attention particulière aux demandes de crédit à futur dans d'autres domaines. Bien que nous acceptions un crédit pour le réseau d'eau potable, les robinets ne sont pas ouverts pour autant.

Par contre, en période de situation économique difficile, il est important de planifier des investissements autofinancés. En effet, sans péjorer le bilan de notre Commune, ces investissements permettent d'amener des ressources à l'économie locale, en amenant des mandats aux entreprises ressentant également cette crise financière. Il serait maladroit de ralentir ces investissements-là. Nous encourageons donc clairement le crédit de CHF 12'000'000.- autofinancé demandé dans ce rapport pour les Services techniques et le Service des eaux.

Dans ce sens, le PLR acceptera cette demande de crédit dans son ensemble, soit plus de CHF 26'000'000.-, en restant néanmoins attentif à la masse investie pour la période concernée. Merci de votre attention.

M. Andy Favre, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est toujours avec intérêt que le groupe UDC prend connaissance du rapport relatif aux travaux d'entretien des infrastructures de notre ville.

La présentation d'un rapport planifiant les interventions sur quatre ans est idéal et permet à chacun d'entre nous d'avoir une vision globale des frais à engager.

A la lecture de ces lignes, nous nous réjouissons de voir que certains axes sont enfin à l'ordre du jour, notamment le boulevard des Eplatures qui, depuis plusieurs années, montre des signes de fatigue importants.

Nous accepterons donc ce rapport sans autres remarques ou questions. Je vous remercie.

M. Blaise Fivaz, PDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le PDC a pris connaissance avec intérêt de ce rapport et remercie ses auteurs.

Il est réjouissant de constater que malgré cette période d'austérité, des investissements sont consentis pour le bien de la communauté.

Nous le savons tous, l'entretien des infrastructures souterraines et de surface est important et la planification présentée est nécessaire, voire indispensable. Les éléments nous le rappellent volontiers lorsque nous avons des conduites d'eau qui sautent ou des fuites de gaz.

Nous espérons que les services sont et seront bien coordonnés et que nous éviterons tant que faire se peut d'avoir plusieurs grands chantiers en même temps sur les axes principaux afin de limiter autant que possible les désagréments occasionnés par les déviations de trafic.

Dans le cadre de l'abaissement des bordures de trottoirs aux endroits des passages pour piétons, élément indispensable pour la circulation des personnes à mobilité réduite, une question se pose pour la sécurité des personnes malvoyantes ou aveugles. Les Services techniques ont-ils envisagé de réaliser, dans un premier temps aux abords des passages très fréquentés puis petit à petit en généralisant le marquage de bandes tactilo-visuelles en vue d'améliorer la sécurité des personnes victimes de ce handicap ? Le Conseil communal peut-il répondre à cette question ?

Un autre point nous interpelle dans la planification des travaux. En effet, nous constatons dans cette planification que la réfection du tronçon de la RC 1320, compris entre le passage de la Bonne-Fontaine et le giratoire du Grillon, n'est prévu qu'en 2021. Or, force est de constater que l'automobiliste qui circule sur cette portion de route a l'impression de courir le Paris-Dakar tant le revêtement est abîmé. D'aucuns considéreront qu'il s'agit d'un facteur de réduction de la vitesse au même titre qu'un gendarme couché, cependant le PDC tient à rappeler que nous nous trouvons sur un axe d'entrée et de sortie de ville. Qu'en est-il de l'image donnée à ses usagers motorisés ? Le Conseil communal peut-il nous expliquer la manière de planifier ces travaux ?

Le PDC acceptera ce rapport et vous remercie de votre attention.

M. Marc Fatton, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les Verts sont satisfaits de constater que nos autorités se préoccupent de conserver la valeur patrimoniale de nos infrastructures et remercient les services pour la clarté du rapport.

Mais par ces temps de vaches maigres, les montants demandés sont considérables. Si, à en croire les tableaux présentés, seule une partie des crédits votés par le passé ont réellement été dépensés, nous comprenons bien que les difficultés financières dans lesquelles nous nous débattons depuis quelques années y soient pour quelque chose.

Cette planification sur quatre ans permet davantage de souplesse dans la réalisation des chantiers et offre une vision globale et à plus long terme des travaux à effectuer par les services pour le maintien de notre réseau d'eau et des voies de circulation. Cela est précieux et permet

d'éviter le saucissonnage des diverses demandes de crédit qui a parfois été critiqué dans cette assemblée par le passé.

Si la coordination entre les divers services communaux et Viteos semble désormais au point, nous demandons qu'elle soit encore améliorée avec les entreprises privées telles que les opérateurs de téléphonie et de télécommunication afin que ne se reproduisent plus jamais, soyons ambitieux, les réouvertures de chaussées dont le bitume est à peine sec ou refroidi.

Nous pouvons lire en page 9 et en page 23 qu'il est prévu d'intervenir à la rue des Arpenteurs en 2018 et en 2021. Pouvons-nous, en ce début de l'an 2018, avoir des nouvelles de l'essai de mise à sens unique de cette rue qui a été réalisé fin 2017 ?

Sur cette même page 9, ainsi qu'en page 11, il est question de la rue de l'Avenir. Les Verts réitèrent leurs regrets que ce ne soit pas prioritairement plutôt la partie haute de cette rue, soit la rue de la Fontaine depuis Temple-Allemand jusqu'à Paix, qui soit réaménagée pour les piétons, puisque les tronçons évoqués aujourd'hui le sont déjà.

Pour le reste, les Verts étant plus portés sur les surfaces vertes que dans les profondeurs bitumineuses, ils accorderont leur confiance au déflectographe et autres spécialistes des services en approuvant les crédits. Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. D'abord, le Conseil communal souhaite vous remercier pour le bon accueil que vous réservez à ce rapport.

La réflexion autour d'un rapport quadriennal est née en vertu de deux éléments. Le premier, il a été rappelé notamment par M. Borel et M. Favre, qui sont membres de la commission des infrastructures, de l'urbanisme et des énergies, consiste en une demande répétée justifiée de l'ancienne commission des infrastructures, aujourd'hui transformée dans cette nouvelle commission INFRUEN, de pouvoir bénéficier d'une visibilité, soit d'une planification quant aux travaux sur les routes et canalisations prévues à moyen terme. La commission exprimait ainsi une préoccupation quant à la nécessité d'entretien d'un patrimoine régalien et quant aux montants importants auxquels notre collectivité, naturellement, doit annuellement consentir.

Le deuxième élément est un avis de droit du Service juridique datant de la fin de l'année 2013 et se fondant notamment sur un arrêt de la cour de droit public, condamnant à indemnités un pouvoir adjudicateur ayant, à la suite des marchés publics, finalement abandonné un lot adjugé à un soumissionnaire, ceci pour des questions financières. De fait, pour pouvoir

ouvrir les marchés publics sans risque d'être condamné à payer des indemnités, il s'agit de pouvoir compter sur une ligne de crédits. L'acceptation du budget par le Conseil général ne suffit pas, il faut que le Conseil général ait également accepté le crédit budgétaire. En d'autres termes, jusqu'en 2014, le Conseil communal remontait systématiquement, en début d'année, certains d'entre vous s'en souviennent, un rapport intitulé Viteos TP. Pour ouvrir les marchés publics, il lui aurait fallu encore attendre la fin du délai référendaire de 40 jours. A ce délai vient s'ajouter environ un mois et demi de procédures de marché public et 30 jours de délai de recours. En d'autres termes, en pouvant compter sur un crédit d'engagement au mois de février, les travaux ne peuvent commencer avant la mi-mai.

En fonction de ces deux arguments, le rapport quadriennal apparaît au Conseil communal comme une bonne solution, permettant anticipation, visibilité et souplesse. L'Etat de Neuchâtel, ça a été dit par certains d'entre vous, procède d'ailleurs de la même manière. Pour le Conseil communal, c'est la seconde fois après 2014.

Il est important toutefois d'insister sur le fait, ça me permettra de répondre aux interrogations du groupe PLR notamment, que ce rapport ne lie ni le Conseil communal ni le Conseil général. Accéder à la demande exprimée par le rapport consiste à doter le Conseil communal d'un crédit d'engagement mais non de crédits budgétaires. En d'autres termes, chaque année, le Conseil communal procédera, durant l'élaboration budgétaire des investissements, à des arbitrages, dont ces projets feront partie, mais dont il est possible qu'ici où là il doive s'écarter. De la même manière, le Conseil général, qui vote le budget d'investissement, reste maître et peut très bien décider de retrancher l'un ou l'autre projet et le montant correspondant. Nous espérons ainsi répondre à l'inquiétude exprimée par le groupe PLR sur la maîtrise nécessaire des investissements en ces temps financièrement compliqués, non seulement par le Conseil communal, mais également par votre autorité.

J'aimerais encore évoquer les montants qui sont sollicités. Vous êtes nombreux à avoir remarqué que ce sont des montants très importants. J'aimerais toutefois les mettre en perspective de deux manières. D'abord, le Conseil communal et les services estiment que c'est le strict nécessaire qui est sollicité, à des années-lumière de toute surqualité, et qu'il est de notre responsabilité, pour éviter une dégradation accrue de notre patrimoine et un engorgement à venir de travaux et de fait, d'investissements, de consentir à engager de tels moyens annuellement. Ensuite, il faut mettre les montants annuels sollicités en regard des montants investis ces dernières années. Je vais vous présenter un comparatif depuis 2015 des montants engagés sur les crédits

d'investissement non soumis au frein. J'insiste, non soumis au frein. En 2015, année de la crise financière toute fraîche, elle vient à peine d'être découverte, le montant d'investissement se monte à CHF 7'300'000.-, parce qu'il était alors impossible de ralentir, il fallait terminer la place de la Gare, pour plus de CHF 5'000'000.-. En 2016, cette fois un sérieux tour de vis est donné par le Conseil communal dans le cadre de la crise financière et du manque de perspectives. En 2016, CHF 1'700'000.- sont investis. En 2017, près de CHF 4'000'000.-, dont CHF 3'000'000.- pour La Chaux-de-Fonds est, ou Crêt-Manège, sont investis. En comparaison, en fonction de ce qui vous est demandé, en 2018, il s'agit de près de CHF 2'000'000.-, soit une année plus légère que les précédentes, mais durant laquelle les projets des années suivantes, notamment de la très lourde année 2019, seront préparés. 2019, c'est l'année qui est effectivement particulièrement lourde dans cette planification, CHF 5'400'000.-. Seule année du plan quadriennal qui, finalement, excède la moyenne 2015-2021, moyenne qui se situe autour de CHF 3'800'000.-, notamment en raison des travaux sur l'avenue Léopold-Robert, sur la chaussée nord de cette avenue. 2020 : CHF 3'500'000.-. 2021 : CHF 3'000'000.-. Cette démonstration vous permet de constater que la planification qui vous est ce soir présentée s'inscrit donc dans la moyenne de ce qui a été et de ce qui doit être fait pour entretenir notre patrimoine.

Deux questions ont été posées par les Verts. La première était une forme de remarque sur la rue de l'Avenir. Simplement pour vous dire, il suffit d'aller s'y balader pour le constater, que la rue de l'Avenir nécessite une restauration, un entretien. C'est globalement le même projet qui vous avait été présenté précédemment, mais qui a été redimensionné, notamment par la suppression du parvis devant la synagogue qui se chiffrait à un montant de CHF 50'000.-.

Les Verts ont également évoqué le bas des Arpenteurs, prévu pour 2018. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas vous en dire plus, la mesure définitive qu'envisage le Conseil communal étant encore à l'étude et devant encore être validée par notre commission interservices qui porte le beau nom de CISAMUR.

Le PDC pose une question par rapport à des bandes tactilo-visuelles sur les trottoirs à proximité des passages cloutés. Je n'ai pas de réponse. La place de la Gare, vous l'avez constaté, a été très bien équipée de ce point de vue-là. La question sera posée à l'ingénieur communal.

Une question est posée sur la planification des travaux absolument nécessaires et indispensables sur la RC 1320. Pourquoi une planification aussi tardive ? Et bien simplement parce qu'on est sur une route cantonale

et que nous dépendons de la planification de l'Etat. En d'autres termes, ce rapport suit la planification de l'Etat. Cela dit, évidemment, un entretien par les services de l'Etat, un entretien annuel, devra absolument être fait pour que nous puissions encore emprunter d'ici les travaux cet axe important d'entrée et de sortie de ville.

L'arrêté n° 1 est accepté par 35 voix sans opposition.

L'arrêté n° 2 est accepté par 37 voix sans opposition.

Rapport du Conseil communal

relatif au changement d'affectation "Chemin Fantaisie 2 et Ormes 3a-3b", bien-fonds 12201 (partiel) du cadastre de La Chaux-de-Fonds

(du 17 janvier 2018)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Rappel de la procédure 2014

En date du 26 mai 2014, le Conseil d'Etat sanctionnait un changement de zone dans le secteur en ouest du collège des Gentianes pour les deux raisons suivantes :

1. Les propriétaires des biens-fonds 9207 et 14463 du cadastre de la Ville de La Chaux-de-Fonds ont fait part d'un projet de réalisation d'appartements protégés. Afin d'en permettre la réalisation, il a fallu passer de la zone d'utilité publique à la zone moyenne densité (traitillé bleu ciel sur la figure 1).
2. Dans le cadre de la même procédure, le bâtiment Fantaisie 2, acquis par la Ville en 2013, est passé de la zone d'habitation à moyenne densité à la zone d'utilité publique (traitillé vert sur la figure 2) afin de permettre l'extension du collège des Gentianes situé en est.



Figure 1:
extrait de la modification du plan de zones sanctionné le 26 mai 2014

Raisons de la présente demande de changement de zone

La Ville de La Chaux-de-Fonds a, depuis mai 2014, établi un projet pour la réaffectation du bâtiment Fantaisie 2 en locaux pour les besoins du collège des Gentianes et pour l'accueil parascolaire. Ce projet, devisé à CHF 3'900'000.- TTC, a été abandonné pour des questions financières.

En remplacement de Fantaisie, la Ville a développé les solutions suivantes pour répondre aux besoins scolaires :

- nouveau collège du Cap Martin (Espace Le Corbusier, îlot B) depuis la rentrée d'août 2017;
- meilleure occupation des salles de classe rendues plus polyvalentes;
- transformation des appartements de concierges résidents en salles de classe dans le collège des Gentianes et de la Promenade depuis la rentrée d'août 2017, ainsi qu'aux Forges et aux Foulets dès la rentrée d'août 2018.

Il a dès lors été décidé de vendre ce bâtiment du fait qu'il n'entrait plus dans la stratégie communale pour couvrir les besoins scolaires. Pour ce faire, il est nécessaire de le passer de la zone d'utilité publique à la zone d'habitation à haute densité. En effet, un rezonage en moyenne densité,

aussi cohérent sur le plan urbanistique, aurait été impossible étant donné que le bâtiment n'est conforme qu'aux normes prévalant pour la haute densité.

Le changement de zone concerne une surface d'environ 3'099 m². Dans le cadre de la présente procédure, une correction technique est également apportée. Les trottoirs situés au nord et au sud du Collège des Gentianes (Ormes 3a et 3b) sont sortis de la zone à bâtir dès lors qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul des droits à bâtir.

La procédure du changement de zone a été validée par le service de l'aménagement du territoire (SAT) lors d'une séance le 28 avril 2017 et confirmée lors de différents échanges de courriers notamment, le dernier datant du 14 novembre 2017.

Conformité du changement d'affectation aux instruments d'aménagement du territoire

Ce changement d'affectation va dans le sens du projet de territoire cantonal et du plan directeur cantonal qui a été approuvé le 22 juin 2011. Cette conformité est mise en évidence dans le cadre de l'extrait du plan directeur cantonal :

- Fiche U_11: poursuivre une politique d'urbanisation durable : un des objectifs concerne la **densification** et la requalification du milieu bâti.
- Fiche U_12 : développer des quartiers durables et mettre en œuvre la politique cantonale du logement : le but est de rendre plus durable le milieu construit et augmenter la qualité du cadre de vie de la population, en développant des quartiers durables et en créant une **offre de logements diversifiée et abordable**.

Le changement d'affectation se situe dans la zone tampon du tissu urbain horloger du patrimoine mondial UNESCO qui a été sanctionnée par le Conseil d'Etat le 12 août 2009. La fiche R_36 (valoriser le tissu urbain horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle) du plan directeur cantonal est de ce fait également concernée. Il a été soumis à la Commission intercommunale d'aménagement du territoire le 4 septembre 2017, qui l'a préavisé favorablement.

Dans le cadre du plan directeur régional des montagnes neuchâteloises qui est en cours de validation, la Ville de La Chaux-de-Fonds n'a pas annoncé

que le terrain "Fantaisie 2" allait faire l'objet d'un changement d'affectation. De ce fait, les ~ 3'099 m² seront déduits dans le cadre de la future révision du Plan d'aménagement local (PAL) afin de rester dans le quota octroyé par le plan directeur régional pour l'horizon 2030.

Mobilité

Les présentes modifications n'ont aucune conséquence en termes de mobilité et d'environnement.

Environnement

Le bien-fonds 12201 du cadastre de La Chaux-de-Fonds (60) est à ce jour inscrit au cadastre neuchâtelois des sites pollués (CANEPO), avec la mention suivante :

Activité / raison sociale :	Transformateurs Seky SA
Adresse :	Rue des Gentianes 24
CANEPO, objet n°. :	6421-E-1940
Qualification au sens de l'art. 5, al. 4 OSites :	Site pollué nécessitant une investigation afin de déterminer s'il requiert une surveillance ou un assainissement
Restrictions :	-

Figure 2 : extrait du CANEPO

Une étude historique avait été mandatée par le Service des bâtiments et du logement (SBL) qui a notamment démontré que les activités ayant eu lieu sur site au sous-sol et au rez-de-chaussée ont concerné l'industrie horlogère et divers dérivés de sous-traitances, ainsi que la fabrication de transformateurs et de bobinages. Cette investigation s'est faite par le biais de témoignages et de recherches historiques. Aucun accident n'a été révélé.

Par principe de précaution, le mandataire et le Service de l'énergie et de l'environnement (SENE) demandent une investigation historique afin d'éliminer le risque ou de déterminer, le cas échéant, un assainissement. Cette planification suit un programme minimal conformément aux recommandations de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui conseille un fractionnement des investigations par mesure d'économie.

Il est dès lors prévu de faire une investigation technique avec le prélèvement d'échantillons d'air interstitiels par sondage pour gaz du sol et de sept forages carottés de faible profondeur (environ 3 à 4 m).

Valorisation du bâtiment Fantaisie 2 et du terrain environnant

Si ce bâtiment n'est plus nécessaire pour les activités de l'Ecole, il abrite toutefois un accueil parascolaire qu'il s'agira de conserver à cet endroit.

Le but du changement de zone et de la vente est de créer du logement, l'immeuble étant idéalement placé par sa proximité du parc des Crêtets, de la piscine-patinoire et de l'école. De plus, ce bâtiment se prête mal aux besoins actuels de l'industrie. Le principe de la vente devra être préavisé par la Commission immobilière et foncière. Le but est de vendre le bâtiment au plus offrant. L'acquéreur devra toutefois s'engager à construire pour la Ville un accueil parascolaire en rez-de-chaussée dont celui-ci restera propriétaire (PPE), être prêt à agir sans attendre afin de faire avancer le projet et à accepter une servitude de hauteur ne permettant pas d'exhaussement du bâtiment existant.

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législation

La valorisation de ce site devrait s'inscrire dans une stratégie immobilière susceptible d'attirer de nouveaux habitants.

Conséquences sur les finances

Le bâtiment et le terrain Fantaisie 2 sont valorisés à CHF 1.- dans les comptes de la Ville au 31 décembre 2017.

Le bénéfice de la vente sera comptabilisé dans les revenus du patrimoine financier. La surface d'accueil parascolaire sera portée en compte au prix d'acquisition au centre 211 (immeuble), dans le patrimoine financier.

Conséquences sur les ressources humaines

RAS

Collaboration intercommunale

RAS

Éléments relatifs au développement durable

Ce changement de zone va dans le sens d'une densification.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir adopter ce rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La chancelière a.i.

Théo Huguenin-Elie

Sarah Steinweg Clark

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal;
Vu la loi sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991;
Vu le préavis du Département du développement territorial et de
l'environnement, du 15 décembre 2017;
Sur proposition du Conseil communal;

arrête:

Article premier.- Le plan d'aménagement, sanctionné par le Conseil d'Etat le 11 août 1999, est modifié par le plan portant relatif au changement d'affectation "Chemin Fantaisie 2 et Ormes 3a-3b", bien-fonds 12201 (partiel) du cadastre de La Chaux-de-Fonds

Article 2 –

¹ Le présent arrêté, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement, le 15 décembre 2017 est soumis au référendum facultatif.

² Il entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
La présidente	Le secrétaire
Maria Belo	Sven Erard

Mme Maria Belo, Présidente : Je vous rappelle que ce point sera traité en débat court. A qui puis-je donner la parole ? Mme Erard pour le groupe des Verts.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Ce soir, nous discutons d'un bâtiment érigé sur un terrain assez stratégique. Une construction localisée à un endroit privilégié, qui aurait permis l'extension d'un collège et l'implantation d'une structure d'accueil parascolaire idéalement située si le projet avait pu suivre son cours.

D'où l'acquisition par la Ville, en 2013, de Fantaisie et la demande de changement de zone qui a suivi. Ce passage de la zone d'habitation à moyenne densité à la zone d'utilité publique pour le bâtiment Fantaisie, sanctionné en 2014, se justifiait alors pleinement par, justement, cet emplacement stratégique occupé par ces locaux juste à côté du collège des Gentianes. La perspective de pouvoir investir ces lieux pour y loger un accueil parascolaire et des classes était réjouissante.

Aujourd'hui, près de quatre ans plus tard, il nous est demandé de faire demi-tour et de revenir en zone d'habitation à haute densité. Plusieurs causes ont eu raison de ce qui paraissait être un beau et convaincant projet. Les difficultés financières bien sûr, mais pas uniquement. Je crois me souvenir qu'il y a d'abord eu du retard dans la libération des lieux, puis de nouvelles normes antisismiques pour les écoles. Tout cela a contrecarré les plans et aujourd'hui, si le terrain est toujours aussi bien situé, il n'est plus guère envisageable d'investir les locaux pour du scolaire. La localisation de l'accueil parascolaire tout en haut du bâtiment n'est pas des plus pratiques et n'est pas viable à plus long terme.

Mais qu'en faire alors ? La transformation du bâtiment pour y créer des logements semble être la solution. Pour ce faire, un nouveau changement d'affectation est nécessaire. S'ensuivra la recherche de potentiels acquéreurs, mais cela sera un nouveau chapitre de la saga Fantaisie.

Encore juste une question : les appartements protégés dont il est fait mention en page 1 ont-ils déjà vu le jour ou bien en sont-ils restés au stade de projet ?

Les Verts adopteront donc ce rapport. Je vous remercie.

Mme Monique Gagnebin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Notre groupe s'est penché avec attention sur le rapport concernant le changement d'affectation du bien-fonds 12201 de La Chaux-de-Fonds.

Ce terrain, nous l'avons acquis en 2013 en ayant le projet de répondre au besoin accru de salles de classe au collège des Gentianes, particulièrement en raison de la transformation du cycle 3, même si ce collège n'était pas directement concerné.

Cependant, entre temps, nos finances nous ont obligés à faire des choix stratégiques. Était-ce une fantaisie que d'acheter ce terrain ? Certainement pas, car il était clair que la population du sud de la Ville allait croître.

Malheureusement, cet immeuble est difficilement aménageable en salles de classe. C'est pourquoi il paraît beaucoup plus judicieux, si cela s'avère nécessaire, d'agrandir ce collège du côté de la piscine, en tenant compte des besoins réels pour l'élaboration d'un ensemble scolaire agréable et cohérent.

Il est clair que les habitations poussent comme des champignons dans la partie sud de notre ville et qu'il y aura la nécessité de repenser la répartition des élèves et la création de salles de classe. Il semble que 250 élèves soient prévus d'ici 2021. Le collège des Foulets pourra également permettre des agrandissements grâce aux terrains qui le jouxtent.

Il est très intéressant de constater que ce changement d'affectation va permettre l'aménagement de logements diversifiés et abordables et particulièrement bien situés.

D'autre part, un accueil parascolaire, qui pour l'instant est situé dans le haut du bâtiment et qui est clairement nécessaire dans ce quartier, va être maintenu, puisque le nouvel acquéreur devra s'engager à en créer un nouveau, mais cette fois au rez-de-chaussée, ce qui est plus logique, et de plus, à réaliser rapidement son projet.

Ces locaux resteront propriété de la Ville.

Une question cependant : pour quelle raison ce terrain, qui avait d'abord été classé en zone de moyenne densité, va être requalifié en zone de haute densité dans la mesure où l'acheteur sera soumis à une servitude de hauteur qui ne lui permettra pas de rehausser ce bâtiment ?

Le groupe socialiste acceptera ce rapport à l'unanimité. Je vous remercie.

M. Andy Favre, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC ne s'oppose pas au changement d'affectation de ladite parcelle et, par conséquent, à la vente de l'immeuble.

Comme le Conseil communal, nous sommes d'avis qu'il n'est pas judicieux de garder, et par conséquent d'entretenir, un bâtiment dont nous n'avons plus, ou pas eu, l'utilité.

Il est en revanche très discutable d'acheter un tel bien, à l'époque indispensable, pour ensuite se rendre compte quelques années plus tard que d'autres solutions sont envisageables. Ce n'est pas de cette manière que nous voyons la gestion des deniers publics. Je conçois que je ne m'adresse pas au Conseil communal qui a procédé à cet achat. Inutile donc de blâmer. J'espère de tout cœur que l'équipe actuelle ne nous

laissera pas de telles surprises. Remédions donc à cette erreur au plus vite.

Nous accepterons ce rapport.

M. Blaise Fivaz, PDC : Madame la Présidente, je vous remercie pour le groupe.

RIRES

Ça me fait chaud au cœur. Je serai bref.

Merci au Conseil communal pour ce rapport explicite. Le PDC tient à relever deux éléments.

Tout d'abord, le projet Ormes 3a-3b, envisagé sur les biens-fonds 9207 et 14463 du cadastre de la Ville, par la réalisation d'appartements protégés, constitue ce que l'on pourrait appeler, à côté des établissements médico-sociaux et des services à domicile, le troisième pilier de la politique médico-sociale en faveur des aînés. En effet, il satisfait au désir des personnes âgées de conserver leur chez-soi, leur garantit un cadre sécurisant et favorise les liens sociaux.

Le deuxième élément, c'est enfin, serions-nous tentés de dire, la valorisation de l'ancienne usine Seky SA, chemin de Fantaisie 2, et surtout la garantie de maintien de l'accueil parascolaire dans un quartier dense en terme de population.

Un bémol toutefois, s'agissant d'une ancienne construction dans laquelle seront réalisés des appartements, et selon les normes en vigueur, dans quelle mesure peut-on exiger des places de parc en fonction du nombre de logements aménagés ? Car comme déjà évoqué, la densité d'habitat est importante et les places de parc sur la voie publique ne sont pas légion. Le Conseil communal peut-il nous apporter des précisions à ce sujet ?

Le PDC acceptera ce rapport. Merci de votre attention.

M. Nathan Erard, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le POP a pris connaissance du rapport concernant le changement d'affectation du bâtiment se situant chemin de Fantaisie 2 dans le but de pouvoir le vendre.

Comme à son habitude, le POP n'est jamais satisfait de voir la Ville vendre ses bâtiments, mais le bien présenté ici ne revêt pas le même caractère précieux que représentaient les collèges du Bas-Monsieur et du Valanvron ou encore la ferme des Arêtes. C'est pourquoi le groupe acceptera ce rapport, qui n'a pour but initial qu'un changement d'affectation.

Nous regrettons cependant que la Ville ne puisse pas profiter elle-même de la plus-value financière qu'engendrera la transformation de

l'usine en lofts prometteurs et ce sous couvert des règles de financement qu'impose la LFinEC.

Par ailleurs, nous espérons que la création d'appartements avec l'installation potentielle de familles avec enfants n'engendrera pas un besoin supplémentaire de classes dans le quartier, auquel la Ville ne pourra plus répondre, ayant vendu son bâtiment.

A la lecture du rapport nous viennent encore quelques questions. La même que le groupe des Verts, qu'est devenu le projet mentionné au point 1 du rapport concernant la création d'appartements protégés sur les biens-fonds 9207 et 14463 ? Deuxième question, comment se fait-il que la Ville ait acheté un bâtiment en 2013 sans avoir approfondi entièrement la question de la pollution ? Et la question qui suit, qui aura à sa charge les tests supplémentaires évoqués dans le rapport, la Ville ou le futur acheteur ? Merci pour votre attention.

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le PLR a pris connaissance avec intérêt de ce rapport.

Ce qui a particulièrement retenu son attention, c'est qu'il s'inscrit dans la politique de densification du centre-ville que nous soutenons. Le renforcement, le développement de notre ville, dont nous avons besoin et dont le canton a besoin, passe par une telle politique. Se rapprocher avec discernement limite les déplacements, nous rend plus forts, plus écologiques et plus efficaces au niveau institutionnel.

Le PLR va donc l'approuver.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal poursuit sa politique d'assainissement des finances et également des dossiers mal emmanchés. Le bâtiment de Fantaisie en fait sans doute partie.

En 2010, sur proposition du Conseil communal, votre autorité acceptait un crédit de CHF 5'400'000.- : CHF 2'900'000.- pour l'achat du seul bâtiment, le terrain étant déjà propriété de la Ville, et CHF 2'500'000.- pour la transformation du bâtiment en collège.

Force est de constater aujourd'hui que le prix, ne pouvant que vous donner raison M. Favre, était sans doute trop élevé et de surcroît, le bâtiment s'est révélé mal adapté à la transformation prévue, ce qui a également été relevé par Mmes Gagnebin et Erard, qui ont une expertise tout à fait particulière en la matière. En outre, le coût de l'investissement nécessaire a dû être revu à la hausse en fonction de nouvelles normes, notamment les normes antisismiques, mais également les normes Minergie.

De fait, le projet a été abandonné et d'autres solutions ont été trouvées par l'Ecole obligatoire sur les collèges de Cap Martin, des Gentianes, de la Promenade, des Foulets et des Forges pour des coûts moindres, avec la création tout de même de dix nouvelles classes.

Dès lors, le bâtiment est aujourd'hui largement inoccupé, et naturellement, se dégrade. Certes, l'accueil parascolaire s'y trouve bien dans l'attique, mais les mesures d'accès par l'escalier et l'ascenseur, bien qu'aux normes, sont des mesures provisoires. De fait, le Conseil communal estime qu'il doit aujourd'hui trouver une issue positive à ce dossier.

Le projet d'école étant abandonné, le Conseil communal a prospecté plusieurs pistes. La première, le bâtiment trop vétuste et mal adapté, notamment en termes de chape permettant des machines lourdes, malheureusement, n'intéresse pas les milieux industriels. Une deuxième piste a été poursuivie, le projet d'y aménager le village des artisans après la vente de Paix 157 a été analysé, malheureusement sans convaincre les principaux intéressés. Une troisième piste également a été poursuivie. La piste d'un investissement, et ça répond à la question de M. Erard, par la Ville elle-même, dans la création de logements tout en maintenant la structure d'accueil parascolaire. Mais ce sont des investissements qui, de fait, manqueraient ailleurs alors que la rénovation du parc immobilier suit son cours et est aujourd'hui planifiée. De fait, après plusieurs sollicitations externes spontanées, le Conseil communal a estimé que la vente du bâtiment pour en faire un immeuble d'habitation était la meilleure solution.

Cela dit, le Conseil communal entend parallèlement préserver la structure d'accueil parascolaire. Pour ce faire, c'est un véritable partenariat public-privé qui est envisagé. Un appel d'offres ouvert largement sera publié. Les intéressés devront formuler d'une part une offre pour l'achat du bâtiment et du terrain et d'autre part formuler une offre pour la construction d'un accueil parascolaire dans le même bâtiment, au rez-de-chaussée, selon un cahier des charges précis établi par le Service de la jeunesse, par l'architecte communal et le délégué au marketing urbain, foncier et immobilier. Sachez que la commission immobilière et foncière a préavisé positivement à l'unanimité ce principe de vente avec PPP pour l'accueil parascolaire.

Pour réaliser ce projet, il est toutefois naturellement nécessaire de rezoner au préalable le terrain de zone d'utilité publique en zone d'habitation, ce qui vous est ici proposé. Le Conseil communal aurait préféré de la moyenne densité, c'est une question qui a été posée par Mme Gagnebin, sauf erreur, mais le bâtiment actuel aurait été en dérogation, ce que le Service d'aménagement du territoire ne pouvait admettre. Au final, c'est donc de la haute densité que le Conseil communal vous propose, comme au sud de la rue des Gentianes. Mais il fera inscrire une servitude de hauteur afin de préserver l'harmonie du quartier au sud de la rue des Gentianes.

A noter encore qu'un amendement a été déposé pour corriger une stupide petite coquille qu'a eu la gentillesse de nous indiquer Marc Schafroth, que nous pourrions rebaptiser Œil-de-lynx.

RIRES

Sinon, il y avait quelques questions. Toute une série de questions sur le projet d'appartements avec encadrement au sud. Comme vous le savez, c'est un projet privé. Le Conseil communal et les services communaux ne peuvent qu'encadrer ce projet pour favoriser sa réalisation, mais au bout du compte, ce sont les investisseurs qui décideront de la concrétisation ou non du projet. Ce que je peux vous dire, c'est que le permis de construire a été délivré et qu'il a été prolongé. Et nous ne désespérons pas de voir ce projet démarrer à court terme.

Le PDC a posé des questions sur les places de parc. Je pense que sur la parcelle prévue, il est nécessaire d'attendre que le projet se réalise afin d'estimer si le quota de places de parc peut être atteint. Ce qui devrait être réalisable, d'autant plus qu'il y a de très nombreux garages qui seront conservés et qui entrent également dans ce calcul. Et le cas échéant, on pourra toujours discuter avec les promoteurs d'autres types de solutions.

Le POP a posé une question concernant la pollution. Si le cadre réglementaire existait déjà, le CANEPO, à l'époque, n'existait pas. Et sans doute qu'avec le CANEPO, évidemment, le rapport à la pollution du sol a changé et qu'aujourd'hui, c'est une évidence pour n'importe quel propriétaire ou n'importe quel acquéreur potentiel, de sonder le terrain pour connaître très précisément le degré de pollution. Evidemment, l'étude est en cours, on n'a pas encore les résultats, et si un assainissement devait être entrepris, c'est un élément qui devra être négocié entre la Ville et le futur acquéreur.

Amendement proposé par le Conseil communal

Rapport relatif au changement d'affectation « Chemin Fantaisie 2 et Ormes 3a-3b », bien-fonds 12201 (partiel) du cadastre de La Chaux-de-Fonds

Article premier.- Le plan d'aménagement, sanctionné par le Conseil d'Etat le 11 août 1999, est modifié par le plan ~~portant~~ relatif au changement

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La chancelière a.i.

Théo Huguenin-Elie

Sarah Steinweg Clark

L'amendement est accepté par 36 voix sans opposition.

L'arrêté est accepté par 37 voix sans opposition.

Mme Maria Belo, Présidente : Vu l'heure, le point 11 sera pour le prochain Conseil général.

Avant de passer à l'interpellation urgente, j'aimerais de nouveau éclaircir qu'il faut quand même remplir la feuille qui a été déposée pour qu'on puisse écrire notre présence à la visite de l'hôpital, même si on s'est inscrit par le Doodle. Ce qui compte, maintenant, c'est là. M. Buss nous attendra à 19h dans le hall de l'hôpital, pour ceux qui n'avaient pas bien compris au début.

Interpellation urgente du groupe POP**Effets de l'absence de budget sur les finances de la commune**

Le 19 décembre dernier, le Grand Conseil a refusé de doter le canton d'un budget pour l'année 2018. Le lendemain, le Conseil d'État a signé un arrêté définissant le mode de fonctionnement de l'État pour le premier trimestre. Dans cet arrêté, on peut y lire (Art. 6, al. 1) :

« Les indemnités au sens de l'art. 3, al. 7, let. a) de la loi sur les subventions et émergeant à la charge des crédits budgétaires 36 "Charges de transfert" ne peuvent être versées, jusqu'au 31 mars 2018, qu'à hauteur de 20 % du budget 2018 corrigé. Sont notamment concernées les subventions aux entreprises de transports, à l'Université, aux institutions de la santé ou aux traitements des enseignants communaux ».

L'article 3, al. 3 du même arrêté stipule :

« Les dépenses qui sont fixées précisément dans une loi ou un décret ne sont pas concernées par les limitations. Ces dépenses représentent toutefois l'exception. »

Le subventionnement du traitement des enseignants communaux étant fixé par la loi sur l'organisation scolaire, le Conseil communal peut-il nous indiquer si c'est l'art. 3 ou bien l'art. 6 qui s'applique à cette subvention ?

Il s'agit, pour la commune, de montants importants puisque cela représenterait une perte d'environ 1 million pour le seul premier trimestre.

Si cette subvention fait effectivement partie des exceptions, le Conseil communal peut-il nous indiquer pourquoi elle est explicitement citée à l'article 6 ?

Plus généralement, est-ce que le Conseil communal peut nous informer sur les répercussions financières de l'absence de budget pour la commune ?

Pour le groupe POP

Karim Boukhris

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Etant donné l'heure tardive, je ne sais pas si on doit voter sur l'urgence ou pas. Normalement, oui.

Pour l'urgence, je crois qu'on va être sympathique avec les heures de sommeil du Conseil général. Je ne soutiendrai pas l'urgence vu l'heure tardive. Et étant donné qu'il y a des bruits de couloir pour un éventuel vote de budget qui ferait qu'à la prochaine séance du Conseil général cette interpellation serait sans objet, néanmoins, on la gardera sous le coude au cas où il n'y a pas de budget lors de notre prochaine séance du Conseil général. Je retire donc l'urgence de l'interpellation et elle prendra sa place normale dans l'ordre du jour.

Mme Maria Belo, Présidente : Vous êtes bien gentil. Je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée et une bonne semaine. Merci beaucoup.

Séance levée à 22h30.

La présidente :
Maria Belo

Le secrétaire :
Sven Erard

La secrétaire-rédactrice :
Anaïs Brand